Nations Unies S/PV.7736



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7736e séance

Mardi 12 juillet 2016, à 10 heures

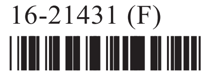
New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-21431 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Équateur, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, des Maldives, du Maroc, de la Norvège, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de la Tunisie et de la Turquie, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'observateur de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Wilfried I. Emvula, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à saluer chaleureusement le Secrétaire général, S.E.M. Ban Ki-moon, à qui je donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la très importante responsabilité de la présidence du Conseil de sécurité.

À la fin du mois dernier, je suis revenu d'Israël et de Palestine où je m'étais rendu pour la onzième fois en ma qualité de Secrétaire général, alors que l'occupation israélienne entrait dans sa cinquantième année. J'ai transmis aux dirigeants des deux parties un message clair et cohérent, à savoir que le temps presse. C'est aussi l'argument central du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient. Je sais que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, a présenté un exposé complet au Conseil de sécurité dont la teneur a été critiquée par certains éléments des deux parties, qui ont cherché à en réfuter les conclusions et les recommandations. Le message dominant du rapport, toutefois, est irréfutable : la perspective d'une solution à deux États s'éloigne à mesure que les tendances négatives deviennent de plus en plus fréquentes. Les 10 recommandations figurant dans le rapport proposent d'adopter une approche concrète afin de sortir de l'impasse politique, de relancer la transition pour accroître l'influence de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie, et d'ouvrir la voie à des négociations afin de régler toutes les questions relatives au statut final. J'exhorte les deux parties à entamer immédiatement les discussions avec le Quatuor concernant la mise en œuvre de ces recommandations, alors que nous continuons tous à travailler en coordination avec les principales parties prenantes, y compris les pays de la région et le Conseil de sécurité, afin de redonner espoir en une solution politique. Les envoyés du Quatuor prennent maintenant des mesures en ce sens.

Les parties devront faire les compromis nécessaires pour parvenir à la paix. Dans le même temps, la région et la communauté internationale dans son ensemble doivent exercer leur influence pour encourager les deux parties. Les efforts déployés par la France en faveur de la paix viennent s'ajouter à ces mesures. Je la félicite de la façon dont elle coordonne son action avec le Quatuor. Je salue également les efforts égyptiens, y compris la récente visite du Ministre égyptien des affaires étrangères en Palestine et en Israël.

L'impuissance des dirigeants israéliens et palestiniens à promouvoir la paix a créé un vide, qu'ont rempli des voix extrémistes. Les incidents survenus récemment multiplient toujours plus les risques. Il faut faire répondre de leurs actes les responsables des récents attentats terroristes. Néanmoins, les bouclages, comme ceux effectués à Hébron, ainsi que les démolitions punitives et les annulations générales de permis pénalisent des milliers de Palestiniens innocents et constituent une peine collective.

Je suis en outre extrêmement perturbé par le fait que l'espace laissé à la société civile dans la région et dans le monde est de plus en plus restreint. Je suis préoccupé par l'adoption par Israël de la loi dite de la transparence des organisations non gouvernementales, qui participe d'un climat où les activités des organisations de défense des droits de l'homme sont de plus en plus délégitimées. Pendant ce temps, les activités de peuplement d'Israël se poursuivent. Quelques jours après que le Quatuor a appelé Israël à mettre fin à l'implantation et à l'expansion des colonies, Israël a fait part de son intention de poursuivre la construction d'environ 560 logements en Cisjordanie et de 240 autres logements à Jérusalem-Est occupée, au mépris flagrant du droit international. Ces mesures sont clairement contraires à l'appui officiel d'Israël à une solution négociée à deux États. J'appelle Israël à mettre immédiatement un terme à ces projets et à les abroger.

Nous nous devons de poser la question suivante : de quelle façon l'expansion systématique de colonies – la confiscation de terres afin qu'elles soient utilisées exclusivement par les Israéliens – et le rejet du développement palestinien peuvent-ils permettre de lutter contre la violence? Ces politiques ne rapprocheront pas la solution des deux États de la réalité. Elles n'apporteront pas plus de sécurité ou de sûreté aux Israéliens. Comme l'ont clairement indiqué nombre d'anciens membres des forces armées et des services de renseignement israéliens, ces politiques donneront le résultat exactement inverse. En effet, chaque brique ajoutée à l'édifice de l'occupation est une autre enlevée aux fondations d'Israël en tant qu'État à majorité juive et démocratique. Dans le même temps, les Palestiniens qui célèbrent et encouragent les attaques ciblant des innocents doivent savoir qu'ils ne servent pas les intérêts de leur peuple ou de la paix. Ces actes doivent être condamnés par tous et il faut faire plus pour lutter contre l'incitation qui alimente et justifie le règne de la terreur.

Au cours de ma visite, je me suis également rendu pour la quatrième fois à Gaza. L'action militante continue, mettant en péril le fragile cessez-le-feu et menaçant d'entraîner une nouvelle escalade aux conséquences effroyables. Malgré des progrès importants, des dizaines de milliers de personnes déplacées après le conflit de 2014 le sont toujours. Des familles sont contraintes de vivre sans électricité 12 à 18 heures par jour. Le chômage reste très élevé. Les financements destinés à la reconstruction de Gaza restent imprévisibles. J'appelle une nouvelle fois les donateurs à honorer les engagements pris au Caire. La stabilité à long terme et la viabilité de Gaza dépendent de la levée des fermetures catastrophiques et du rétablissement d'un seul gouvernement palestinien légitime fondé sur les principes de l'Organisation de libération de la Palestine.

Très brièvement, en ce qui concerne le Golan, j'ajouterai que la situation demeure explosive et continue de fragiliser l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974, et de mettre ainsi en péril le cessez-le-feu entre les deux pays.

Au moment où nous concentrons notre attention sur la paix israélo-palestinienne, nous devons examiner attentivement l'état actuel du conflit. Pendant combien de temps encore les parties et la communauté internationale accepteront-elles la paralysie politique, et à quel prix périlleux? J'encourage le Conseil de sécurité à appuyer les efforts du Quatuor pour travailler avec les parties, la région et les parties prenantes intéressées afin de promouvoir la paix. Les enfants d'Israël et de Palestine ne méritent rien de moins.

Je n'oublierai jamais mon émouvante rencontre avec des dirigeants de mouvements estudiantins dans une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, à Gaza, le dernier jour de ma visite dans la région. Un garçon de 15 ans a terminé en disant :

> « Les restrictions sévères entravent les ambitions des jeunes. Et c'est ainsi que nous voyons notre avenir : être tué par le conflit, être tué par les bouclages, ou être tué par le désespoir. »

Nous pouvons certainement faire mieux pour tous les enfants de Palestine et d'Israël. Ils méritent certainement des horizons dans lesquels mettre leur espoir.

Il est temps que les parties prennent des mesures pour bâtir cet avenir. La communauté internationale, notamment par le biais des recommandations figurant dans le rapport du Quatuor, demeure déterminée à appuyer l'objectif d'un avenir de paix pour les Palestiniens et les Israéliens. C'est pourquoi j'encourage le Conseil de sécurité à appuyer les efforts du Quatuor – des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne et de l'ONU – afin de s'employer avec les parties, la région et les parties prenantes intéressées à promouvoir la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je félicite tout d'abord la délégation japonaise de la compétence avec laquelle elle préside les travaux du Conseil de sécurité et la remercie d'avoir convoqué cet important débat public. Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de sa présence parmi nous aujourd'hui et de l'exposé très utile qu'il a fait au Conseil. Nous avons été très heureux de sa visite dans l'État de Palestine, où le Président Abbas lui a remis la plus haute décoration de notre pays à Ramallah. Ce fut un moment particulier et je suis très heureux d'avoir été présent.

Le Conseil de sécurité se réunit alors que la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est extrêmement instable et tendue et que les efforts visant à créer un horizon politique viable pour régler une fois pour toutes ce conflit destructeur et dramatique demeurent dans l'impasse. Il se réunit également au moment où des initiatives régionales et internationales sont actuellement menées pour sauver la solution des deux États et les perspectives de paix et définir une voie à suivre afin de les concrétiser. Malheureusement, pour diverses raisons, aucune de ces initiatives n'a donné de résultats, et la volonté politique d'agir de manière responsable et résolue – dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, dans l'intérêt de la justice, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité – reste dangereusement absente.

Les États arabes continuent de tendre la main en signe de paix, défendant les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, tout en s'efforçant de laisser entrevoir une nouvelle ère de paix, de stabilité et de sécurité dans notre région. Depuis plus de 14 ans, alors que l'Initiative de paix arabe propose une voie audacieuse vers l'avant, Israël, Puissance occupante, reste intransigeant, faisant peu de cas de cette initiative très importante, refusant à maintes reprises de faire lui aussi des compromis, et faisant obstacle à la réouverture de l'horizon politique basé sur cette initiative. Israël s'est également opposé aux importants efforts multilatéraux en faveur de la paix qui ont été entrepris dans le cadre de l'initiative française visant à établir un groupe international d'appui à la paix palestino-israélienne et à jeter les fondements d'une conférence internationale de paix, dont l'objectif est de réunir les parties pour régler enfin le conflit.

À cet égard, tout en soulignant ses limites et la nécessité de prendre des mesures courageuses supplémentaires, adaptées aux intentions et engagements déclarés et à la nature véritablement urgente de la question, nous prenons acte du communiqué conjoint publié par les participants à la réunion sur l'initiative de paix au Moyen-Orient qui s'est tenue le 3 juin à Paris. Nous réaffirmons la poursuite de notre coopération en la matière et appelons à continuer sur la voie de la coordination et des efforts pour promouvoir cette initiative et les perspectives de paix.

L'initiative internationale la plus récente est celle du Quatuor pour le Moyen-Orient qui, le 1er juillet, a publié un rapport très attendu. Malheureusement, ce rapport n'a pas été à la hauteur des attentes et des besoins urgents observés en cette conjoncture critique et n'a, qui plus est, tenu compte ni de la gravité de l'occupation étrangère israélienne de nos terres, qui dure depuis près d'un demi-siècle et qui est la principale source de l'instabilité, de la violence et des violations dont nous sommes actuellement témoins; ni de ses répercussions sur tous les aspects de la vie palestinienne, lesquelles traumatisent et spolient les générations successives depuis des décennies, en les forçant à vivre dans un état perpétuel d'oppression et de misère, où tous les droits de l'homme leur sont refusés; ni de son incompatibilité totale avec les efforts de paix, quels qu'il soient, fondés sur le droit et la justice internationaux et sur la solution des deux États, conformément au consensus mondial qui prévaut de longue date.

Au terme de près de 50 années d'occupation et de plus de 20 années de négociations, alors que cela fait presque 70 ans que la question non réglée de Palestine figure à l'ordre du jour des Nations Unies, où elle représente pour l'organisation internationale une blessure ouverte, douloureuse et sanglante et fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, nous attendions davantage du Quatuor – et c'est ce que l'on nous avait promis. La patience démontrée non seulement par la Palestine mais également par les autres partenaires régionaux et internationaux était clairement fondée sur la conviction que, cette fois, le Quatuor se montrerait à la hauteur des responsabilités qui lui incombent, et qu'il émettrait des recommandations résolues visant à relever les principaux défis, notamment les questions relatives au statut final, afin de mettre définitivement fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, commencée en juin 1967, de mettre en place la solution des deux États, c'est-à-dire un État de Palestine indépendant, souverain, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité, au sein de frontières reconnues basées sur

les frontières d'avant 1967, et de régler équitablement la question des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Les autorités palestiniennes ont clairement dit leur profonde déception et leur désarroi face à ce rapport et à la manière dont il aborde des questions délicates et critiques, ou ne les aborde pas. Par exemple, le rapport s'avère notoirement inopérant dans le traitement des actions criminelles, mesures illégales et provocations constantes auxquelles se livre Israël, Puissance occupante, contre notre peuple et nos terres. Il tente également à plusieurs reprises de faire un parallèle indigne entre la Puissance occupante et le peuple occupé et d'assimiler des actes individuels de violence aux politiques et actions officielles et délibérées de la Puissance occupante, qui sont à la source de ce conflit et de tous ses maux. En outre, le rapport s'avère une fois de plus une tentative de gestion du conflit au lieu de réaffirmer les principes et paramètres d'un règlement final et juste et de définir les moyens d'atteindre cet objectif dans des délais fixés, avec les garanties et l'appui internationaux nécessaires.

Le fait que le rapport considère que la quasi-totalité des mesures israéliennes ne sont qu'une réponse à ce que font les Palestiniens, sans les replacer dans le contexte de politiques et de pratiques systématiques et délibérées menées depuis des décennies, est intolérable et choquant. C'est pourtant le cas, qu'il s'agisse du recours aux détentions administratives contre les Palestiniens, des démolitions punitives de foyers, des bouclages sévères, des provocations et des incursions sur Al-Haram Al-Charif, ou du meurtre de civils palestiniens par les forces israéliennes d'occupation lors de raids ou de manifestations militaires. Il est tout aussi choquant que le rapport sous-entende que la sécurité est un besoin et un droit applicable uniquement à Israël, tandis que ce même droit du peuple palestinien, de même que son besoin de protection et son droit à ladite protection, en tant que peuple occupé, sont ignorés.

Le fait que le rapport du Quatuor soit incapable de qualifier de terrorisme la violence, la destruction, l'intimidation et la barbarie incessantes de certains colons israéliens extrémistes, y compris lorsqu'ils ont brûlé vifs les membres d'une jeune famille endormie chez elle, alors même qu'il attribue à l'envie ce qualificatif aux actions des Palestiniens, est révélateur du discours adopté. À cet égard et comme, du reste, le rapport le fait en une occasion, nous renvoyons aux réflexions et aux déclarations de certains hauts responsables israéliens – aussi bien militaires que politiques – pour lesquels ces actions relèvent de la terreur et qui mettent en garde contre les dangers extrêmes que font courir ce genre d'individus et de groupes à la population civile palestinienne sous occupation israélienne, ainsi qu'à la société israélienne elle-même.

En premier lieu figure l'incitation à la violence, à la haine malfaisante et à l'extrémisme raciste que pratiquent régulièrement les colons israéliens et les Juifs extrémistes à l'encontre du peuple palestinien et que revendiquent souvent de nombreux responsables israéliens et chefs religieux, lesquels sont à la solde du Gouvernement israélien et ne cessent d'encourager à la malveillance vis-à-vis du peuple palestinien et des autorités palestiniennes. Le peuple palestinien subit d'immenses souffrances du fait de ces propos incendiaires, racistes et malintentionnés, qui continuent d'alimenter la terreur et les crimes haineux contre les civils palestiniens innocents. Toutefois, au lieu de donner davantage de détails, durant le présent débat, sur l'ampleur et les effets de cet extrémisme israélien, nous renvoyons aux nombreuses déclarations faites récemment sur le sujet par plusieurs dirigeants israéliens eux-mêmes, qui abordent directement ce dangereux phénomène, véritable gangrène.

Nous prenons note du fait que le Quatuor reconnaît la nature destructrice des constructions et de l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et du fait que réserver les terres palestiniennes occupées à un usage israélien exclusif – à des fins militaires ou colonisatrices –, confisquer les biens palestiniens, démolir les foyers palestiniens et empêcher le développement palestinien fait partie intégrante de cette campagne de colonisation illégale. En outre, la poursuite de ces politiques et pratiques illégales ne peut que soulever de graves questions sur les intentions à long terme d'Israël, comme le souligne le rapport. Ces intentions ont été reconfirmées par les déclarations de certains ministres israéliens, notamment le Premier Ministre lui-même, selon qui « il ne devrait jamais exister d'État palestinien », contrairement aux déclarations trompeuses prononcées dans cette salle par le représentant de la Puissance occupante.

C'est peu de dire que ce réseau illégal de colonies et d'infrastructures permet à Israël d'asseoir chaque jour un peu plus son occupation dans la durée, enfonçant à chaque fois un clou de plus dans le cercueil où sera enterrée la solution des deux États. Bien que le rapport conclue à juste titre que cela porte atteinte

à la viabilité de la solution des deux États, il s'abstient de souligner qu'Israël commet de graves violations du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit pénal, en mettant en œuvre ses programmes de peuplement et en s'efforçant en permanence d'annexer de fait les terres palestiniennes.

À cet égard, nous notons que selon le rapport, au moins 70 % de la zone C, qui comprend 60 % de la Cisjordanie, ont fait l'objet d'expropriations et sont désormais à l'usage exclusif d'Israël. La quasi-totalité des 30 % restants, qui appartiennent en grande partie à des Palestiniens, est, comme le note le rapport,

> « hors de portée pour le développement palestinien parce que l'accès doit être autorisé par les autorités militaires israéliennes et que ces autorisations ne sont presque jamais accordées ».

Ce fait à lui seul témoigne des véritables intentions des Israéliens en Palestine occupée, où le nombre de colons israéliens dépasse maintenant le demi-million et où la construction de colonies et d'infrastructures connexes se poursuit quotidiennement.

De fait, en réaction immédiate au rapport du Quatuor, le Gouvernement israélien a commis un acte de provocation en autorisant la construction de 800 nouveaux logements et la poursuite des activités de peuplement illégales à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupé. Cela montre encore une fois que l'incapacité d'amener Israël à assumer la responsabilité de ses violations et à prendre des mesures résolues pour promouvoir la paix, plutôt que de recommander des mesures de confiance au compte-goutte, procède d'une démarche erronée et futile qui ne fera qu'encourager Israël dans son mépris et son arrogance.

Pour ce qui est de la situation dans la bande de Gaza, où se poursuit le blocus inhumain et illégal imposé par Israël et où la catastrophe humanitaire provoquée par l'homme continue de s'aggraver, le rapport n'aborde pas les problèmes sous-jacents ni la question des violations flagrantes commises par la Puissance occupante pour infliger un châtiment collectif à l'ensemble de la population civile palestinienne qui y vit. À cet égard, en dépit des divisions politiques regrettables et des efforts en cours en vue de la réconciliation et de l'unité palestiniennes, à titre d'urgence nationale, l'incapacité à surmonter ces divisions ne saurait servir d'excuse pour maintenir deux millions de personnes prisonnières et les forcer à vivre dans les décombres de la guerre et dans un dénuement extrême.

Dans ce contexte, je souhaite conclure ma déclaration en faisant part aux membres du Conseil de l'étendue du désespoir et de la désolation humaine que causent l'occupation et l'agression israéliennes au sein de notre peuple depuis des décennies. Ces aspects font partie de ceux dont nous estimons qu'ils n'ont pas été pris en compte de manière correcte, sensible et respectueuse dans le rapport du Quatuor. J'espère toutefois qu'il en sera tenu compte aujourd'hui et que des mesures responsables seront mises en place pour les régler, alors que je m'apprête à lire des extraits d'une lettre adressée à la communauté internationale par un Palestinien, Rafat Badran, père d'un jeune garçon palestinien, Mahmoud Badran, qui a été brutalement assassiné par les forces d'occupation israéliennes le 21 juin. Il convient de souligner que durant sa visite à Ramallah, le Secrétaire général a rencontré le père de ce garçon, sa femme et sa famille. Voici ce que déclare M. Badran :

> « Vendredi dernier, ma femme Amal et moi-même avons vécu notre pire cauchemar lorsque nous avons enterré notre fils bien-aimé, Mahmoud. Il avait 15 ans.
>
> Quelques jours plus tôt, il profitait d'une soirée relativement normale, fait trop rare dans la vie d'un enfant palestinien. C'était durant le saint mois de Ramadan, et après avoir participé à des célébrations avec notre famille, Mahmoud, en compagnie de ses amis et de ses cousins, s'est aventuré dans une piscine du village. Après avoir nagé pendant plusieurs heures, ils se sont entassés dans la voiture pour rentrer chez eux, souriants et fatigués, profitant d'un moment de répit, en marge de la cruauté des conditions générales imposées par l'occupation militaire israélienne. Et puis soudain, des soldats israéliens ont criblé de balles la voiture dans laquelle se trouvait Mahmoud, touchant plusieurs des enfants. Quatre d'entre eux ne sont toujours pas remis de leurs blessures. Mahmoud est mort.
>
> Mahmoud était un enfant gentil qui se concentrait sur ses études. Il avait deux grandes ambitions : devenir médecin pour aider les autres et jouer pour son club de football favori, le Real Madrid. Il envisageait de faire des études de médecine en Espagne pour pouvoir poursuivre ses deux rêves. Il est aujourd'hui parti, et le vide qu'il a laissé dans nos vies ne pourra jamais être comblé. C'est impossible à comprendre. Nous ne pouvons que nous demander pourquoi.

Les forces israéliennes prétendent avoir répliqué à des jets de pierres. Israël considère qu'il est raisonnable de répondre à des enfants qui lancent des pierres par des tirs de mitraillette, ce qui est en soi une politique inhumaine et extrême. Mais Mahmoud et les autres garçons n'étaient pas en train de jeter des pierres. Ils étaient assis dans une voiture et rentraient chez eux, enveloppés dans des serviettes et habillés de maillots de bain, ne posant aucune menace à quiconque lorsqu'ils ont été pris en embuscade par les forces d'occupation.

Pour les Palestiniens, ce type de tragédie n'a rien de nouveau. Je vis sous l'occupation militaire israélienne depuis des décennies, et mes enfants sont nés au milieu de cette réalité brutale et n'ont jamais connu d'autre vie. En tant que parent, je me demande chaque jour quel degré de liberté je dois accorder à mes enfants et comment leur permettre de mener un semblant de vie normale dans des circonstances incroyablement anormales… Ma femme et moi avons choisi la première voie et espéré que tout se passerait bien, mais la pire douleur imaginable s'est invitée dans notre foyer…

Encore et encore, des civils palestiniens – enfants, femmes et hommes – sont tués par des tirs israéliens dans des situations où l'emploi d'une force meurtrière était totalement injustifié. Récemment, le monde a pu voir un soldat israélien exécuter un Palestinien d'une balle dans la tête alors que celui-ci gisait blessé sur le sol et totalement encerclé. Même si ce meurtre de sang-froid a été filmé et a déclenché une polémique en Israël, nombreux sont ceux qui se sont ralliés à la cause du soldat meurtrier, notamment l'homme politique israélien Avigdor Lieberman, qui a été nommé Ministre de la défense peu de temps après et qui est maintenant chargé de superviser l'occupation militaire.

Un climat extrémiste domine actuellement en Israël, et jamais auparavant la vie des Palestiniens n'avait eu aussi peu de valeur. Nos corps, nos esprits, nos passions, nos vies mêmes, et par conséquent notre mort, sont considérés comme de moindre valeur, et rien n'en témoigne plus clairement à nos yeux que le nombre des nôtres qui sont tués par l'armée israélienne et le refus de nous rendre justice. Il importe de rappeler qu'en tant que puissance occupante, Israël est tenu, en vertu du droit international, de veiller au bien-être de la population – nous, Palestiniens. Au contraire, la brutalisation de corps palestiniens se poursuit et s'intensifie à tel point que nos vies sont considérées comme sans la moindre valeur.

Nous, Palestiniens, voulons vivre dans la paix, la liberté, la justice et l'égalité. Nous voulons jouir d'une dignité humaine élémentaire, qui consiste à ne pas être privés arbitrairement de la vie. Nous voulons savoir, lorsque nos enfants sortent de la maison pour faire ce que font tous les enfants, c'est-à-dire aller à l'école, jouer au football et aller nager, que leur vie n'est pas en danger.

Trop nombreux sont les parents palestiniens à qui leurs enfants ont été enlevés par des balles israéliennes pour préserver un système d'occupation militaire injuste, refusant à un pays tout entier l'exercice de ses droits fondamentaux. Mahmoud n'est que la dernière de ces victimes innocentes. Je vous écris aujourd'hui en tant que père endeuillé parce que vous, communauté internationale, qui permettez à Israël de poursuivre une occupation brutale qui est entrée dans sa cinquantième année, pouvez contribuer à faire en sorte que Mahmoud soit l'une des dernières victimes. Je vous prie de demander des comptes au Gouvernement israélien et à vos propres gouvernements et de soutenir les appels à la liberté, à la justice et à la paix. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je prends la parole devant le Conseil à un moment particulièrement difficile pour mon pays. Ces dernières semaines, des Israéliens ont été massacrés alors qu'ils étaient en train de dîner dans un restaurant, une jeune fille est morte poignardée dans son lit et un père a été tué, et enterré par ses 10 enfants après avoir été abattu alors qu'il rentrait à la maison en voiture avec sa famille pour célébrer le shabbat. Ces actes terroristes ignobles ne se sont pas produits dans le vide. Ils sont la conséquence directe d'incitations palestiniennes persistantes.

La semaine dernière, alors que les Palestiniens se lançaient dans cette dernière vague meurtrière de terreur, le Quatuor a publié son rapport sur les

principales menaces qui pèsent sur une paix négociée. Ce rapport nous apprend que les responsables de l'Autorité palestinienne n'ont pas condamné les attaques terroristes commises contre les Israéliens. Je cite, « des rues, des places publiques et des écoles portent les noms de Palestiniens qui ont commis des actes terroristes ». Le rapport indique également que les responsables du Fatah – la faction d'Abbas – qualifient ces terroristes « de héros et de couronne sur la tête de chaque Palestinien ». Il y a un lien direct entre l'incitation à la haine propagée par l'Autorité palestinienne dirigée par Abbas et les actes terroristes odieux qui se produisent en Israël.

Les discours de haine des dirigeants palestiniens commencent au sommet. Dans le discours qu'il a prononcé récemment devant le Parlement européen, Abbas a lui-même répété un mensonge scandaleux selon lequel Israël veut empoisonner l'eau des Palestiniens. Il a dit : « Certains rabbins en Israël ont dit très clairement à leur gouvernement qu'il fallait empoisonner notre eau pour que des Palestiniens soient tués ». Cette ignoble calomnie trouve ses origines dans de fausses accusations d'empoisonnement de puits, qui sont proférées contre les Juifs depuis des siècles. Il s'agit purement et simplement d'une diffamation de sang. Aucun communiqué de presse ne peut réparer les dégâts ou annuler l'appel à la violence lancé au moyen de ce message de haine.

Dans ce même discours, Abbas est allé jusqu'à rejeter sur Israël la responsabilité de tous les actes terroristes commis au Moyen-Orient, voire de tous les actes terroristes commis dans le monde, en disant : « Une fois qu'il aura été mis fin à l'occupation, le terrorisme disparaîtra; il n'y aura plus de terrorisme au Moyen-Orient ni ailleurs dans le monde. » Apparemment, n'eût été Israël, l'État islamique d'Iraq et du Cham ne décapiterait pas des innocents en Syrie et ne massacrerait pas des dizaines de personnes à Istanbul et à Bagdad, et un terroriste n'aurait pas massacré 50 personnes dans une boîte de nuit fréquentée par les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres à Orlando. Compte tenu de cette incitation incessante de la part des dirigeants palestiniens, il n'est guère surprenant que ces discours de haine se traduisent par des actes de violence à l'encontre des Israéliens.

Il y a moins de deux semaines, les Israéliens ont été témoins d'un acte terroriste particulièrement cruel et ignoble. Un garçon palestinien de 17 ans est entré par effraction dans la maison de la famille Ariel, a fermé la porte et s'est mis à poignarder à mort Hallel, une jeune fille de 13 ans. Hallel, une jeune fille innocente, qui dormait dans son lit après son récital de danse de la veille, a été tuée dans ce qui est l'endroit le plus sûr pour tout enfant – dans sa chambre, dans son lit.

Qu'est-ce qui peut amener un jeune garçon à prendre un couteau et à poignarder à plusieurs reprises une enfant de treize ans endormie dans son lit? Cet acte haineux commis par ce terroriste de 17 ans est la conséquence directe d'années d'endoctrinement dans les écoles de l'Autorité palestinienne, de messages de haine diffusés par la télévision officielle de l'Autorité palestinienne et plus récemment, des appels à tuer les Juifs publiés sur Facebook et Twitter. Comme le souligne à juste titre le dernier rapport du Quatuor, la communauté internationale doit envoyer un message clair aux dirigeants palestiniens. Il faut mettre fin à l'incitation et commencer à dialoguer. Les Israéliens veulent la paix et prient pour la paix. Mais nous ne pouvons pas avancer à moins que les Palestiniens mettent fin à la terreur et à l'incitation et acceptent enfin des négociations directes, face à face.

Mais les dirigeants palestiniens continuent de refuser de mettre fin à la terreur et d'entamer des négociations directes. Le Premier Ministre, M, Nétanyahou, a dit à plusieurs reprises, et il y a deux jours encore, qu'il était prêt à rencontrer le Président Abbas à n'importe quel moment en vue de mettre fin au conflit. Toutefois, Abbas a indiqué clairement qu'il n'avait pas le temps de parler de paix. Il n'est donc pas surprenant que lorsque le Président du Parlement européen a invité Abbas à rencontrer le Président israélien, Reuven Rivlin, à Bruxelles le mois dernier, Abbas n'ait pas voulu saisir cette occasion. Parler de paix avec le Président israélien ne faisait pas partie du programme d'Abbas lors de sa visite en Europe. Il était trop occupé à répandre des mensonges ignobles et à colporter des conspirations antisémites.

Malheureusement, le refus d'Abbas de négocier est encouragé par certains membres de la communauté internationale. Les plans relatifs aux initiatives internationales visant à imposer une solution aux deux parties font passer le mauvais message. Ils disent aux Palestiniens qu'ils peuvent atteindre tous leurs objectifs tout en continuant à encourager la terreur et en refusant de négocier avec Israël. Je veux être clair ; pour instaurer la paix dans la région, il faut jeter des fondements solides. Ces fondements doivent reposer sur trois piliers : la fin de toute forme de terrorisme et d'incitation, la fin du refus des Palestiniens de reconnaître Israël comme l'État-nation du peuple juif et la volonté des

Palestiniens de négocier directement avec Israël. Toute tentative de contournement des négociations directes ne fera qu'encourager les Palestiniens à continuer de se soustraire à de véritables négociations.

Nous notons avec préoccupation que le rapport du Quatuor reprend à son compte la fiction selon laquelle les activités de construction menées par Israël en Judée-Samarie constituent un obstacle à la paix. Lorsqu'Israël a gelé les activités de construction dans ces communautés juives, il n'a pas obtenu la paix. Lorsqu'Israël a démantelé toutes les villes juives et tous les villages juifs à Gaza il y a 11 ans, il n'a pas obtenu la paix; il a obtenu la guerre. Aujourd'hui, certains essaient de contrebalancer leurs critiques de la terreur palestinienne par des condamnations des activités israéliennes de construction. Certains critiquent même ces activités de construction tout en fermant les yeux sur le terrorisme palestinien. Israël condamne fermement toute velléité d'établir une équivalence morale entre les activités de construction et le terrorisme.

Nous sommes réunis ici pour parler du Moyen-Orient. Nous devons donc parler de l'une des principales causes de l'instabilité et du chaos dans la région : les activités du Hezbollah, organisation terroriste reconnue comme telle au plan international. Il y a 10 ans jour pour jour, le 12 juillet 2006, le groupe terroriste Hezbollah, qui agit pour le compte de l'Iran, a lancé une attaque soigneusement planifiée contre Israël. Cette attaque injustifiée a provoqué une guerre de 34 jours. Pendant 34 jours, les citoyens d'Israël ont dû fuir au son des sirènes pour survivre et passer la nuit dans des abris antiaériens.

Quand la guerre a pris fin, le Conseil, dans cette même salle, s'est engagé à faire en sorte que le Hezbollah ne puisse plus menacer Israël et continuer à prendre le peuple libanais en otage. La résolution 1701 (2006) a exigé « le désarmement de tous les groupes armés au Liban, afin que […] seul l'État libanais soit autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban ».

Aujourd'hui, je me dois malheureusement d'informer le Conseil que 10 ans plus tard, la situation est allée de mal en pis. Ces exigences cruciales n'ont jamais été mises en œuvre. Le Gouvernement libanais n'a jamais mis fin aux activités du Hezbollah et le Hezbollah n'a jamais cessé de renforcer ses capacités militaires.

Par ailleurs, le monde a tout simplement cessé de prêter attention à la situation. Lorsque la résolution 1701 (2006) a été adoptée, le Hezbollah avait 7 000 roquettes. Aujourd'hui, il dispose de plus de 120 000 roquettes et missiles. C'est un arsenal plus important que celui de tous les pays européens membres de l'OTAN réunis. En d'autres termes, il y a plus de missiles cachés sous terre au Liban, dont la superficie est de 10 000 kilomètres carrés, qu'il n'y en a en surface sur le territoire de tous les alliés européens rassemblés au sein de l'OTAN, dont la superficie est de plus de 4 millions de kilomètres carrés. Depuis des années, discours après discours et lettre après lettre, Israël avertit le Conseil des dangers de la contrebande illégale et du renforcement opéré en permanence dans le Sud-Liban, mais ces avertissements tombent dans des oreilles qui ne veulent pas entendre. Les résultats s'imposent aux yeux de tous. Le Hezbollah a tranformé les villages du Sud-Liban en avant-postes de la terreur, plaçant des lance-roquettes à proximité des écoles et des hôpitaux et emmagasinant des missiles dans les salles de séjour.

Nous avons décidé de faire part au Conseil de nos derniers renseignements sur les activités du Hezbollah. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur la dernière page du communiqué qui a été distribué dans la salle. Ils y trouveront une photographie aérienne du village de Shagra, dans le Sud-Liban, à quelques kilomètres seulement de la frontière israélienne. Shagra est un village de 4000 habitants, qui comprend plus de 1100 constructions. Le tiers de celles-ci a été transformé par les terroristes du Hezbollah en positions militaires. Je demande aux représentants de regarder l'exemple marqué « one » [un] en jaune. On y voit un lance-roquettes du Hezbollah, une position d'infanterie et des dépôts de munitions. Les terroristes ont choisi de dissimuler leurs positions entre deux maisons, à quelques mètres seulement de trois écoles marquées en bleu. Dans l'exemple marqué « two » [deux] en jaune, les représentants verront un lance-roquettes, des dépôts d'armes et une position d'infanterie. Le carré bleu qui désigne ces armes est situé tout près d'une mosquée – une sainte maison de prière. Les membres du Conseil peuvent le voir de leurs propres yeux. Ce sont des photos réelles, prises tout récemment.

C'est exactement ce que nous entendons lorsque nous disons que le Hezbollah commet un double crime de guerre. Non seulement il attaque des civils israéliens, mais il utilise des civils libanais comme boucliers humains pour défendre ses activités terroristes. Nous avons affaire à un groupe terroriste qui opère comme un État dans l'État. Le Hezbollah est une menace pour Israël, pour le Liban et pour la région entière. Ce n'est pas le jugement de l'État d'Israël seul. C'est la position

officielle du Secrétaire général. Comme le Secrétaire général en a averti dans son rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) :

> « Si la possession d'armes par le Hezbollah ou ses tentatives de se procurer des armes sophistiquées venaient à provoquer un conflit, les conséquences pour le Liban et la région pourraient être très graves. » (*S/2016/189, par. 66*).

Dix ans ont passé depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), et le Hezbollah n'a fait que renforcer ses capacités militaires. Plus longtemps le Conseil ignore cette menace, plus dangereuse elle devient pour la région entière. Les États-Unis, l'Union européenne et la Ligue des États arabes ont déjà condamné les activités terroristes du Hezbollah. Il est grand temps que le Conseil reconnaisse dans le Hezbollah une organisation terroriste qui sème la mort et qu'il commence à agir en conséquence.

Il est une puissance régionale qui soutient ouvertement le Hezbollah. Le Hezbollah tire sa substance directement de Téhéran. Le Secrétaire général du Hezbollah, Nasrallah, l'a avoué récemment de sa propre bouche :

> « Le budget et les dépenses du Hezbollah lui viennent de la République islamique d'Iran; l'argent qui nous est alloué nous arrive de la même manière que les roquettes avec lesquelles nous menaçons Israël. »

Et le Hezbollah n'est pas la seule organisation terroriste à la solde de l'Iran. En fait, plus de 60 % du budget des ailes militaires du Hamas et du Jihad islamique viennent aussi de l'Iran. Il est clair que derrière la campagne du sourire menée par l'Ayatollah, l'Iran reste le moteur de l'hostilité, le fauteur de l'instabilité au Moyen-Orient.

Je veux être clair : si le Hezbollah, supplétif de l'Iran, fait de nouveau la même erreur qu'il a commise en 2006, il y a 10 ans, Israël sera prêt à défendre ses citoyens avec autant de vigueur et de force que possible. Dans l'intérêt de l'intégrité et de la crédibilité de cette institution, dans l'intérêt de la stabilité de la région, nous attendons du Conseil qu'il exige que le Gouvernement libanais applique intégralement la résolution 1701 (2006) et écarte du Sud-Liban les terroristes du Hezbollah. Non seulement cette ligne d'action serait le juste choix, mais elle éloignerait aussi les perspectives de guerre et accroîtrait les chances d'une stabilité durable dans notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé, qui donne à réfléchir. À travers tout le Moyen-Orient, nous voyons des tendances déplorables – violence croissante, dirigeants politiques qui préfèrent le conflit à la paix, innocents qui paient le prix d'un pourrissement des conflits. Aujourd'hui, je vais examiner ces tendances dans les contextes israélien, palestinien, libanais et syrien, et aussi ce que nous pouvons faire pour en faciliter le renversement. Je commencerai par le conflit israélo-palestinien.

Nous partageons la grave préoccupation du Secrétaire général concernant la situation sur le terrain, notamment la violence contre les civils innocents. Le terrorisme, la destruction de vies innocentes, sont absolument injustifiables. C'est pourquoi nous condamnons dans les termes les plus forts l'attaque terroriste inexcusable commise en Cisjordanie, où une fille de 13 ans, Hallel Ariel, a été tuée à coups de poignard alors qu'elle était endormie dans sa propre demeure. Ces derniers mois, la violence s'est donnée libre cours de part et d'autre. Le 21 juin, avons-nous appris, un jeune Palestinien de 15 ans, Mahmoud Badran, a été tué alors qu'il rentrait chez lui après avoir passé la soirée dans un parc de loisirs aquatiques en Cisjordanie; l'armée israélienne a dit qu'il avait été atteint par accident. Peu après, des affrontements ont éclaté au Al-Haram Al-Sharif/Temple Mount durant le Ramadan. Nous offrons nos sincères condoléances aux familles de Hallel et de Mahmoud, ainsi qu'à toutes les victimes d'actes insensés de violence.

Israël vient d'annoncer que les travaux progressent sur des centaines de logements de colonie en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. S'ils sont menés à terme, ils constitueraient la plus récente étape dans ce qui apparaît comme un processus systématique de confiscations du sol, d'extensions de colonies et de légalisations d'avant-postes qui réduisent à néant les perspectives d'une solution à deux États. Comme le rapport du Quatuor le dit clairement, il ne s'agit pas seulement de la construction de colonies, il s'agit d'un processus plus vaste qui comprend le refus de délivrance de permis à de nouvelles constructions palestiniennes et la démolition de logements et structures palestiniens. Selon le rapport, la population des colonies a plus que doublé depuis le début du processus d'Oslo, en 1993. L'activité de colonisation est incompatible avec la

solution des deux États et dessert la cause de la paix. Le rapport dit clairement qu'Israël doit cesser la politique de construction et d'extension des colonies, de réservation de terres pour l'usage exclusif d'Israël et de dénégation aux Palestiniens de toute possibilité de nouvelle occupation du sol.

Le rapport du Quatuor reflète notre inquiétude au sujet des tendances constatées sur le terrain, qui mettent en danger la solution des deux États, comme la violence, le terrorisme et l'incitation à la violence, la construction et l'extension de colonies, et la situation politique et humanitaire à Gaza. Nous craignons que la poursuite du processus en cours n'éloigne de plus en plus les perspectives d'une solution à deux États et ne risque d'imposer de fait la réalité d'un seul État. Le principal objectif du rapport du Quatuor est d'offrir une voie vers la réalisation de l'objectif que nous partageons tous au Conseil : une solution négociée à deux États. Cela suppose que les deux parties prennent toutes les mesures nécessaires pour prévenir la violence et protéger la vie et les biens de tous les civils. L'Autorité palestinienne doit agir avec détermination pour faire cesser l'incitation à la violence et condamner clairement tous les actes de terrorisme, et les deux parties doivent s'abstenir de toute provocation, en paroles et en actes.

Enfin, le rapport reconnaît à juste titre la situation extrêmement difficile à Gaza et la menace qu'elle représente pour la solution des deux États. Cela comprend l'accumulation d'armements illégaux et l'activité des militants, qui doivent prendre fin. Le rapport souligne également en détail la tragique situation humanitaire à Gaza, où 1,3 million de personnes ont besoin en permanence d'une assistance humanitaire. La communauté internationale doit accélérer la reconstruction et l'assistance à Gaza. Le rapport insiste sur l'urgente nécessité de prendre des mesures positives pour inverser chacune de ces tendances et appelle les deux parties à faire indépendamment la preuve, par leurs politiques et leurs actes, d'un attachement authentique à la solution des deux États. En d'autres termes, les parties doivent prendre maintenant des mesures tendant à créer sur le terrain une réalité pacifique des deux États. Le rapport du Quatuor dessine une voie constructive vers la mise en place de conditions de négociations véritables.

Au Liban, la classe politique doit faire preuve du leadership et de la souplesse nécessaires en élisant un président dans des conditions conformes à la Constitution libanaise et au pacte national. Les deux années de paralysie présidentielle ont handicapé le Gouvernement à un moment où le pays est confronté à de graves dangers en matière de sécurité, comme le montrent les récents attentats-suicides commis dans le village d'Al-Qaa. C'est pourquoi les États-Unis aident l'Armée libanaise à se doter des capacités dont elle a besoin pour lutter contre l'extrémisme violent et protéger la population libanaise. Il s'agit d'un effort indispensable qui devrait être soutenu par davantage de gouvernements.

En Syrie, le régime d'Al-Assad continue de s'en prendre aux civils, d'assiéger des villes et d'empêcher l'aide humanitaire de parvenir à ceux dont la vie en dépend. Bien que le régime et l'opposition se soient engagés à s'abstenir de toute attaque pendant l'Eïd al-Fitr, le régime d'Al-Assad a violé cette promesse et poursuivi ses attaques sur Daraya, dans les faubourgs de Damas, ainsi que sur Alep et Homs. Les attaques qu'il a menées ces sept derniers jours prouvent que son intention est d'encercler la partie est d'Alep et de couper l'accès aux Syriens qui vivent dans cette zone, ce qui aurait des conséquences dévastatrices. Si la partie est de la ville d'Alep venait à être assiégée, on se retrouverait alors avec la plus grande population assiégée de tout le pays, et des centaines de milliers de Syriens supplémentaires privés d'un accès régulier à l'aide. La Russie, en tant que coparrain de l'accord de cessation des hostilités, doit user de son influence sur le régime pour concourir à faire cesser ces attaques.

Sur le plan humanitaire, plus de 590 000 personnes restent prises au piège dans 18 zones assiégées. Dans la plupart des cas, le régime et ses alliés continuent de bloquer sciemment l'accès aux Syriens qui ont désespérément besoin de denrées alimentaires et de médicaments de base. Le régime conteste régulièrement les chiffres de l'ONU concernant les personnes ayant besoin d'une assistance dans ces lieux assiégés, arguant que l'ONU devrait acheminer encore moins d'aide dans ses convois.

Les difficultés rencontrées pour parvenir à ces zones assiégées demeurent immenses. J'en veux pour preuve la ville de Madaya, près de Damas, qui est assiégée par le régime d'Al-Assad. Les habitants de Madaya dépendent des livraisons humanitaires pour leur survie. Sans ces livraisons, ils mettraient leur vie grandement en danger s'ils tentaient de sortir pour obtenir de la nourriture, des médicaments et d'autres articles de base. Selon un rapport de Médecins pour les droits de l'homme et de la Syrian-American Medical Society, rendu public aujourd'hui même, la ville de Madaya est encerclée par environ 65 points de contrôle.

Le rapport explique que des militaires, des tireurs d'élite et de l'artillerie lourde sont postés à chacun de ces points de contrôle. Il ajoute qu'entre la ville même et ces points de contrôle, quelque 12 000 mines terrestres et un réseau de tranchées et de remblais en terre finissent d'emprisonner ses 40 000 habitants. Autrement dit, il y a une mine pour trois habitants.

Il va sans dire que ces conditions ne sont pas propices à la reprise des négociations entre Syriens. En décembre 2015, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2254 (2015), qui appuie un processus politique dirigé par les Syriens permettant de mettre en place une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire. Pour atteindre cet objectif, il est primordial de rétablir une cessation véritable des hostilités. La population syrienne a désespérément besoin que la violence diminue et qu'une aide humanitaire lui parvienne en quantité suffisante.

À Daraya, autre ville de la banlieue de Damas assiégée par le régime d'Al-Assad, Fatima Lahham a récemment évoqué pour un journaliste l'histoire de sa fille de 7 ans, Maram. Maram est en train de devenir sourde. Alors que tout le monde se précipite pour se mettre à l'abri lorsque les avions du régime s'approchent de la ville, Maram, elle, ne peut tout simplement pas les entendre. Fatima, sa mère, a constaté que lorsque les piles spéciales qui équipent ses appareils auditifs cessent de fonctionner, Maram n'ôte pas pour autant ses appareils. D'après sa mère, elle dit « Non, peut-être qu'ils vont quand même m'aider à entendre ». Bien qu'un récent convoi d'aide lui ait permis d'avoir des piles neuves, Fatima est très inquiète de ce qui arrivera à sa fille lorsqu'elles s'épuiseront de nouveau dans quelques semaines. Maintenant, lorsque Maram dessine des gens qui courent pour fuir les bombes, Fatima a remarqué que sur son dessin il y a une petite fille qui, elle, ne court pas, parce qu'elle n'entend pas. Telles sont les conséquences des sièges du régime d'Al-Assad pour cette seule famille. Il est effrayant de penser à ce qui arrivera si les frappes aériennes russes et syriennes se poursuivent, forçant 300 000 personnes supplémentaires à Alep et ses alentours à endurer le même sort.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet, et remercier la délégation de la France de la manière dont elle a dirigé nos travaux pendant le mois de juin. Nous vous remercions également d'avoir convoqué ce débat public sur la question du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous tenons par ailleurs à remercier tout particulièrement le Secrétaire général de sa déclaration, que nous avons écoutée attentivement et à laquelle nous souscrivons entièrement.

L'Uruguay condamne une fois de plus dans les termes les plus énergiques les activités des groupes terroristes qui opèrent dans la région, parce que nous sommes convaincus que les atteintes à la vie et à la dignité des civils innocents résultant du terrorisme et de l'extrémisme violent ne sauraient être tolérées dans aucune partie du monde. L'Uruguay est préoccupé par l'effet de plus en plus déstabilisateur de ces groupes, dont les agissements compromettent les chances d'apporter des solutions durables aux conflits qui existent dans la région. Nous estimons qu'il est fondamental de renforcer la coopération internationale à tous les niveaux afin de pouvoir développer les capacités nationales nécessaires pour faire face à cette menace.

L'Uruguay entretient une amitié profonde avec l'État d'Israël aussi bien qu'avec l'État de Palestine et continue de croire que les deux peuples sont capables de surmonter leurs divergences et de parvenir à s'entendre sur les questions fondamentales qui les séparent. L'Uruguay réaffirme son appui au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un climat de coopération et à l'abri de toute menace ou de tout acte portant atteinte à la paix. L'Uruguay réaffirme la pleine validité des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que sa position concernant le caractère inacceptable de l'acquisition de territoires par la force. À cet égard, nous estimons qu'il est indispensable que la communauté internationale redouble d'efforts pour accompagner le processus et encourage les parties à revenir à la table de négociation.

L'Uruguay estime que le récent rapport du Quatuor est une contribution importante dans le sens d'une solution au processus de paix au Moyen-Orient, toutefois nous sommes préoccupés par les tendances qui menacent la viabilité de la solution des deux États et dont fait état le Quatuor : la poursuite de la violence, les attaques terroristes et l'incitation à la violence, la poursuite de la politique de construction et d'expansion des colonies de peuplement, la désignation de terres pour l'usage exclusif d'Israël et le déni du droit de la Palestine au développement, la multiplication des armes illicites et des activités militantes, l'absence persistante d'unité palestinienne et la situation humanitaire à Gaza. L'Uruguay déplore la poursuite de

ces tendances. Nous sommes surpris que la politique de peuplement se poursuive et que quatre jours seulement après la publication du rapport du Quatuor, Israël ait annoncé sa décision de construire 560 nouveaux logements en Cisjordanie et 240 à Jérusalem-Est. Cette politique de peuplement qui se prolonge compromet directement la viabilité physique de la solution fondée sur la coexistence de deux États. Dans le même temps, l'Uruguay condamne le récent attentat perpétré à Tel Aviv, qui a causé la mort de quatre personnes et fait plusieurs blessés. Nous condamnons également les pertes humaines survenues chez les Palestiniens dans des circonstances tout aussi regrettables.

Il est indispensable d'encourager les parties à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du rapport du Quatuor en vue de la reprise des négociations, et à adopter des décisions et des politiques prouvant leur attachement à la solution des deux États. Pour avancer vers une solution définitive, il importe que la communauté internationale intensifie ses efforts en vue d'accompagner le processus et d'encourager les parties à reprendre le dialogue.

L'Uruguay accueille favorablement le communiqué publié à l'issue de la conférence pour la paix entre Israël et la Palestine, organisée à Paris le 3 juin, et se félicite qu'on ait reconnu l'importance de la mise en place de mesures d'incitation économique, dans le cadre de la coopération, afin de sortir de l'impasse actuelle et de contribuer au développement socioéconomique du peuple palestinien. Il est indispensable de renforcer les institutions nationales et les infrastructures de base existantes et d'en créer de nouvelles si l'on veut garantir la viabilité de l'État palestinien, qui a entamé sa marche vers son affirmation en tant qu'État à part entière.

Malheureusement, d'autres conflits frappent le Moyen-Orient, notamment en République arabe syrienne, au Yémen, en Iraq, en Libye, qui bien qu'elle n'appartienne pas à la région, a un lien direct avec elle. La situation en Syrie est un affront à la dignité humaine, avec ses milliers de réfugiés et de morts parmi les civils, une activité terroriste permanente et une absence totale d'accord entre les différentes parties concernées en vue d'un règlement politique négocié. L'Uruguay met l'accent à cet égard sur le rôle que continue de jouer l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et engage toutes les parties à continuer de s'efforcer de parvenir rapidement à une solution politique et à respecter le cessez-le-feu décidé d'un commun accord.

L'Uruguay souligne les efforts de la communauté internationale, et en particulier des agents humanitaires, qui connaissent d'innombrables difficultés sur le terrain et continuent de s'employer à faire parvenir l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin. L'Uruguay réitère sa dénonciation de l'utilisation de la faim comme tactique de guerre et lance un appel énergique à toutes les parties pour qu'elles respectent leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle condamne également les attaques délibérées perpétrées contre le personnel médical et les centres de santé, et appelle instamment au respect de la résolution 2286 (2016) adoptée par le Conseil au mois de mai dernier.

Il est nécessaire d'accroître les efforts internationaux afin d'éviter que les enfants syriens ne deviennent une génération perdue, en raison, entre autres problèmes, du manque de possibilités de faire des études, de leur recrutement comme enfants soldats et de leur mariage forcé à un âge précoce. Pour l'Uruguay, l'accès à l'éducation est un droit qui doit être garanti sans distinction.

L'unique solution possible au conflit en Syrie est la voie politique. Pour y parvenir, il faut progresser dans les négociations de paix en cours et faciliter un processus de transition propre à permettre des solutions durables au conflit actuel. Cette transition doit être dirigée par le peuple syrien, dont elle doit prendre un considération les intérêts, dans le respect et compte tenu des dispositions des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016).

L'Uruguay reconnaît les progrès enregistrés depuis le début des négociations au Koweït sur le Yémen, qui ont été possibles grâce à la cessation des hostilités obtenue dans ce pays et aux avancées sur le plan de la sécurité. Cela a permis également à l'aide humanitaire d'atteindre des zones précédemment inaccessibles. Dans cette tâche se distingue l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, et le travail qu'il réalise. Nonobstant, l'Uruguay est consterné par l'intensification des attentats terroristes perpétrés, en particulier, par Al-Qaida dans la péninsule arabique et l'État islamique, qui ont bénéficié de la vacance du pouvoir au Yémen. Pour l'Uruguay, le meurtre de garçonnets et de fillettes, quels qu'en soient les auteurs, est inadmissible. À cet égard, l'Uruguay a suivi avec préoccupation les déclarations du Secrétaire général au sujet des motifs pour lesquels il a décidé de procéder à la radiation d'un pays de la liste jointe à l'annexe I de son rapport annuel sur le sort des enfants en temps de

conflit armé (S/2016/360), s'agissant des responsables des violations les plus graves commises à l'encontre d'enfants, dans le cadre du chapitre relatif au Yémen.

En Syrie et au Yémen, les populations civiles ne sont pas des victimes accidentelles des conflits qui font rage. Elles ne sont pas ce que l'on appelle par euphémisme « dommages collatéraux ». En Syrie et au Yémen, les populations civiles sont des cibles délibérées des factions belligérantes. Cela est clairement démontré par le type d'armement utilisé dans ces conflits, lancé directement contre la population civile – barils d'explosifs, explosifs thermobariques, bombes à sous-munitions, bombes au phosphore blanc, roquettes et missiles –, dont certains sont des armes de pointe et d'autres des armes de fabrication artisanale. Certaines de ces dernières peuvent être élaborées par les forces combattantes, puisqu'elles sont relativement peu perfectionnées, et ceux qui les fabriquent ne se préoccupent pas de leur précision, ce qui leur importe étant simplement qu'elles explosent à proximité de leurs objectifs présumés et causent les plus grands dégâts possibles. Les bombes à sous-munitions, les bombes au phosphore, les explosifs thermobariques, en revanche, ne sont pas produits dans le secret d'un garage ou à la dérobée, de nuit, sous un hangar. Ces armes sont produites dans un nombre relativement limité d'usines, aux installations plutôt perfectionnées, sises sur le territoire d'un nombre encore moins important de pays – tous membres, probablement, de l'Organisation. De par leur nature, les armements de ce type, au-delà de leur finalité malfaisante et de leur caractère manifestement contraire au droit international humanitaire, sont généralement réservés aux forces armées conventionnelles, soumises à la chaîne de commandement et de conduite des opérations de l'appareil d'État. Leur fabrication, leur stockage, leur transfert, leur commerce et leur exportation ne sont pas possibles à l'insu et hors du contrôle des entités de l'État.

Il faut que l'on soit clair : ces États Membres de l'Organisation, sur le territoire desquels est produit ce type d'armes et depuis le territoire desquels ces armes sont acheminées vers les zones de conflit, sont tout aussi responsables de l'usage qui en est fait contre les populations civiles, victimes impuissantes prises au piège d'un enfer dantesque. Tôt ou tard, tous les responsables devront rendre des comptes, certains, peut-être, devant des tribunaux tandis que les autres seront jugés par l'histoire, mais tous devront faire face à leur conscience et, à terme, au Créateur.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé. Nous apprécions les efforts positifs que déploient le Secrétariat et le Secrétaire général lui-même pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. La Chine a également écouté avec attention les déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël.

Guerres et conflits se poursuivent au Moyen-Orient, regrettablement. Les efforts visant à y trouver une solution doivent tendre à aplanir les divergences par le dialogue et à mettre fin à l'instabilité par le développement de façon que la région puisse s'engager à terme dans la voie d'un développement pacifique et stable. C'est ici que réside la responsabilité de l'ONU et du Conseil de sécurité.

La question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient. La défense des intérêts nationaux légitimes et des droits du peuple palestinien relève de la responsabilité commune de la communauté internationale. Les pourparlers de paix palestino-israéliens sont à présent au point mort. Le conflit a encore gagné en violence. La catastrophe humanitaire s'intensifie. La solution des deux États et la perspective de la voir se concrétiser sont toujours plus ténues. Il est dans l'intérêt de toutes les parties de trouver une solution globale et juste à la question de Palestine. La Chine propose que la communauté internationale prenne au plus tôt des mesures sur les points suivants.

Premièrement, la communauté internationale doit poursuivre sur la voie d'un État de Palestine indépendant, vivant côte à côte en paix avec Israël. La création de l'État de Palestine, pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, est un droit inaliénable du peuple palestinien. C'est également la clef du règlement de la question palestino-israélienne.

Nous devons partir du principe que les pourparlers de paix sont la seule issue. L'impasse de ces pourparlers ne peut qu'aggraver les différends, inciter à la haine et entraîner la Palestine et Israël dans un engrenage de violence sans fin, délétère et toujours plus grave. Seule la reprise rapide des pourparlers de paix peut permettre à Israël et à la Palestine, ainsi qu'à l'ensemble de la région, de connaître la paix et la stabilité, ce qui est dans l'intérêt fondamental de la Palestine comme d'Israël. Il importe de respecter le principe de la terre contre la paix et de se conformer à la solution des deux États, à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes des Nations Unies en vue de faire avancer le processus

de paix. Les initiatives susmentionnées sont le résultat notable d'âpres négociations menées par la communauté internationale et, en tant que tels, sont d'une importance immense pour le cours du le processus de paix au Moyen-Orient.

Deuxièmement, Israël comme la Palestine doivent mettre fin au conflit violent, faire preuve du maximum de retenue et s'abstenir de toute mesure unilatérale. En particulier, ils doivent éviter d'employer la force contre les civils. Israël doit cesser ses activités d'extension des colonies de peuplement, faire preuve de bonne volonté et créer les conditions de base pour la reprise des pourparlers de paix. Israël doit se conformer au droit international et aux normes fondamentales régissant les relations internationales, lever le blocus qu'il impose à la Palestine, en particulier à Gaza, et lever les restrictions qu'il impose à l'entrée de l'aide destinée aux Palestiniens. Parallèlement, les préoccupations légitimes de sécurité d'Israël doivent être respectées et traitées avec sérieux.

Troisièmement, la communauté internationale doit étudier plus largement les moyens de promouvoir la paix, tirer les enseignements de la façon dont d'autres crises ont été réglées au Moyen-Orient, mener des actions plus larges pour promouvoir la paix sur la base des recommandations du Quatuor, et montrer qu'elle a la volonté de promouvoir la paix en créant des synergies au niveau international. Les mécanismes existants peuvent être maintenus et de nouvelles initiatives doivent être encouragées. Dans le même temps, il faut veiller à laisser le champ libre aux Nations Unies pour jouer leur rôle dirigeant, et les résultats des initiatives de promotion de la paix doivent être approuvés par le Conseil de sécurité. La communauté internationale doit aider à relancer les pourparlers de paix israélo-palestiniens et à établir des mécanismes de suivi afin de fournir un appui solide et de veiller à suivre et évaluer les conclusions des pourparlers de paix.

Dans le processus de pourparlers de paix, la communauté internationale doit identifier des mécanismes propres à fournir des incitations, à la lumière des mesures décidées par les deux parties. Il importe aussi d'aider au renforcement des capacités palestiniennes. La Chine a toujours appuyé la juste cause du peuple palestinien et la lutte qu'il mène pour recouvrer ses intérêts et ses droits nationaux légitimes. Elle a toujours été attachée à la promotion des pourparlers de paix. Cette année même, le Président chinois Xi Jinping, dans l'allocution qu'il a prononcée au siège de la Ligue des États arabes, a appelé, sur le plan politique, à la reprise des pourparlers de paix et, sur le plan économique, à la promotion de la reconstruction.

La Chine se félicite – en les appuyant – des efforts visant à apaiser les tensions entre Israël et la Palestine et à parvenir rapidement à une solution à deux États. La Chine appuie depuis longtemps le renforcement des capacités palestiniennes en fournissant une aide humanitaire, en dispensant une formation et en aidant à la reconstruction. La Chine est convaincue que, tant que la communauté internationale maintiendra le cap s'agissant de promouvoir la paix et que la Palestine et Israël continueront de s'engager dans la voie des pourparlers de paix, la paix finira par prévaloir. La Chine est disposée à œuvrer avec la communauté internationale pour promouvoir un règlement juste de la question palestino-israélienne dès que possible.

M. Ramírez Carreño (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela voudrait tout d'abord remercier le Japon d'avoir convoqué le présent débat public et nous saluons la participation du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui s'est rendu dernièrement dans plusieurs pays de la région. Cela reflète sa ferme détermination à contribuer à la quête de la paix et de la stabilité.

Notre pays s'associe à la déclaration que doit faire le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le présent débat public sur le Moyen-Orient s'inscrit dans une dynamique internationale complexe. Malgré les difficultés, la communauté internationale, les organisations internationales et régionales et les pays de la région s'efforcent d'instaurer la paix partout où il y des conflits et des guerres. Cependant, nous estimons que l'un des éléments fondamentaux requis pour parvenir à la paix dans la région est la reprise des pourparlers de paix entre Israël et la Palestine. Ces pourparlers sont dans l'impasse depuis des années. Et c'est cela qui est à la base des conflits en cours dans la région. C'est pourquoi, s'agissant de la Palestine, nous saluons les efforts faits par la France, qui ont abouti à la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient au début du mois de juin. De même, nous prenons note du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient, publié dernièrement.

Nous attendions beaucoup plus de ce rapport. Surtout, nous espérions un rapport plus équilibré qui expose dans sa juste dimension la violence disproportionnée commise par Israël contre le peuple palestinien et qui dise clairement que l'occupation de la Palestine est la cause profonde de ce conflit et de cette

violence. Nous pensons que si le Quatuor avait adopté une position plus claire et plus ferme dans son rapport, cela aurait pu persuader les parties de la nécessité de reprendre le dialogue et les négociations aux fins du règlement définitif de ce conflit qui affecte depuis des années la stabilité de la région.

Malheureusement, il nous faut reconnaître que malgré les bonnes intentions du Quatuor et toutes les initiatives diplomatiques visant à créer des conditions propices au dialogue et à la paix, nous continuons de nous heurter à un obstacle majeur, à savoir le refus du Gouvernement israélien de mettre fin à son occupation illégale des territoires palestiniens et de lever le blocus criminel imposé à Gaza. C'est cela, et non autre chose, qui est la principale source de perturbation des relations palestino-israéliennes. Dirigé par les secteurs les plus extrémistes de la société, le Gouvernement israélien agit de façon agressive et arrogante, et refuse le dialogue bilatéral car il sait qu'il dispose d'une capacité militaire largement disproportionnée et qu'il bénéficie de l'appui de membres importants du Conseil de sécurité.

Lors de précédentes séances du Conseil de sécurité, nous avons fait clairement part de notre préoccupation face à la détérioration continue des conditions de vie du peuple palestinien du fait de l'occupation israélienne. L'occupation a une incidence négative sur tous les aspects de la vie des Palestiniens; cela inclut les 140 Palestiniens au moins tués depuis 2015 par les forces de sécurité israéliennes ou qui ont trouvé la mort au cours d'opérations militaires, d'affrontements, de manifestations et d'attaques réelles ou présumées contre des citoyens israéliens, attaques que nous condamnons bien entendu sans équivoque. Nous condamnons et déplorons les assassinats contre le peuple palestinien sans défense commis par les forces d'occupation, qui agissent de façon brutale et disproportionnée et sans avoir eu à répondre jusqu'ici de leurs crimes et de leurs violations massives des droits fondamentaux des Palestiniens et du droit international.

Nous rappelons aussi que depuis le mois d'octobre de l'année dernière, quelque 50 enfants palestiniens ont été tués par l'armée et les forces de sécurité israéliennes, non seulement dans le cadre d'affrontements à armes inégales, mais aussi, en fait, dans des activités qui n'avaient aucun lien avec les affrontements. N'oublions pas que des milliers de Palestiniens – y compris plus de 1300 enfants – ont été blessés depuis le dernier trimestre de 2015 jusqu'à aujourd'hui, du fait d'actions israéliennes. Il est scandaleux que ces actions ne soient pas carrément condamnées avec force et qu'on n'exige pas de la Puissance occupante qu'elle mette fin à ses abus.

Aux disparitions physiques s'ajoutent les détentions de Palestiniens. Plus de 6000 Palestiniens, dont 400 garçons et filles, sont actuellement détenus ou purgent leur peine dans des prisons israéliennes. Sur le nombre total de détenus, près de 700 sont placés en « détention administrative », c'est-à-dire une forme arbitraire d'oppression des Palestiniens en violation flagrante des droits de l'homme.

La Puissance occupante ne se limite pas à opprimer les Palestiniens dans leur personne physique. Elle a aussi déployé des efforts pour refuser à la Palestine toute possibilité de développement, rendant la solution des deux États virtuellement impossible. Comme indiqué dans le rapport du Quatuor, les colonies israéliennes implantées en Palestine occupée sont le principal instrument utilisé par la Puissance occupante pour faire obstacle à un règlement définitif. La communauté internationale a reconnu que ces colonies sont illégales et constituent un obstacle sérieux à la réalisation d'une paix solide et durable et a dénoncé cela. Les colons israéliens détiennent actuellement environ 60 % des terres dans la zone C, où se trouvent les terres les plus fertiles et les principales ressources naturelles.

Plus d'un demi-million de colons israéliens vivent illégalement sur des terres palestiniennes, y compris 200 000 à Jérusalem-Est. Ils représentent assurément l'absence d'attachement de la partie israélienne à une solution pacifique, juste et durable du conflit au Moyen-Orient. Le fait que le Gouvernement israélien dise que le rapport du Quatuor perpétue le mythe selon lequel les constructions israéliennes en Cisjordanie sont un obstacle à la paix ne font que confirmer qu'il est déterminé à bloquer toute possibilité d'une solution juste et durable qui assurera la paix et la sécurité aux deux peuples et à la région. Israël poursuit un processus violent et systématique de colonisation de la Palestine, en violation du droit international et des résolutions du Conseil.

La politique israélienne d'implantation de colonies en Palestine occupée a également eu d'autres conséquences néfastes, telle la violence des colons israéliens à l'égard des populations palestiniennes autour des colonies. En Cisjordanie, les colons s'emploient à harceler, humilier et attaquer violemment des Palestiniens par des actes de vandalisme et des actes criminels et par la destruction de biens appartenant à

des Palestiniens. Ils le font en toute impunité, sans être sanctionnés par les autorités israéliennes. Au contraire, elles dirigent leurs actions de manière à appuyer certains de ces excès commis par les colons.

Au fait que les Palestiniens ne sont pas en mesure de se défendre, nous devons ajouter les restrictions imposées par Israël à la circulation des biens et des personnes en provenance et à destination de la Cisjordanie et le blocus israélien criminel de la bande de Gaza. Cela complique encore plus la reconstruction et le retour à une vie normale dans cette zone. De même, il faut tenir compte du fait que les activités menées par Israël pour modifier en sa faveur la continuité géographique de la Palestine et sa composition démographique s'accompagnent d'actes visant à modifier l'identité culturelle de régions qui sont depuis toujours palestiniennes, notamment le non-respect de lieux saints, telle la mosquée Al-Aqsa.

Cette oppression étouffante et intolérable des Palestiniens ne peut être dissimulée ou comparée à d'autres actes de violence dans les territoires occupés. La violence est entièrement due à Israël. Elle est le résultat de l'occupation de la Palestine – une occupation illégale et criminelle qui ne cesse d'inciter à la violence et de la provoquer, et refuse de respecter le droit international et de rechercher une solution politique basée sur la solution des deux États.

Dans ce contexte, nous appelons le Conseil de sécurité à ne plus être inactif face à l'occupation de la Palestine par Israël. Nous, les membres du Conseil, devons assumer sans délai notre engagement à cet égard et prendre des mesures le plus rapidement possible afin de contribuer avec efficacité à mettre fin au conflit et à trouver une solution pacifique, juste et durable. Nous ne pouvons continuer d'entendre dans le cadre des séances consacrées à cette question les récits macabres marqués par la violence et la mort dans les territoires occupés.

Le Conseil doit également envisager des mesures visant à mettre en place un système de protection internationale de la population palestinienne dans les territoires occupés, conformément à la quatrième Convention de Genève et à la résolution 904 (1994). Nous appelons également de nouveau le Conseil à honorer l'engagement pris à l'égard des Palestiniens et de l'ONU, ainsi que le mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit exiger qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens – la cause du conflit – tout en se montrant fermement déterminé à appuyer l'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre de plein droit.

S'agissant du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient, nous remercions les membres du Quatuor de l'avoir préparé et d'avoir déployé des efforts visant l'examen de la question palestinienne. Nous partageons évidemment les inquiétudes exprimées dans le rapport concernant la solution des deux États et la façon dont elle est mise en péril. Nous sommes d'accord sur le fait que nous devons condamner les actions unilatérales de l'une ou l'autre partie qui risquent de nuire aux négociations. Nous dénonçons également la violence extrémiste, le terrorisme et l'incitation à la violence de la part d'Israéliens ou de Palestiniens. Néanmoins, nous devons signaler que nous espérions que ce document serait plus complet et aborderait de manière globale ce qui constitue un grave conflit qui menace la solution des deux États.

Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par le fait que le rapport tempère et minimise la responsabilité d'Israël, Puissance qui occupe le territoire palestinien, tente de faire endosser le même niveau de responsabilité à la Palestine dans le conflit quand, dans les faits, il n'est pas possible de mettre sur le même plan les actes violents commis par des Palestiniens – que nous condamnons – et la réaction disproportionnée des autorités israéliennes.

Nous savons tous que l'Autorité palestinienne déploie des efforts pour prévenir et condamner la violence, contenir les discours violents et apaiser les tensions, renforcer sa gouvernance et développer l'économie palestinienne. Ces mesures prennent la forme de recommandations dans le rapport, mais aucune d'elles n'a mis fin à l'occupation israélienne. Au contraire, les agressions de la Puissance occupante se sont multipliées avec le temps. Israël ne peut imposer de conditions, qui, comme nous le savons, ne peuvent être remplies dans le contexte actuel, pour la reprise du dialogue et la recherche d'un règlement politique du conflit.

Le rapport et les recommandations qui y figurent proposent une voie à suivre. Dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, nous devons promouvoir le processus de paix en vue d'une solution à deux États permettant à Israël et à une Palestine libre, avec Jérusalem-Est pour capitale, de vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée général et du Conseil de sécurité. C'est le meilleur moyen d'atteindre l'objectif d'édification d'un

État palestinien indépendant qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit légitime et inaliénable à l'autodétermination, et de mettre ainsi fin au conflit israélo-palestinien.

Nous exhortons enfin le Conseil de sécurité à assumer pleinement ses responsabilités à cet égard. Les Palestiniennes et les Palestiniens, ainsi que tous ceux qui, dans le monde, aspirent à une paix juste et digne, et luttent pour l'obtenir, peuvent compter sur l'appui soutenu du Venezuela, au Conseil de sécurité et ailleurs, pour que le Moyen-Orient soit une région de paix.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'état du conflit israélo-palestinien reste très complexe et continue d'entraîner toujours plus de situations tragiques. Les incidents survenus en Cisjordanie, et les violations du cessez-le-feu autour de Gaza le démontrent clairement.

Nous considérons que la publication, le 1er juillet, du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient sur la situation du règlement palestino-israélien, conformément à la décision pertinente prise à la réunion ministérielle du Quatuor en février à Munich, est très importante. Ce document, qui illustre la volonté de la communauté internationale de préserver les chances de parvenir à une solution à deux États, décrit la réalité de la situation sur le terrain et contient des recommandations précises. La mise en œuvre de ces recommandations pourrait contribuer à relancer le processus de paix, actuellement dans l'impasse, et à favoriser la reprise d'un dialogue direct entre Israéliens et Palestiniens.

Nous accordons une très grande importance aux positions présentées dans le rapport sur le fait que la violence et l'incitation à la violence, par les deux parties, sont inacceptables et qu'il faut mettre fin à la politique israélienne d'implantation et d'expansion de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi qu'à la saisie illégale de terres au détriment des Palestiniens qui y vivent. C'est dans ce contexte que nous devons examiner la décision, rendue publique récemment en Israël, de construire 800 nouveaux logements sur le territoire palestinien occupé.

Nous considérons important le fait que le rapport exprime clairement la nécessité d'un retour à l'unité entre Palestiniens, sur la base du cadre établi par l'Organisation de libération de la Palestine et les principes défendus par le Quatuor. Nous considérons également important le fait que le rapport réaffirme que l'Initiative de paix arabe constitue une base consensuelle sur laquelle il est possible de faire des progrès en vue d'un règlement global du conflit arabo-israélien.

Le rapport n'évite pas la question de la grave situation humanitaire qui règne à Gaza, qui contribue au climat d'instabilité et, en dernière analyse, complique les efforts visant une solution négociée. Il souligne également la nécessité de réunir Gaza et la Cisjordanie sous l'autorité d'une administration palestinienne légitime et démocratique. Moscou salue l'initiative du Président égyptien, M. Abdel Fattah Al Sisi, qui propose d'aider les Palestiniens et les Israéliens à instaurer la paix. Nous pensons que les efforts du Caire dans ce contexte pourraient porter des fruits. La Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et participant actif du Quatuor pour le Moyen-Orient, composé de médiateurs internationaux, poursuivra ses efforts pour trouver un règlement juste à la question palestinienne, par le biais de la création d'un État palestinien indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui vive côte à côte et en paix avec Israël.

La première des priorités de la communauté internationale est de régler le conflit en Syrie, en faisant en sorte que les parties parviennent à un accord mutuellement acceptable, à la suite de négociations largement représentatives menées sous les auspices de l'ONU. Dans le cadre du Conseil de sécurité et du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS), la solide charpente d'une solution a été élaborée et a déjà produit des résultats positifs concrets, notamment sur le terrain. Les échanges directs entre les Présidents du GISS ont été très utiles. Ce sont désormais les Syriens eux-mêmes qui auront le dernier mot. Cependant, l'issue dépendra en grande partie de savoir si les opposants à Damas sauront mettre de côté leur position destructrice, qui retarde l'avènement d'une solution pacifique. À cet égard, nous tablons sur une attitude plus dynamique et – c'est le plus important – plus positive de la part de nos partenaires américains, ainsi que de certains acteurs régionaux influents. Les États-Unis, en tant que Coprésidents du GISS doivent une fois pour toutes mettre la propagande de côté et apprendre à évaluer la situation en toute objectivité. Nous appelons l'Envoyé spécial du Secrétaire général à intensifier ses efforts pour coopérer avec les parties au conflit. Le processus de négociation de Genève doit reprendre aussi rapidement que possible.

Nous entendons continuer d'offrir notre appui au Gouvernement syrien dans sa lutte contre les groupes terroristes, en premier lieu l'État islamique d'Iraq et du

Levant (EIIL) et le Front el-Nosra. Que cela ne fasse aucun doute : dans ce combat, il ne faut ni tergiverser ni hésiter. Nous espérons que des discussions sont en cours dans diverses capitales, notamment de la région, et en particulier dans les pays qui sont en mesure de contribuer à affaiblir la menace terroriste. À l'heure actuelle, d'importantes lacunes permettent aux terroristes de franchir les frontières et de se procurer de l'argent, des armes, de l'équipement, des ressources et un accès à des substances toxiques de qualité militaire. Il faut les combler.

Le conflit au Yémen a un effet déstabilisateur très grave sur la région. Nous sommes favorables à la reprise des négociations intra-yéménites au Koweït le 15 juillet, avec la médiation du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Yémen, comme y ont appelé les Yénénites eux-mêmes. Nous pensons que le respect du régime de cessez-le-feu par toutes les parties au conflit est indispensable pour promouvoir la poursuite du dialogue. À cet égard, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de propos agressifs à même de porter atteinte à la confiance mutuelle très fragile qui s'est instaurée au sein du peuple yéménite.

La situation qui règne en Libye est toujours très grave. Le pays ne s'est pas encore remis de l'intervention étrangère qui a sapé l'autorité de l'État. Les luttes d'influence entre les diverses forces ont eu un effet délétère et les efforts faits pour restaurer l'unité libyenne sur la base de l'accord politique conclu à Skhirat n'avancent que très lentement. Naturellement, le Gouvernement d'entente nationale devra être confirmé par la Chambre des représentants à Tobrouk. C'est là une étape qui doit être franchie.

Aller à l'encontre des tendances négatives persistantes dans la région du Moyen-Orient nécessite des efforts collectifs de la communauté internationale tout entière. Si nous voulons aider les Libyens, nous devons œuvrer à une réconciliation véritable en leur sein, au lieu de nous cramponner à des projets artificiels d'utilité douteuse. La Russie est prête à œuvrer dans ce sens, à la fois en luttant contre le terrorisme et en promouvant les moyens politiques susceptibles de régler les conflits en cours dans la région.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Il est très difficile de penser à des arguments compatibles avec la conscience humaine et qui, dans le même temps, justifieraient l'échec de la communauté internationale à mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes. Indéniablement, il est inacceptable de baisser les bras et de passer sous silence le fait que le peuple palestinien ne jouit pas de sa liberté et continue de souffrir d'une politique systématique visant à modifier la réalité sur le terrain et à porter atteinte à des innocents, alors même que nous vivons dans une ère censée renforcer les droits de l'homme.

Nous avons examiné le rapport du Quatuor publié récemment. Si nous sommes d'accord sur le fait que la renonciation, la défaite et le silence sont inacceptables, il serait plus judicieux de s'accorder sur le fait que les tentatives de propager de nouvelles idées ou impressions sur les causes de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et les tentatives pour déformer la question palestinienne – qui est celle d'un peuple souffrant sous le joug de l'occupation depuis plus de 50 ans – sont autant de tentatives inacceptables, dénuées de tout fondement éthique. Ce sont des tentatives qui vont à l'encontre de la logique et des coutumes et droits internationaux. Ces tentatives menacent également le peu d'espoir que nourrit le peuple palestinien.

Ignorer les racines de la crise du peuple palestinien et accepter la réalité illégale et inhumaine imposée par l'occupation, et gaspiller les efforts de la communauté internationale en se concentrant sur les symptômes de la maladie pour les atténuer et sur les conséquences des dizaines d'années d'une occupation injuste sont autant de facteurs qui ne mèneraient qu'à la propagation de la maladie. La solution des deux États, acceptée par les peuples palestinien et israélien, et appuyée par la communauté internationale, est toujours victime des obstacles qui empêchent son application effective.

Je voudrais réaffirmer une fois de plus qu'il est très grave de confondre les causes de l'impasse actuelle et ses conséquences, ou de confondre la responsabilité assumée par les forces d'occupation et la responsabilité du peuple qui souffre sous le joug de ladite occupation, qui ne peut jouir de ses droits inaliénables à la dignité et à la liberté, et qui souffre quotidiennement de la frustration et du désespoir.

Je ne m'attarderai pas sur les détails des pratiques quotidiennes de l'occupation que nous connaissons tous. Je ne m'attarderai pas sur les tentatives déterminées de la Puissance occupante pour faire prévaloir une nouvelle réalité sur le terrain par le biais de la colonisation, des déplacements forcés, de la confiscation des terres palestiniennes, au point que le nombre de colons dépasse désormais la population de certains États Membres de l'ONU. Je ne m'attarderai pas sur les nouvelles

générations palestiniennes qui n'ont connu que la vie derrière le mur de séparation raciale, dans des quartiers négligés ou isolés à Jérusalem, ou sous le blocus qui règne dans la bande de Gaza. Je ne parlerai pas non plus des politiques de violation du principe d'inviolabilité des lieux de culte.

Mais je me permettrai d'attirer l'attention aujourd'hui sur l'envergure du désespoir et de l'injustice que ressent le peuple qui subit ces pratiques, alors que d'aucuns essaient de lui faire endosser la responsabilité de la détérioration de la situation, de lui reprocher de n'avoir pas accepté la réalité de l'occupation, et de faire porter le blâme à l'Autorité palestinienne, qui souffre de ces politiques systématiques visant à l'affaiblir. Oui, depuis plusieurs années, nous sommes face à une politique systématique qui a pour objet d'affaiblir l'Autorité palestinienne modérée et de l'isoler de la rue, ainsi qu'à des tentatives visant à consacrer la division entre la Cisjordanie et la bande de Gaza au niveau aussi bien géographique que politique. Cela a renforcé les voix extrémistes. Parallèlement, certains ont reproché à l'Autorité palestinienne d'être incapable de contrôler la situation. Ils ont essayé de lui en faire assumer la responsabilité, sur un pied d'égalité avec la Puissance occupante dotée des équipements, des capacités et d'une politique systématique menaçant de sonner le glas de la solution des deux États, qui est basée sur le principe de l'échange des territoires contre la paix.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans cette même salle :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « les peuples opprimés ont prouvé à travers les âges qu'il est dans la nature humaine de réagir à l'occupation, qui est souvent un puissant incubateur de haine et d'extrémisme. » (*S*/P*V.76*10, p. *2*)

(*l'orateur reprend en arabe*)

Aujourd'hui, nous traversons une phase très critique au Moyen-Orient. Malgré l'absence prolongée d'efforts internationaux en vue de régler la question de Palestine, nous avons aujourd'hui l'occasion de braquer une fois de plus les projecteurs sur ce problème clef dans la région. Nous ne pouvons laisser perdre cette occasion, et nous devons réaliser des avancées véritables. À cette fin, le Président égyptien a lancé un appel en vue de réaliser une paix juste, durable et globale entre Palestiniens et Israéliens.

Je rappelle qu'une paix ferme et durable a été instaurée entre l'Égypte et Israël. Je réaffirme qu'il est possible de faire évoluer la réalité entre Palestiniens et Israéliens, même si cela prendra du temps, et ce en créant un État palestinien indépendant, en application des résolutions internationales et en garantissant le droit des Palestiniens et des Israéliens à vivre dans la paix et la stabilité.

Le Ministre égyptien des affaires étrangères a donc effectué récemment deux visites en Israël et en Palestine, car l'Égypte s'efforce d'écouter les points de vue des deux parties pour déterminer les meilleurs moyens de les amener à reprendre les négociations. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès, car nous sommes convaincus que le règlement du conflit israélo-palestinien, qui dure depuis très longtemps, aura une incidence positive sur la région du Moyen-Orient.

En outre, je réaffirme que le monde arabe continue de tendre la main de la paix et que l'Initiative de paix arabe offre une occasion historique qu'il importe de saisir afin de réaliser la paix entre Israël et la Palestine et de promouvoir des relations normales entre les pays de la région. Cela suppose de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et du Golan syrien, que certains persistent à écarter en tirant parti de la crise que vit le peuple syrien frère.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat, en particulier suite à la récente publication du rapport du Quatuor. Alors que nous nous réunissons aujourd'hui pour aborder la question d'Israël, de la Palestine et du Moyen-Orient, la communauté internationale est en train de perdre foi en la solution des deux États. Nous remercions donc le Secrétaire général de l'exposé franc qu'il a présenté au Conseil suite à la visite très fructueuse qu'il a effectuée dans la région, en particulier en Palestine.

Nous sommes constamment saisis de rapports signalant qu'Israël continue de démolir des maisons palestiniennes et poursuit la construction de nouveaux logements pour les colons israéliens, mène des descentes militaires quotidiennes dans des zones palestiniennes, arrête et emprisonne et impose des restrictions sévères, notamment à l'exercice des droits de l'homme. La récente décision prise par Israël d'effectuer de nouvelles constructions en Cisjordanie et à Jérusalem-Est témoigne clairement de son mépris des décisions du Conseil. Nous appelons les autorités israéliennes à reconsidérer les incidences à long terme de cette stratégie, dans l'intérêt

de la paix et en vue de parvenir à un juste accord avec les Palestiniens en ce qui concerne le statut final.

Tout en condamnant fermement les actes de terrorisme et les attaques contre des citoyens israéliens, nous estimons que la raison fondamentale de tels actes est l'occupation prolongée ainsi que les politiques appliquées dans les territoires palestiniens, qui sont à l'origine de la principale menace à la sécurité d'Israël. Les récits émouvants que nous avons entendus ce matin de la part des représentants de la Palestine et d'Israël doivent encourager le Conseil à arrêter de faire comme si de rien n'était et à se pencher sur la question. Le coût de cette approche est trop élevé.

Dans un article d'opinion révélateur publié le 3 juillet par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, l'auteur de l'article déclare :

> « [l]e rapport du Quatuor lance un signal d'alarme signifiant que nous avançons dangereusement vers une réalité d'un seul État qui est incompatible avec les aspirations nationales des deux peuples ».

Dans la recherche d'une solution à ce conflit dangereux et douloureux, après l'échec de multiples tentatives de la communauté internationale visant à faciliter les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, il est clair que la simple adoption d'une résolution du Conseil de sécurité ne serait pas réaliste au moment présent et n'aurait aucune influence véritable sur les peuples confrontés à cette triste réalité au quotidien.

Nous estimons qu'il faut insister auprès des deux parties pour qu'elles mettent en place les mesures pratiques nécessaires pour apaiser les tensions et enclencher le long processus de rétablissement de la confiance, qui est essentiel à la reprise des négociations directes. À cet égard, l'Angola se félicite de la visite récente effectuée par le Ministre égyptien des affaires étrangères en Israël en vue de reprendre contact avec ce pays. Nous attendons par ailleurs avec intérêt la conférence qui se prépare à Paris afin de relancer l'engagement de la communauté internationale, en espérant qu'elle empruntera une nouvelle voie vers la réalisation de la vision dont nous souhaitons sincèrement qu'elle devienne réalité, à savoir la solution des deux États.

Aucune partie ne peut décider à la place des Israéliens ou des Palestiniens quels compromis accepter et quels risques prendre pour rétablir la paix, et aucun d'entre nous ne peut les convaincre de se faire mutuellement confiance. Cependant, la communauté internationale doit être cohérente et éviter de continuer à prendre des décisions qui permettent systématiquement aux parties de violer leurs obligations, en particulier Israël. L'appui et les encouragements des acteurs internationaux et régionaux doivent viser non pas à perpétuer le statu quo, mais plutôt à encourager les parties à honorer les engagements mutuels qu'elles ont déjà pris, ainsi que, notamment, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Si les dirigeants politiques dans les deux camps sont sceptiques quant à la solution des deux États et à la possibilité qu'elle soit bientôt réalisée en vue d'apaiser les tensions dans cette région extrêmement instable, nous appelons les Israéliens et les Palestiniens à commencer d'appliquer les recommandations visant à rétablir la confiance dans l'espoir qu'elles conduiront à la tenue de négociations et au règlement des questions relatives au statut permanent, tout en répondant aux aspirations des Palestiniens à créer leur propre État et aux préoccupations de sécurité d'Israël.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Tout d'abord, je voudrais saluer le rapport du Quatuor sur la situation en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Je me joins aux autres orateurs pour remercier les envoyés et les principaux responsables du Quatuor de leurs efforts considérables qui ont abouti à cette analyse importante de la situation des Israéliens et des Palestiniens ordinaires. Malheureusement, les tendances décrites dans le rapport sont bien connues : les colonies de peuplement, les annexions et les démolitions, la violence, l'incitation et les souffrances – des deux côtés. Si nous ne parvenons pas à inverser ces tendances alarmantes, le rapport est très clair quant à ce que l'avenir nous réserve. C'est « un avenir d'une réalité caractérisée par un État, et par l'occupation et des conflits perpétuels » – et donc un avenir sans sécurité, un avenir sans création d'État. Et ce n'est vraiment pas un avenir digne de ce nom. Je sais qu'il existe des désaccords au sujet de certains aspects du rapport, sur les points qu'il aborde et ceux qu'il n'aborde pas. Toutefois, j'espère que nous pouvons tous admettre que, quels que soient nos désaccords, il est clair que nous devons faire des progrès maintenant pour éviter que cette réalité ne se concrétise, et que nous devons faire avancer, et en fait sauver, la solution des deux États. Il y

a trois messages sur lesquels – je l'espère- nous pouvons tous être d'accord aujourd'hui.

Le premier message est que la violence doit cesser. Les dirigeants des deux parties doivent faire davantage pour réprimer les discours incendiaires et l'incitation. Il est tout simplement inadmissible de continuer à laisser faire. Malheureusement, la violence dont nous avons été témoins ces derniers mois se poursuit. Alors que le rapport était en cours de publication, la violence faisait davantage de victimes innocentes. Comme nous l'avons entendu, la semaine dernière, c'était Hallel Jaffa-Ariel, âgée de 13 ans; le mois dernier, c'était Mahmoud Rafad Badran. Il est presque inimaginable que les générations futures d'Israéliens et de Palestiniens soient victimes d'un conflit et d'une occupation qui appartiennent indiscutablement au passé. Des enfants comme Hallel et Mahmoud devraient envisager un avenir de sept décennies de paix et d'espoir au lieu d'être victimes de sept décennies de haine et de peur. Cette violence ne fait que nous éloigner de la paix, au lieu de nous rapprocher de la paix.

Deuxièmement, aujourd'hui, nous devons signaler clairement qu'il ne suffit pas de mettre fin à la violence. Les tendances révoltantes observées en Cisjordanie sont inacceptables et il faut y mettre fin. L'expansion systématique des colonies à l'intérieur de la Cisjordanie, la légalisation des avant-postes, la confiscation de terres qualifiées de terres appartenant à l'État israélien et l'obstruction ou le rejet pur et simple du développement palestinien en Cisjordanie – ces politiques mettent inexorablement en péril la viabilité de la solution des deux États, comme l'indique clairement le rapport. Quand on menace une famille de la vieille ville de Jérusalem de l'expulser de la maison qu'elle occupe depuis plus de 60 ans, on ne porte pas seulement atteinte à son passé, on compromet son avenir. On détruit tout espoir qu'elle avait de vivre un jour sur sa propre terre et de coexister en paix avec Israël. Ce faisant, on alimente une colère qui ne fera que menacer le droit des Israéliens ordinaires à vivre en toute sécurité. Le village de Khirbat Tana, une communauté située près de Naplouse, a fait face à trois vagues de démolitions cette année. Des maisons, des granges et une école – la seule école du village – ont été démolies. Quel espoir peut-il y avoir pour une solution à deux États lorsque des communautés sont tout simplement rayées de la carte?

Mon troisième message concerne la situation à Gaza. Deux ans après le dernier conflit, les Gazaouis ordinaires continuent de vivre dans des conditions déplorables. Nous devons y remédier si nous voulons éviter une reprise du conflit à grande échelle. Nous appelons donc le Hamas et d'autres groupes militants à s'engager à mettre fin aux tirs de roquettes et autres attaques qui ciblent Israël. Les citoyens israéliens méritent de vivre en paix. Dans le même temps, nous devons indiquer clairement qu'Israël doit lever les restrictions pour alléger les souffrances des Palestiniens ordinaires et permettre à l'économie de Gaza de se développer. Enfin, il est clair que les dirigeants palestiniens doivent œuvrer de concert pour surmonter leurs divergences en vue de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie.

Ces messages ont déjà été exprimés à de multiples reprises dans cette salle, et je comprends que certains soient déçus par le fait que le rapport du Quatuor n'énonce pas clairement les mesures précises qu'il faut prendre – des mesures qui vont au-delà des discours tenus au Conseil de sécurité. Malheureusement, nous ne sommes pas dans une situation où il existe une voie claire susceptible de conduire à la reprise de négociations dignes de ce nom. Mais nous pouvons, et nous devons, utiliser ce rapport pour souligner la gravité de la situation et la nécessité urgente du changement. Il incombe maintenant aux parties de prendre les mesures qui s'imposent. Nous sommes prêts à les épauler, mais elles doivent faire preuve d'esprit de décision et d'audace si elles veulent avancer sur la voie de la paix. Elles n'ont que trop tardé.

Très brièvement, en ce qui concerne la Syrie, nous sommes vivement préoccupés par les informations crédibles selon lesquelles les forces du régime auraient commencé leur avancée à l'intérieur de Daraya, une ville dans laquelle il n'y a pas vraiment d'éléments de Daech ou du Front el-Nosra, selon Jan Egeland et le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie. Il s'agit non seulement d'une violation de la cessation des hostilités, mais cela contredit clairement les déclarations faites par le régime proclamant une trêve. Comme nous le savons tous, Daraya est assiégée par le régime depuis des années, et ce n'est que plus tôt cette année que des convois d'une aide indispensable y ont été acheminés, et maintenant, elle est à nouveau bombardée par le régime. Ces attaques punitives menées juste après des livraisons d'aide sont tout simplement répugnantes. Dans le même temps, le régime a effectivement bloqué la dernière voie d'approvisionnement vers l'est de la ville d'Alep. L'encerclement de cette ville met en danger la vie de 300 000 personnes, ce qui risque de faire passer le nombre de personnes assiégées en Syrie à plus

de 800 000. Nous avons constaté que la situation s'est déjà détériorée dans les zones rurales d'Alep, forçant des milliers de personnes à fuir en direction de la frontière jordanienne et augmentant la pression sur des ressources déjà insuffisantes. Nous appelons une fois de plus les États qui ont une influence sur le régime syrien à faire en sorte que cessent immédiatement ces offensives et que la cessation des hostilités en vigueur soit respectée. Ces attaques sont inadmissibles et injustifiées.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La séance d'aujourd'hui constitue une excellente occasion pour les États Membres de l'ONU de se prononcer sur le rapport qui a été récemment publié par le Quatuor. L'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne. Toutefois, je voudrais présenter les vues de ma délégation sur le rapport et sur d'autres questions relatives au Moyen-Orient.

Même s'il est évident que ce rapport n'a pas répondu aux attentes de toutes les parties, nous estimons qu'il s'agit d'une avancée importante qui, globalement, confirme que la communauté internationale n'a pas oublié ce conflit de longue date et n'a pas perdu l'espoir de parvenir à une solution définitive. Cependant, la situation dont nous sommes actuellement témoins n'invite pas à l'optimisme. L'absence d'un dialogue direct et le rythme extrêmement lent du processus politique donnent lieu à une situation très imprévisible et explosive. La tendance négative observée sur le terrain met en péril les perspectives de paix et d'une solution à deux États. À cet égard, les deux parties sont à égalité, car elles ont toutes deux contribué à l'état actuel des choses et à l'affaiblissement des possibilités de parvenir à la paix.

Alors que la communauté internationale essaie de trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle, les parties au conflit doivent démontrer leur ferme volonté de trouver un terrain d'entente s'agissant des perspectives de leur coexistence future. Les deux parties, ainsi que la communauté internationale, doivent déployer des efforts sincères pour parvenir à une paix durable. L'Ukraine appelle les dirigeants politiques des deux parties à œuvrer de concert et à prendre des mesures concrètes pour désamorcer la situation et relancer le dialogue direct. L'Ukraine réitère sa position selon laquelle tout accord de paix israélo-palestinien viable doit reposer et se fonder sur les dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route, les accords conclus antérieurement par les parties et l'Initiative de paix arabe de 2002. Nous sommes convaincus qu'un règlement basé sur le compromis passe par la coexistence pacifique des deux États, la fin de la violence et la cessation des activités de peuplement.

Le rapport publié récemment par le Quatuor nous avertit que nous sommes engagés sur une voie très dangereuse conduisant vers la réalité d'un seul État. Ce conflit de longue durée pose un problème complexe, et par conséquent, il serait irréaliste de s'attendre à une solution rapide. Néanmoins, nous devons continuer à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement pacifique sur la base d'une solution négociée à deux États conduisant à la réconciliation dans la région. Néanmoins, nous devons continuer de tout mettre en oeuvre pour parvenir à un règlement pacifique grâce à une solution à deux États négociée qui permette une réconciliation dans la région. L'Ukraine accueille favorablement tout effort de la communauté internationale visant à insuffler une nouvelle dynamique pour un règlement au Moyen-Orient et à trouver des possibilités de reprise des négociations entre les parties israélienne et palestinienne.

Nous ne devons pas perdre de vue les autres conflits qui continuent d'embraser la région. La crise syrienne est probablement la plus grave crise régionale et l'un des plus importants défis à caractère mondial auxquels nous soyons confrontés à l'heure actuelle. L'Ukraine est pour l'arrêt immédiat du bain de sang et la reprise des négociations en vue de régler le conflit. Nous considérons qu'une paix durable en Syrie ne sera possible qu'à l'issue d'une transition politique reconnue par la communauté internationale et fondée sur les principes du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Nous sommes convaincus que la seule manière de sortir de l'impasse actuelle est d'avoir un dialogue axé sur les résultats au sujet de la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire crédible, inclusif et non sectaire, suivi par l'adoption d'une nouvelle constitution et la tenue d'élections. Or, il semble qu'en l'état actuel le Gouvernement syrien n'ait guère envie de s'engager dans des discussions véritables, ce qui rend les chances de voir la période de transition en Syrie commencer au 1er août à peu près aussi lointaines qu'elles l'étaient en décembre 2015, lorsque la résolution 2254 (2015) a été adoptée.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait qu'avec l'assistance directe de ses alliés régionaux et internationaux, le régime semble croire de plus en plus dans la perspective d'une victoire militaire sur

ses opposants. À moins d'un changement radical de comportement de la part des autorités syriennes et de leurs alliés, il existe un risque bien réel que le conflit syrien s'aggrave davantage plongeant la région tout entière un peu plus dans le chaos.

Nous demeurons convaincus de la nécessité urgente de mettre fin à la violence en Yémen. C'est pourquoi nous avons toujours soutenu et continuons de soutenir les pourparlers de paix intra-yéménites qui se tiennent au Koweït. Nous prenons acte des progrès faits par les parties pour s'entendre sur une feuille de route devant mener à une solution pacifique, mais sommes passablement déçus par le fait qu'elles ne soient pas encore parvenues à un accord. Quoi qu'il en soit, l'absence pour l'heure d'un accord définitif ne doit pas servir d'excuse aux parties pour tenter de modifier la ligne de front. Le cessez-le-feu doit être respecté et consolidé. Nous appelons donc les parties à reprendre les pourparlers directs le 15 juillet, sans condition préalable, comme le prévoit la déclaration d'engagement qui a été publiée, et à mener ces négociations de la manière la plus souple et la plus constructive qui soit afin de leur permettre de parvenir rapidement à un accord global et définitif.

Les organisations terroristes contemporaines, à l'image de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'Al-Qaida, se sont étendues au-delà de leur dimension régionale et représentent désormais une menace mondiale qui compromet la paix et la sécurité internationales. L'Ukraine se tient aux côtés de la communauté internationale dans sa détermination à éliminer ces organisations terroristes et à faire en sorte que la région ne soit plus le terreau du terrorisme. Les victoires notables sur l'EIIL obtenues par la Coalition ces deux derniers mois en Iraq et en Syrie nous paraissent encourageantes.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés de voir qu'en dépit de plusieurs revers militaires importants, l'EIIL demeure un grave menace pour la sécurité régionale et mondiale. Nous sommes convaincus qu'en attendant la défaite militaire conventionnelle de l'EIIL, il est urgent d'élaborer une stratégie pour l'après, dans laquelle les acteurs régionaux joueront un rôle de premier plan pour empêcher que des clones de l'EIIL n'apparaissent. Dans le cadre de cet effort, il nous faudra tenir compte du fait que la menace de l'extrémisme violent, qui évolue très rapidement, ne se limite pas aux frontières d'une région donnée. Tout en combattant cette menace par des moyens militaires, il ne faut pas ignorer les causes profondes à l'origine du phénomène du terrorisme.

Sans une stratégie claire pour régler les multiples crises qui déchirent le Moyen-Orient, et tant que l'on ne refermera pas cette boîte de Pandore qu'est l'hostilité croissante entre les différentes confessions partout dans la région, il sera impossible de contenir la menace grandissante de l'extrémisme violent et des groupes terroristes internationaux. Nous sommes persuadés qu'il est dans l'intérêt de tous que ces conflits ne connaissent pas le même sort que le processus de paix au Moyen-Orient, qui s'éternise depuis plusieurs décennies. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre cette terrible perspective que serait la poursuite des incendies un peu partout dans la région au risque d'un embrasement généralisé du Moyen-Orient.

M. Delattre (France) : La France a fait depuis plusieurs mois un constat qui se confirme malheureusement jour après jour. Le statut quo n'existe pas. Il n'est qu'une illusion qui masque une régression quotidienne que nous ne pouvons pas accepter. Face aux conséquences humanitaires de la situation sur les civils palestiniens et israéliens, nous devons regarder la dure réalité du terrain : si rien n'est fait, l'horizon fragile de la solution des deux États est voué à disparaître et le risque d'un embrasement généralisé à se renforcer.

Le rapport du Quatuor présenté au Conseil de sécurité sous présidence française a renforcé notre lecture de la situation, fondée sur deux éléments.

Le premier, c'est que la solution des deux États est bel et bien menacée de disparition. Il faut avoir le courage de le dire. Si les responsabilités en sont partagées, il ressort incontestablement du rapport du Quatuor que la colonisation israélienne est l'une des principales menaces à la viabilité même d'un futur État palestinien. Les actes de violence, l'incitation à la violence et le terrorisme minent eux aussi la perspective de voir coexister deux États, un État d'Israël et un État de Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Enfin, des progrès vers la réconciliation inter-palestinienne sont indispensables.

Le deuxième élément, en miroir du précédent, c'est la nécessité de préserver par des actions concrètes la faisabilité de cette solution des deux États. Il apparaît inéluctablement qu'en l'absence d'action résolue des parties comme de la communauté internationale, cette solution laisserait la place à d'autres scénarios qui ne garantiraient aucunement un règlement juste et durable

du conflit et risqueraient au contraire de précipiter des affrontements armés.

Face à ce constat implacable, notre message des derniers mois a été constant autour de l'impératif de recréer un horizon politique pour sauver la solution des deux États. Elle est la seule à même de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens à l'indépendance et à la sécurité. La réunion ministérielle qui s'est tenue à Paris le 3 juin dernier a marqué la première étape d'une mobilisation internationale pour sauver la solution des deux États. Cette réunion importante a permis notamment trois avancées complémentaires.

La première avancée, c'est la mobilisation politique en faveur du processus de paix. Pour la première fois depuis la conférence d'Annapolis en 2007, une réunion internationale sur le conflit israélo-palestinien s'est tenue. Cette première réunion a rassemblé 29 partenaires attachés à la paix. Alors que le processus de paix est partiellement éclipsé par les graves crises qui secouent le Moyen-Orient, notre objectif premier était de remettre ce conflit au coeur de nos priorités collectives. La réunion de Paris y a largement contribué.

La deuxième avancée, c'est la réaffirmation collective du soutien à la solution des deux États. Dans un contexte où la situation ne cesse de se dégrader, notre souhait était de rappeler que cette solution reste la seule issue possible au conflit et de recréer ainsi un horizon politique capable d'arrêter et d'inverser la spirale négative que nous connaissons sur le terrain. Les conclusions de la réunion de Paris sont particulièrement claires sur ce point.

La troisième avancée obtenue à Paris, c'est de promouvoir un engagement international en faveur de la reprise et de l'aboutissement du dialogue entre les parties. Chacun sait que seuls les Israéliens et les Palestiniens seront en mesure de faire la paix, mais il est nécessaire en revanche de reconnaître que les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour une reprise des négociations directes. Notre initiative vise ainsi à construire un consensus et à favoriser une convergence des initiatives, afin de recréer un climat propice au dialogue et à son succès.

C'est dire combien l'action de la France et celle du Quatuor sont complémentaires. Elles ont pour objectif commun de rechercher la reprise de négociations crédibles susceptibles d'arriver à une solution sur le statut final. Le rapport du Quatuor constitue un élément important pour contribuer à la remobilisation de la communauté internationale sur le processus de paix. C'est donc en ayant à l'esprit le rôle éminent du Quatuor que la France, avec l'ensemble de ses partenaires, va poursuivre ses efforts de façon souple et inclusive. La réunion de Paris n'est en effet que le début d'un processus qui nécessitera encore beaucoup d'efforts collectifs, dans trois directions notamment.

Dans l'immédiat, nous allons lancer le travail de préparation d'un paquet d'incitations qui pourront être proposées aux parties en cas d'accord de paix, et pour lequel la France assurera un rôle de coordination souple. Ce travail permettra – c'est notre souhait – d'associer des pays qui n'étaient pas présents à la réunion de Paris. Toutes les contributions et bonnes volontés sont naturellement les bienvenues. Plusieurs axes de travail ont été évoqués, notamment s'agissant des incitations économiques, du renforcement des institutions palestiniennes et des liens entre les sociétés civiles israélienne et palestinienne.

Il s'agit, deuxièmement, de bâtir sur les autres efforts en cours. En premier lieu, la mise en œuvre des recommandations du rapport du Quatuor sera essentielle pour favoriser une amélioration rapide sur le terrain. D'autre part, le processus de réflexion sur l'Initiative de paix arabe, dont le communiqué de Paris du 3 juin rappelle la centralité, devra se poursuivre.

Enfin, il s'agit, troisièmement, de poursuivre notre dialogue avec les parties pour préparer la tenue, d'ici la fin de l'année, d'une conférence internationale avec leur participation.

La France a conscience, bien sûr, de la difficulté de la tâche s'agissant d'un conflit sur lequel tant d'efforts, tant de bonnes volontés ont échoué. Nous estimons pourtant qu'il est de notre responsabilité collective de ne pas renoncer et de ne jamais baisser les bras. Notre ambition est réaliste. Elle n'est pas de prétendre pouvoir, seuls, réussir là où d'autres ont buté. Elle est d'être un trait d'union, de mettre à profit notre expérience et nos liens avec les parties et la région pour faire émerger une méthode consensuelle, construire des convergences sur le fond, et progresser ainsi vers la paix.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation sait gré au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa présence et de l'exposé qu'il a présenté dans le cadre de notre importante séance.

La Malaisie s'associe aux déclarations qui seront faites par les représentants de l'Iran et du Koweït au nom,

respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Ma délégation se félicite également de la visite effectuée récemment par le Secrétaire général dans la région du Moyen-Orient, y compris Gaza, qui a mis en lumière la situation intenable qui règne sur le terrain. La Malaisie s'est également félicitée de la convocation de la conférence interministérielle internationale du 3 juin à Paris. Nous appuyons pleinement l'initiative française, qui vient en complément des efforts du Quatuor pour le Moyen-Orient et vise à mobiliser le soutien de la communauté internationale afin de recréer l'horizon politique d'une solution à deux États. Nous comptons sur l'adoption de mesures de suivi propres à faire progresser les chances de paix, et notamment sur la définition de mesures d'incitation probantes à l'intention des parties et la tenue d'une autre conférence internationale, dans le courant de l'année, avec les parties au conflit.

Ma délégation salue les efforts des membres du Quatuor pour le Moyen-Orient aux fins de l'élaboration du tout premier rapport de ce dernier, paru au début de ce mois. Le rapport paraît à point nommé, compte tenu de la dégradation de la situation sur le terrain, qui, si on n'y met pas le holà, pourrait mettre sous peu hors de portée la solution des deux États. La Malaisie, comme tout le monde, attendait beaucoup de ce rapport. Le moins que nous en attendions était qu'il repose sur les principes et valeurs des Nations Unies, l'état de droit et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, nous regrettons que le rapport élude complètement la question de l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes, alors qu'y est largement examinée cette question des colonies de peuplement. Le rapport du Quatuor ne qualifie d'illégaux que les avant-postes, et pas les colonies, reproduisant ainsi les positions erronées de l'occupant sur la question. Si le Quatuor souscrivait à cette position, cela entacherait indubitablement son intégrité et son impartialité. Il est incontestable que les colonies de peuplement sont illégales en droit international et qu'elles ne sont, par conséquent, pas sujettes à négociation. Ce fait est clairement énoncé dans la Quatrième Convention de Genève, la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, les propres résolutions du Conseil et les décisions rendues par la Cour internationale de Justice en 2004.

Nous ne devons pas garder le silence sur la question cruciale des colonies de peuplement, lesquelles constituent la principale menace à la viabilité de la solution des deux États et la principale source de frustration, de colère et de désespérance, qui alimente l'engrenage perpétuel de la violence. Il est téméraire de ne pas dire cette vérité. Quelques jours seulement après la publication du rapport, les autorités israéliennes ont annoncé de nouvelles adjonctions aux colonies de peuplement de Cisjordanie et de Jérusalem-Est et une enveloppe supplémentaire de près de 13 millions de dollars pour le financement de colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée. De fait, en gardant le silence, dans un document de cette importance, sur l'illégalité des colonies de peuplement, nous en arrivons à couvrir et à perpétuer des actes illégaux qui mettent à mal la solution des deux États.

En essayant de cerner les différents facteurs qui menacent la solution des deux États, le rapport du Quatuor s'est concentré sur les symptômes plutôt que sur les causes premières du conflit. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, déclarait au début de l'année qu'« il est dans la nature humaine [chez les peuples opprimés] de réagir à l'occupation » (*S/PV.7610, p. 2*). Et, comme l'a également dit le représentant de l'Égypte, en écho au Secrétaire général, celle-ci « est souvent un puissant incubateur de haine et d'extrémisme ». Or il se trouve que brille par son absence, dans les recommandations du rapport, la mention du fait qu'il est nécessaire de mettre un terme à un demi-siècle d'occupation militaire israélienne brutale, répressive, discriminatoire et raciste.

Si nous nous refusons catégoriquement à tolérer tout acte de violence et de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs et les victimes, nous devons commencer par nous pencher sur les facteurs qui sont à l'origine du sentiment ambiant de colère, de frustration et de désespérance. S'enfouir la tête dans le sable en essayant de croire que cette violence procède d'une génération spontanée, c'est faire fi de la logique et du bon sens. Tant que l'on n'en aura pas traité les causes, ce serait faire preuve d'un peu trop d'imagination que de penser que les Palestiniens arrêteront de résister à l'occupant.

Il y a ceux qui s'attendraient à ce que les Palestiniens n'opposent qu'une résistance pacifique à la répression de l'occupation mais, pour engager avec succès un processus de résistance pacifique, il faut disposer de voies et de cadres légaux et légitimes pour canaliser cette résistance loin de la violence. Ce cadre prendrait la forme d'un système judiciaire impartial auquel pourraient recourir les Palestiniens quand on démolit illégalement leurs foyers, quand on saisit leurs terres, ou quand les membres de leur famille font l'objet d'exécutions extrajudiciaires. Il pourrait également consister en

une plateforme politique permettant l'organisation de négociations sérieuses en vue du règlement des questions liées au statut final ou bien permettant aux Palestiniens d'exercer leurs droits démocratiques, ou encore, en une plateforme multilatérale visant à offrir une protection contre les violations flagrantes des droits de l'homme. Malheureusement, les Palestiniens n'ont aucun recours sur le plan judiciaire. La triste vérité, c'est que, lorsqu'ils se présentent devant les tribunaux israéliens pour demander réparation, par exemple pour les violences perpétrées à leur encontre et contre leurs biens par les forces ou les colons israéliens, 94 % des affaires sont tout simplement classées sans suite. Lorsque des membres de la société civile et des médias ont essayé de mettre en lumière des violations flagrantes des droits de l'homme commises contre les Palestiniens, ils ont fait l'objet d'arrestations, d'intimidations, de diffamations ou d'assassinats.

Lorsque les Palestiniens entreprennent des manifestations pacifiques contre les pratiques illégales de l'occupant, ils se font fréquemment tirer dessus et tuer – même les enfants – par les forces israéliennes. Au niveau international, lorsque les Palestiniens essaient de demander des comptes, de demander justice, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en s'adressant à la Cour pénale internationale, beaucoup s'efforcent de les en empêcher et taxent leurs efforts de mesures unilatérales. Les Palestiniens ont essuyé des rebuffades de ce genre, par exemple, lorsqu'ils se sont tournés vers l'ONU pour chercher sa protection, même si cela était pleinement conforme au droit international. Il va sans dire que toute velléité de saisir le Conseil de sécurité de leurs légitimes doléances se verrait opposer un veto. De plus, lorsque les Palestiniens cherchent à engager un processus de paix dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, ils ne trouvent, en face d'eux, aucun partenaire véritable soucieux de mettre en place une solution à deux États, et aucun intermédiaire désintéressé jouissant de la stature morale qui lui permette d'adopter une position objective et de faire pression sur les deux camps pour parvenir à un accord. Même l'initiative diplomatique française a été rejetée catégoriquement par l'occupant.

Telle est la conjoncture actuelle, pour les Palestiniens occupés, qui alimente leur colère et leur désespoir. Malheureusement, ils n'ont trouvé personne qui soit susceptible de faire la différence en témoignant de leur souffrance et en les soulageant des agissements déshumanisants qu'on les force à endurer. Et pourtant, nous exigeons paradoxalement d'eux qu'ils mettent fin à la violence, alors que nous continuons de fermer toutes les portes conduisant aux voies légales et légitimes qui leur permettraient de donner corps à leurs aspirations légitimes par des moyens pacifiques.

Le drame que vit le peuple palestinien n'est pas nouveau. Le Conseil en débat laborieusement depuis des décennies. Le temps du changement est venu. Les parties en conflit doivent prendre des mesures concrètes pour contrer les menaces à la solution des deux États identifiées dans le rapport. Le Conseil de sécurité joue un rôle essentiel dans la supervision de la mise en œuvre de mesures concrètes et la création de conditions favorables à une reprise de négociations constructives.

En vertu de la Charte des Nations Unies, c'est le Conseil de sécurité qui assume la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, si le Conseil a approuvé les efforts de médiation du Quatuor pour le Moyen-Orient dans le processus de paix, cela ne signifie pas qu'il s'est délesté de sa responsabilité dans le conflit israélo-palestinien. Il doit plutôt utiliser tous les outils dont il dispose pour appuyer fermement les efforts du Quatuor visant à exercer son influence sur les parties pour les amener à changer de comportement et à préserver la solution des deux États. La Malaisie est prête à engager un dialogue constructif avec d'autres membres du Conseil pour répondre au message du Secrétaire général, à savoir que les enfants de Palestine et d'Israël méritent un horizon d'espoir.

M. Ciss (Sénégal) : La délégation sénégalaise voudrait remercier la présidence japonaise du Conseil d'avoir bien voulu programmer ce débat public qui nous offre l'opportunité de nous pencher sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, suite à la publication du rapport du Quatuor. Qu'il me soit également permis de remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, de son importante déclaration.

La situation en Palestine reste dramatique, car marquée par la confiscation des terres, la démolition des maisons, une colonisation rampante : autant d'actes qui sont de nature à attiser la haine et l'extrémisme, tant en Palestine qu'en Israël et, par conséquent, à favoriser l'escalade de la violence et de l'insécurité. Le blocus inacceptable de Gaza, les détentions arbitraires de nombreux Palestiniens, sans omettre les stratégies de modifications démographique, géographique et culturelle de Jérusalem qui s'y ajoutent, ne font qu'exacerber ce conflit qui dure depuis des décennies.

Hélas, comme pour ternir davantage ce tableau sombre, depuis octobre dernier plus de 200 victimes palestiniennes, parmi lesquelles de nombreux enfants, mais aussi 30 victimes israéliennes, ont été enregistrées du fait de la violence. Une telle situation doit interpeller à plus d'un titre le Conseil de sécurité afin qu'il s'acquitte, avec le soutien du Quatuor, de ses obligations vis-à-vis du peuple palestinien qui, comme celui d'Israël, à droit à un État indépendant, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et garanties. C'est dans cet esprit que nous saluons les efforts des membres du Quatuor ayant abouti au rapport qui vient d'être publié et qui se veut un document consensuel, dont l'objectif est d'établir des passerelles entre Israéliens et Palestiniens en cherchant, à ce stade, à éviter les questions difficiles en suspens, en l'occurrence les aspects politique, juridique, humanitaire et sécuritaire. De même, nous appuyons les recommandations qu'il contient et qui visent à parvenir à la solution à deux États.

Cependant, nous regrettons ce qui semble être une tendance à renvoyer dos-à-dos Israéliens et Palestiniens car, à notre sens, l'occupation par Israël des territoires destinés à l'édification d'un État palestinien indépendant et souverain demeure la principale raison qui prolonge le conflit. Néanmoins, le document nous semble en mesure de contribuer au processus de paix, à condition que soient effectivement et rapidement mises en œuvre les recommandations fortes formulées et appelant à une révision profonde des tendances actuelles qui constituent de sérieuses menaces à une paix définitive, en particulier la fin de la colonisation et des activités connexes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem.

Aux termes du rapport, depuis les accords d'Oslo en 1994, plus de 570 000 Israéliens se sont installés au niveau de la zone C, censée en grande partie accueillir un futur État palestinien indépendant et souverain. Rien que pour la période entre 2009 et 2014, ce sont plus de 80 000 colons qui ont rejoint la Cisjordanie, une situation qui remet totalement en question l'engagement d'Israël en faveur de la solution à deux États. En témoigne l'annonce faite récemment par les autorités de ce pays de construire des colonies en Cisjordanie, à deux jours de la publication du rapport du Quatuor. S'y ajoutent également des mesures de restrictions administratives, en termes de permis de construire qui frappent les Palestiniens au niveau de cette zone, qui démontrent la politique du fait accompli poursuivi par le Gouvernement israélien. Dans ces conditions, les destructions de maisons et de structures palestiniennes, notamment celles appartenant aux Bédouins ainsi que les nombreuses restrictions physiques et administratives, en plus de tuer l'économie palestinienne, ne font qu'exacerber les tensions. Aussi, exhortons-nous Israël, en tant que Puissance occupante, en application de ces engagements réitérés en faveur d'une solution à deux États, à mettre fin à la colonisation et aux activités connexes en vue de l'ouverture de discussions sincères pour une paix définitive, qui réponde aux besoins sécuritaires d'Israël mais également aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

En outre, ma délégation se fait l'écho de l'appel du Quatuor au Gouvernement israélien, en application des accords précédents, de procéder au transfert de compétences à l'Autorité palestinienne, en particulier au niveau de la zone C, afin de favoriser les progrès attendus en matière de logement, d'accès à l'eau, à l'énergie, aux communications, à l'agriculture et aux ressources naturelles.

Tout en réitérant notre réprobation et notre condamnation de la haine, de la violence et du terrorisme quels qu'en soient les auteurs ou les motivations, nous tenons à rappeler les mots du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a indiqué en substance que c'est dans la nature des hommes de faire face à l'occupation. En vérité, nous estimons que c'est l'absence d'horizon politique qui favorise l'émergence d'extrémistes de part et d'autre, extrémistes dont les actes de violences ont pour cible les civils, tant israéliens que palestiniens. Les détentions administratives, les punitions collectives, l'usage disproportionné de la force par l'rmée israélienne ou encore les assassinats extrajudiciaires, en plus de constituer des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, amplifient le sentiment d'humiliation des Palestiniens sous occupation depuis 50 ans et attisent la haine et la violence entre les deux peuples.

La situation humanitaire catastrophique à Gaza, petite enclave de 36 kilomètres carrés assiégée depuis neuf ans, où vivent plus de deux millions de personnes, dont 70 % ont besoin d'assistance, devrait interpeller notre conscience collective. L'extrême pauvreté, le taux de chômage élevé et l'absence de toute perspective de développement qui y règne, notamment l'effondrement des exploitations et des restrictions israéliennes en matière de pêche, sont autant de fléaux propices à la résurgence d'un conflit sur laquelle le rapport nous alerte.

En pareille occasion, nous réitérons également nos encouragements aux discussions en cours entre les acteurs politiques palestiniens, en l'occurrence le Fatah et le Hamas, pour parvenir dans la dynamique de l'accord du Caire à la formation d'un Gouvernement d'unité nationale. En outre, nous réaffirmons le rôle central des pays de la région, et renouvelons notre soutien au communiqué de Paris en tant que contribution à une solution définitive au conflit sur la base des processus précédents, tels que le mandat de la Conférence de Madrid, les Accords d'Oslo, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe, laquelle préconise, il convient de le rappeler, au-delà de la Palestine, une normalisation des relations entre Israël et les pays arabes de la région.

À ce sujet, l'idée d'un Quatuor élargi nous semble aussi absolument digne d'intérêt. Quant au Conseil de sécurité, nous estimons qu'il devrait jouer le rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales en se mobilisant davantage pour une solution définitive à ce différend vieux de plusieurs décennies et qui favorise le terrorisme et l'extrémisme violent, des menaces dépassant la région. Mais, en définitive et pour terminer, ma délégation estime qu'il appartient aux deux parties, et en particulier à Israël, de veiller au respect de tous les engagements antérieurs tels que la fin de l'occupation et de la colonisation, afin de faire avancer le processus de paix.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire général de son exposé et de sa présence aujourd'hui. Comme la plupart des orateurs l'ont fait avant moi, j'axerai mes propos sur le rapport du Quatuor et, concrètement, sur la voie qui s'ouvre à nous désormais. L'Espagne se félicite que le rapport ait enfin été publié, essentiellement pour deux raisons toutes simples. Premièrement, le rapport indique que la solution des deux États ne sera plus viable si le statu quo actuel est maintenu. Deuxièmement, il appelle les parties à mettre en œuvre, sans délai, une série de recommandations. Dans le même temps, il prend acte du rôle que doit jouer la communauté internationale.

Tout au long du débat public d'aujourd'hui, nous avons entendu différentes évaluations de ce rapport, et d'autres seront proposées au cours de la journée. Néanmoins, nous pouvons selon moi être tous d'accord sur un élément essentiel : la solution des deux États s'éloigne un peu plus chaque jour. Cet éloignement est le résultat de préoccupations politiques, territoriales et socioéconomiques.

L'Espagne condamne fermement l'emploi de la violence, le terrorisme en particulier, en toutes circonstances. Les attaques et l'incitation à la violence établies dans le rapport sont inacceptables. Notre responsabilité première est de faire en sorte qu'il n'y ait plus de victimes directes du conflit. Nous ne devons pas tolérer qu'il y ait d'autres victimes, comme Mahmoud et Hallel. Nous le leur devons, tout simplement. Nous devons également prendre conscience que nous risquons d'atteindre un point de non-retour, et nous perdrions alors tout espoir de parvenir à une solution juste et durable au Moyen-Orient. Je pense que personne ne veut en arriver là, et il faut donc prendre des mesures sans tarder. L'utilité du rapport du Quatuor tient, dans une large mesure, à sa capacité de devenir un moyen de relancer le processus de paix. C'est pourquoi nous proposons de recréer un horizon politique viable dans la région.

À cette fin, je tiens à insister sur les mesures suivantes : le respect des cadres juridiques internationaux, les initiatives internationales à l'appui de la solution des deux États et le rôle du Conseil de sécurité.

Le respect des cadres juridiques internationaux, y compris les résolutions de l'ONU, est avant tout très important. Nous l'avons dit dans le cadre de précédents débats sur cette question, mais estimons qu'il est nécessaire de le réaffirmer aujourd'hui à la lumière du rapport du Quatuor. La construction de colonies dans les territoires occupés est illégale au regard du droit international et contraire à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Israël doit également cesser de démolir des logements, de saisir des terres et de déclarer que ces terres sont réservées à l'usage exclusif des Israéliens. Le rapport du Quatuor indique par exemple que 70 % de la zone C sont actuellement réservés à l'usage exclusif d'Israël. La construction de colonies de peuplement n'est pas la seule menace qui pèse sur la solution des deux États, mais elle est la plus difficile à faire reculer.

Comme il est noté dans le rapport – dans l'un des passages peut-être les plus positifs que j'y ai lus – nous devons éviter que s'impose la réalité d'un seul État. Les deux parties au conflit et la communauté internationale sont tenues d'exiger le respect du droit international en vigueur et d'œuvrer pour un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient. C'est pourquoi, en octobre de l'année dernière (voir S/PV.7540), l'Espagne a

proposé que la communauté internationale organise une conférence internationale afin de nous permettre de relancer le processus de paix dans une perspective plus large. Nous appuyons pleinement le communiqué conjoint publié le 3 juin. À Paris, plusieurs lignes directrices possibles pouvant contribuer à préparer une conférence internationale ont été examinées, y compris des mesures d'incitation économique qui seraient proposées aux parties dans le cadre d'un accord de paix, le renforcement des capacités du futur État palestinien et la collaboration avec les sociétés civiles palestinienne et israélienne.

Notre Ministre des affaires étrangères et de la coopération a annoncé que l'Espagne est disposée à organiser en Terre sainte une réunion de chefs religieux qui aurait pour but d'user de leur influence et leur autorité pour envoyer aux communautés un message de tolérance, de dialogue et de non-incitation à la violence. Nous sommes bien entendu prêts également à participer activement aux efforts de réconciliation entre Palestiniens et à la formation d'un gouvernement démocratique d'unité nationale sous les auspices du Quatuor. Le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza est un facteur clef pour sortir de l'impasse qui bloque le processus de paix. Enfin, je me dois de signaler que nous approuvons la référence faite dans le rapport du Quatuor à l'importance de l'Initiative de paix arabe, qui pourrait établir un cadre de sécurité régionale.

S'agissant de l'avenir, nous ne pouvons pas oublier le rôle essentiel que le Conseil de sécurité pourrait jouer le moment venu pour jeter les bases du processus de négociation. Nous voulons que l'action du Conseil s'appuie fermement sur la communauté internationale, et c'est pourquoi nous considérons qu'il faut avancer en parallèle, de manière cohérente, dans trois directions : il faut appuyer le travail du Quatuor, préparer une conférence internationale de paix, et mettre en œuvre l'Initiative de paix arabe. Le Conseil de sécurité doit prêter une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations du Quatuor au cours des prochains mois. C'est uniquement de cette façon que nous pourrons petit à petit établir la confiance sur le terrain et mettre en place des conditions permettant aux parties de parvenir à un accord.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nos observations aujourd'hui ne porteront que sur le conflit entre Israël et la Palestine. Nous nous exprimerons à une autre occasion sur d'autres questions relatives au Moyen-Orient, quand nous en aurons la possibilité. Ce débat public revêt une importance particulière car il permet aux membres du Conseil et aux autres Membres de l'ONU de s'arrêter sur le rapport, attendu depuis longtemps, publié le 1er juillet par le Quatuor pour le Moyen-Orient. Je tiens d'abord à saluer la clarté et la gravité de l'exposé présenté par le Secrétaire général. Nous approuvons pleinement son évaluation.

Le rapport souligne ce que nous savons tous, à savoir que les tendances actuelles sur le terrain représentent une grave menace à la viabilité future de la solution des deux États – une solution aboutissant à un Israël sûr et à une Palestine indépendante vivant côte à côte dans la paix.

C'est le projet qui a été préconisé il y a longtemps, au moment de la création de l'État d'Israël; un projet que le Conseil s'emploie à réaliser depuis de nombreuses années. D'ici à ce qu'il le soit, et tant qu'il ne le sera pas, il est peu probable qu'une véritable paix soit assurée dans la région.

Le rapport du Quatuor dévoile la réalité de l'appropriation d'une grande partie de la Cisjordanie par Israël. Soixante-dix pour cent de la zone C, qui représente 60 % de la Cisjordanie, sont soit occupés par des colons israéliens, soit contrôlés par l'État israélien d'une autre manière. Parallèlement, Israël s'oppose systématiquement au développement palestinien. Pour tout observateur objectif, les conclusions du Quatuor selon lesquelles cette évolution de la situation ne cesse de réduire la viabilité de la solution des deux États sont irréfutables. Cela correspond également à ce que la Nouvelle-Zélande et d'autres pays disent au Conseil de sécurité depuis longtemps. Je ne dis pas cela pour justifier la violence et l'incitation à la haine, sur lesquelles le rapport attire à juste titre notre attention. Les tactiques de la terreur et l'intimidation sont répréhensibles, quels qu'en soient les auteurs. Les dirigeants des deux camps doivent assumer leurs responsabilités à cet égard.

Nous prenons acte des préoccupations qui ont été exprimées au sujet du rapport. Certains ont dit être déçus par le fait que les recommandations n'allaient pas assez loin. Les deux parties ont accusé le rapport de manquer d'équilibre. Du point de vue de la Nouvelle-Zélande, c'est clair, le rapport ne va pas aussi loin que nous l'aurions voulu. Mais nous pensons néanmoins qu'il fournit une analyse utile des menaces les plus importantes qui pèsent sur le processus de paix. Il convient de noter particulièrement que quatre parties prenantes majeures – les États-Unis d'Amérique, la

Fédération de Russie, l'Union européenne et l'ONU – ont entériné ce diagnostic commun de la situation actuelle.

Le rapport contient également des recommandations avec lesquelles il serait difficile de ne pas être d'accord. Il insiste sur la nécessité de régler tout l'éventail des problèmes critiques auxquels Israéliens et Palestiniens sont confrontés, notamment en mettant un terme aux activités de peuplement, en renforçant les capacités de l'Autorité palestinienne et le contrôle qu'elle exerce, en réglant la situation à Gaza, en apaisant les tensions et en prévenant les violences et l'incitation à la haine. Tout cela doit jeter des bases utiles à une discussion plus approfondie. Il va sans dire cependant qu'aucun rapport du Quatuor ne suffira à lui seul à changer les réalités sur le terrain. Ce qu'il faut, c'est que les parties fassent preuve de la volonté politique de négocier l'une avec l'autre et consentent les difficiles compromis nécessaires pour parvenir à un accord. Nous saluons tous les efforts visant à donner naissance à cette volonté politique et à cette dynamique. Le Conseil de sécurité a un rôle exceptionnellement important à jouer à cet égard.

Nous avons été profondément troublés par la décision qu'a prise Israël récemment de mettre en construction 800 nouveaux logements dans des colonies à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Ces colonies sont une insulte lancée au Conseil et au Quatuor, et elles nous éloignent encore davantage de la paix. Mais elles ne doivent pas détourner le Conseil de remplir ses responsabilités. Nous espérons que le Conseil sera en mesure d'adopter une déclaration concise et équilibrée en réponse au rapport du Quatuor. Cette déclaration devra réaffirmer la centralité de la solution des deux États. Mais aucune déclaration du Conseil, pas plus que le rapport, ne saurait marquer le terme de notre ambition. Tout comme le rapport, une déclaration ne pourra être qu'un repère, utile et nécessaire. Elle ne pourra pas suffire à régler le conflit.

L'heure est venue – d'aucuns diraient même qu'il y a longtemps qu'elle a sonné – pour le Conseil de sécurité de se montrer à la hauteur de ses responsabilités et de jouer le rôle qui est le sien pour appuyer un retour des parties à la table des négociations, notamment en leur donnant des orientations sur les questions qui doivent être réglées. Comme nous l'avons dit, si l'objectif est de faire naître la volonté politique de négocier, il nous semble important que la communauté internationale intervienne d'une manière équilibrée, qui reflète et tienne compte des préoccupations concrètes des deux parties, que ce soit par l'entremise du Conseil de sécurité, du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe, d'une conférence internationale ou de toute autre initiative.

Nous rendons également hommage aux efforts déployés par l'Égypte, qui ont été particulièrement mis en lumière par la récente visite de son Ministre, M. Shoukry, en Israël. La proposition visant à organiser des pourparlers destinés à renforcer la confiance entre les deux camps permettrait de franchir une étape importante pour encourager les parties et leurs communautés nationales à revenir aux négociations. La Nouvelle-Zélande reste attachée à ce que le Conseil agisse, au moment opportun, pour faire en sorte que la promesse de deux États, Israël et un État palestinien, vivant côte à côte dans la paix, devienne une éventualité plus réaliste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national, en ma qualité de représentant du Japon.

Le Moyen-Orient est en crise, assailli de toutes parts par des difficultés telles que le terrorisme, les désordres sociaux, les troubles politiques et les conflits prolongés, qui coûtent la vie à d'innombrables innocents et font des millions de réfugiés et de personnes déplacées dans toute la région et au-delà. La situation au Moyen-Orient est indéniablement une question cruciale à laquelle la communauté internationale doit faire face, car l'instabilité de la région jette une ombre sur le monde entier, en particulier en donnant naissance à l'extrémisme violent et en le propageant. La menace du terrorisme est plus pesante que jamais et les crises en Syrie, en Iraq, en Libye et au Yémen provoquent des situations humanitaires intolérables. Les travaux du Conseil de sécurité n'ont jamais revêtu autant d'importance qu'aujourd'hui.

À l'origine de tout cela figure l'affaiblissement – voire, dans certains cas, l'effondrement – de la gouvernance ces dernières années. La plupart des problèmes auxquels la région est désormais confrontée, notamment les conflits et la propagation de l'extrémisme violent, ont été créés ou exacerbés par l'affaiblissement de la gouvernance. Nombreux sont ceux aujourd'hui qui ont exposé ou qui vont exposer ce qui, selon eux, a causé les problèmes, ainsi que les mesures immédiates qui doivent être prises par certaines parties. Mais je voudrais concentrer mon intervention sur ce que la communauté internationale doit et peut faire dès aujourd'hui pour lutter contre l'érosion de la gouvernance, car c'est la clef du problème.

Restaurer la gouvernance et consolider la cohésion sociale au Moyen-Orient, que ce soit en Syrie, en Iraq, au Yémen ou en Libye, est indispensable pour lutter contre la propagation de l’extrémisme violent et améliorer la situation humanitaire. S’agissant de la Syrie, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale de faciliter une transition politique qui mette en place une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire, comme l’affirme la résolution 2254 (2015). Quant à l’Iraq, nous sommes tous témoins de l’opération en cours pour lutter contre l’État islamique d’Iraq et du Levant, mais il reste encore beaucoup à faire pour stabiliser les zones libérées et parvenir à la réconciliation nationale. Aucun effort ne doit être ménagé pour renforcer la gouvernance au Moyen-Orient, afin de prévenir un cycle de violence et la progression de l’extrémisme violent. Le Conseil de sécurité doit insister sur ce point et encourager les efforts visant à atteindre cet objectif.

Les facteurs clefs d’une société stable au Moyen-Orient, région d’une diversité remarquable, sont l’ouverture et la coexistence. À cet égard, les efforts en faveur de la réconciliation nationale, de la réforme administrative et de la consolidation budgétaire, comme ceux qui sont en cours en Iraq, constitueraient un accomplissement important pour instaurer une forme de gouvernance et de société étayée par l’ouverture et la coexistence. Marginalisation et exclusion sont des concepts que nous devons nous efforcer d’éradiquer si nous voulons assurer l’ouverture et la coexistence.

Il y a deux ans, un Syrien nommé Abu Sultan et sa famille ont fui leur pays et, surmontant une succession de difficultés, ont réussi à se frayer un chemin jusqu’à un camp de réfugiés à Mafraq, en Jordanie. Pour cet homme qui avait été enseignant durant 25 ans en Syrie, il était désolant de voir que les enfants du camp passaient leurs journées à ne rien faire. Dans cette situation où les troubles et les incertitudes étaient source de grande préoccupation pour les populations du camp, assurer l’éducation des enfants ne constituait pas nécessairement une priorité naturelle pour leurs parents. Ayant réussi à se forger une assise relativement stable au camp après s’être inscrit auprès du Programme alimentaire mondial, appuyé par le Japon, M. Abu Sultan a décidé de donner aux enfants des possibilités d’éducation, en commençant par leur apprendre à lire et à écrire. L’éducation est un excellent moyen d’assurer l’égalité. Elle aide les enfants dans les zones de conflit à trouver un terrain commun avec ceux qui sont moins touchés par le conflit, et elle contribue à réduire le risque de marginalisation. Nous devons soutenir les gens comme Abu Sultan et aider les gens comme lui, nos partenaires potentiels, à se relever, pour qu’ils aident à leur tour d’autres personnes à se relever.

C’est conformément au principe annoncé par le Premier Ministre, M. Abe, selon lequel la meilleure voie à suivre se situe à égale distance des extrêmes, que le Japon s’efforce de contribuer à mettre en place une société tolérante et stable dans la région. Notre contribution s’inscrit en droite ligne des principes directeurs que sont l’ouverture et la coexistence. Nous pensons que ces efforts doivent tenir compte de trois priorités. Premièrement, nous devons privilégier l’assistance en faveur de la stabilité sociale et du renforcement de la gouvernance dans la région. Deuxièmement, nous devons nous concentrer sur l’assistance humanitaire, notamment en appuyant le retour et la réintégration des réfugiés et des déplacés, et sur l’assistance à la stabilité sociale des pays d’accueil voisins.

En réalité, ce n’est malheureusement pas le cas.

Troisièmement, nous mettons l’accent sur le développement d’un capital humain qui contribuerait à prévenir la marginalisation due au chômage ou au manque d’éducation.

Pour conclure, je tiens à souligner que le dialogue et le renforcement de la confiance sont également cruciaux en vue de rétablir l’ordre dans la région. Il s’agit notamment du dialogue entre Israël et la Palestine et entre l’Iran et l’Arabie saoudite, mais également du dialogue intercommunautaire à tous les niveaux de la société. Des efforts ont été déployés à cet effet. Malheureusement, il faut faire davantage. La communauté internationale doit continuer de ne ménager aucun effort pour rendre un tel dialogue possible. Le Japon est prêt et disposé à œuvrer à la réalisation de cet objectif.

Je réaffirme qu’en tant que membre du Conseil de sécurité, le Japon déploiera des efforts vigoureux en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité au Moyen-Orient, sur la base d’un coopération et d’une coordination étroites avec l’ONU et la communauté internationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d’en distribuer le texte écrit et

d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. Je prie les orateurs de prononcer leur déclaration à une vitesse raisonnable afin que l'interprétation puisse être assurée correctement. Je tiens à informer toutes les personnes concernées que, compte tenu de la longue liste d'orateurs, nous poursuivrons ce débat public pendant la pause du déjeuner.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carlos Raúl Morales Moscoso, Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

M. Morales Moscoso (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, de son exposé détaillé et riche d'informations, et elle remercie la délégation japonaise d'avoir organisé le présent débat public dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité.

Le Guatemala s'associe à la déclaration qui va être prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes profondément préoccupés par les récents actes de violence et de terrorisme survenus ces dernières semaines au Moyen-Orient, notamment en Israël et en Palestine, et c'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue du présent débat public. Nous saisissons cette occasion pour rejeter et condamner vigoureusement les attaques perpétrées dans une zone de divertissement familial à Bagdad, et nous réitérons notre ferme rejet de toute forme de terrorisme. Le Guatemala exprime sa plus profonde solidarité au peuple et au Gouvernement iraquiens suite à ces attentats révoltants qui ont coûté la vie à un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants. D'un autre côté, nous sommes préoccupés par ce qu'a dit M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, à savoir que les attaques contre des sanctuaires visent à attiser les tensions sectaires dans le pays. Cela peut avoir des conséquences catastrophiques, notamment un retour aux jours obscurs du conflit sectaire en Iraq.

Le Guatemala rejette et condamne énergiquement l'attentat commis le 28 juin à l'aéroport Atatürk d'Istanbul, qui a fait un grand nombre de morts et de blessés. Nous exprimons notre plus profonde solidarité au peuple et au Gouvernement turcs suite à cette attaque condamnable contre la population civile.

Pour ce qui est de la situation en République arabe syrienne, nous accueillons avec satisfaction les efforts visant à réaliser la paix tant souhaitée dans le pays, en particulier les efforts que déploie le Groupe international de soutien pour la Syrie, qui mène des négociations importantes afin de trouver une solution politique à ce conflit. Depuis mars 2011, plus d'un quart de million de Syriens sont morts, plus d'un million ont été blessés, 4,8 millions de personnes ont été obligées de fuir le pays, qui compte 6,5 millions de déplacés, ce qui constitue la principale crise de déplacés au monde.

À cet égard, nous partageons la préoccupation manifestée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires face à la situation à Alep, en particulier à la situation des quelque 300 000 personnes prises au piège dans l'est de la ville du fait des affrontements violents sur la route de Castello, unique voie d'entrée et de sortie de cette partie de la ville. Les combats intenses de ces derniers jours ont exposé la population civile à un risque constant de mort et de blessures, et ils bloquent l'accès humanitaire aux personnes qui ont besoin d'une assistance. Les attaques aériennes, les bombardements et les affrontements violents font un grand nombre de morts et de blessés, causent des dégâts à des écoles, des hôpitaux et autres infrastructures civiles, et entravent la fourniture de l'aide humanitaire, autant de faits qui constituent des violations des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire.

S'agissant d'Israël et de la Palestine, le Guatemala condamne énergiquement l'assassinat d'une fille de 13 ans, qui a été poignardée chez elle dans la colonie de Kiryat Arba, et l'assassinat d'un rabbin de 48 ans, qui a été criblé de balles par un commando palestinien. Ces faits déplorables ne doivent pas se reproduire. D'un autre côté, le Guatemala partage la préoccupation exprimée par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, suite à la décision prise par les autorités israéliennes de poursuivre les constructions prévues dans la colonie de Ma'ale Adumim, en Cisjordanie, et à Jérusalem-Est. Ceci compromet la confiance des parties dans les négociations et la possibilité de voir deux États vivre côte à côte dans la paix, ce qui permettrait de stabiliser la région.

La communauté internationale ne doit pas perdre l'espoir d'un accord négocié entre Israël et la Palestine, mais il faudra pour cela mobiliser la volonté politique nécessaire. À cet égard, je souhaite faire écho aux paroles du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, prononcées le 27 juin dernier à l'Université de Tel Aviv, où il a déclaré que

> « la responsabilité ne suppose pas uniquement d'assumer ses actes, elle suppose également d'examiner ses actes sous l'angle des préoccupations de l'autre partie et de chercher à

comprendre les besoins de cette dernière aussi bien que les siens propres. Cette sagesse nous montre que nous pouvons constituer un monde pour « nous et eux ». Nous devons être un monde pour « nous, peuples », tel que le décrit la Charte des Nations Unies ».

Nous avons tous la responsabilité de bâtir cet avenir dans la concorde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Nous avons à maintes reprises averti le Conseil des dangers de la poursuite de la construction de colonies israéliennes dans les territoires occupés. Outre le fait qu'elles constituent des violations flagrantes du droit public international, du droit international humanitaire et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ces activités constituent le principal obstacle à un règlement politique négocié. De fait, après qu'il a récemment approuvé la construction de 800 nouveaux logements dans les territoires occupés, comment quiconque peut-il prendre M. Netanyahou, qui se prétend disposé à négocier un règlement politique avec les Palestiniens, plus au sérieux qu'un homme qui prétend négocier le partage d'une pizza tout en continuant de la manger?

Compte tenu de la poursuite des actes infligeant un châtiment collectif, dont la meilleure illustration est la campagne systématique de démolition de maisons en Cisjordanie, et des discours de plus en plus incendiaires et provocants de représentants du Gouvernement israélien, notamment l'appel de M. Naftali Bennett à l'enlèvement de Palestiniens, la situation sur le terrain demeure sombre. Cependant, je me félicite de la tenue de la réunion convoquée à Paris à l'initiative de la France le 3 juin et de la publication d'un communiqué conjoint réitérant la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et soulignant l'importance de donner suite à l'Initiative de paix arabe. Nous avons été encouragés par le fait que le communiqué mentionne « la perspective de la convocation d'une conférence internationale d'ici la fin de l'année », et nous tenons à souligner à cet égard à quel point il est important que toutes les parties directement concernées y participent et soient pleinement engagées dans les préparatifs.

Qu'il me soit permis de rappeler que le 12 juillet, il y a 10 ans jour pour jour, Israël a lancé une guerre de 33 jours contre mon pays qui, selon un rapport de Human Rights Watch en date du 5 Septembre 2007, a fait

> « au moins 1 109 décès parmi les Libanais, dont la grande majorité étaient des civils, 4 399 blessés et environ 1 million de déplacés ».

Cette guerre a été notamment caractérisée par le recours massif d'Israël à l'une des armes les plus ignobles et les plus odieuses que le monde a jamais connues – les bombes à sous-munitions. Selon un autre rapport de Human Rights Watch du 16 février 2008, on estime entre 3,2 à 4,6 millions le nombre de sous-munitions en grappe tirées en direction de mon pays pendant la guerre de 2006. Ce rapport indique également que :

> « Les recherches menées dans plus de 40 villes et villages ont montré que l'armée israélienne a utilisé les bombes à sous-munitions sans discrimination et de façon disproportionnée, ce qui constitue une violation du droit international humanitaire et peut constituer un crime de guerre dans certains endroits. Dans des dizaines de villes et villages, Israël a utilisé des bombes à sous-munitions contenant des sous-munitions dont il est connu qu'elles ont un taux élevé d'échec. En conséquence, il y a des centaines de milliers, voire 1 million, de sous-munitions non explosées dans des maisons, des jardins, des champs et des espaces publics – y compris un hôpital. De par leur nature, ces sous-munitions dangereuses et explosives ne peuvent pas faire la distinction entre combattants et non-combattants et mettront probablement en danger des civils pendant des mois ou des années à venir. »

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler l'engagement ferme de mon gouvernement en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006), qui a contribué à mettre fin à l'agression israélienne, et pour insister sur la nécessité de passer d'une situation précaire de cessation des hostilités à un cessez-le-feu permanent. Même si Israël prétend respecter les dispositions de la résolution 1701 (2006) – qui appelle au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban en premier lieu –, au cours des 10 dernières années, il a commis au moins 11 856 violations de la souveraineté de mon pays – 8 561 par voie aérienne, 1 024 par voie maritime et 2 274 par voie terrestre. Toutes ces violations ont été enregistrées et signalées avec preuves à l'appui dans des dizaines de lettres adressées au Président du Conseil de sécurité, qui ont été publiées comme documents officiels de l'ONU. Aujourd'hui,

nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il condamne fermement toutes ces violations et contraigne Israël à y mettre fin immédiatement.

En outre, Israël continue d'occuper la partie nord d'Al-Ghajjar, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, et au mépris des deux initiatives lancées en 2008 et 2010 par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban en vue de son retrait de cette région. Nous voudrions également saisir cette occasion pour réitérer que nous sommes prêts à coopérer avec le Secrétaire général pour qu'il soit mis fin à l'occupation par Israël des fermes de Chebaa et des collines de Kfarchouba et pour rappeler que mon gouvernement se félicite de la définition territoriale de ces fermes, telle qu'énoncée dans le rapport S/2007/641 publié en 2007, en tant que point de départ pour régler ce problème, alors qu'Israël n'a pas encore donné sa réponse au Secrétaire général s'agissant de cette question.

En avril, j'ai informé le Conseil de sécurité (voir S/PV.7673) que sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du paragraphe 10 de la résolution 1701 (2006), mon gouvernement avait fait appel aux bons offices du Secrétaire général pour a délimitation de la frontière maritime contestée et de la zone économique exclusive entre le Liban et Israël. Compte tenu de la réponse du Secrétaire général, nous nous félicitons d'avance du rôle que jouera à cet égard son Coordonnateur spécial au Liban.

Enfin, est-il besoin de rappeler que durant sa guerre de 2006 contre le Liban, Israël a bombardé la centrale électrique de Jiyeh en juillet, provoquant une marée noire sans précédent sur les côtes libanaises, qui a eu des incidences environnementales très néfastes, en particulier sur la pêche et la biodiversité? C'est pourquoi pendant 10 années consécutives, l'Assemblée générale a adopté, à une écrasante majorité d'États de tous les groupes régionaux et inter-régionaux, une résolution demandant à Israël de dédommager rapidement et convenablement le Liban pour les dégâts liés à la marée noire qu'il a provoquée. Je voudrais préciser, à cet égard, que le montant de 856 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale et qu'Israël est requis de verser à titre d'indemnisation est tout simplement extrait d'un rapport du Secrétaire général établi sur la base d'études indépendantes qui ont été principalement menées par la Banque mondiale pour quantifier ces dommages.

Je ne doute point que les membres du Conseil conviennent qu'il est quasi-impossible de maintenir la paix et la sécurité si les États ne sont pas tenus de rendre des comptes pour leurs actes illicites à l'échelle internationale. Par conséquent, nous sommes fermement convaincus qu'il incombe maintenant au Conseil, en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité au titre de la Charte des Nations Unies, d'agir sans plus tarder pour veiller à ce qu'Israël indemnise le Liban pour les dommages liés à la marée noire qu'il a causée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer à ce débat sous votre présidence éminente du Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé franc et édifiant. Il a brossé avec honnêteté un tableau sombre du tourbillon de violence qu'est le Moyen-Orient aujourd'hui. Les conflits et le chaos ont toujours été endémiques dans le contexte du long conflit israélo-arabe. Les souffrances de la Palestine ont atteint des proportions épiques. Nous sommes convaincus que l'on ne pourra pas rétablir une paix durable au Moyen-Orient sans un règlement juste du conflit israélo-palestinien. La condition de base pour parvenir à une solution juste est la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale. Malheureusement, cela semble être aujourd'hui une perspective plus lointaine qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire récente.

Le rapport du Quatuor reflète le fait que l'obstacle le plus grave à une solution est la poursuite de l'implantation illégale des colonies israéliennes sur les terres palestiniennes occupées. Après la publication du rapport il y a une semaine, Israël a annoncé la construction de 560 logements supplémentaires dans la colonie de Cisjordanie. À moins d'arrêter et d'enrayer l'implantation des colonies illégales par Israël, il sera impossible de créer un État palestinien viable ou d'un seul tenant.

Tout en créant ces faits unilatéraux sur le terrain, le Gouvernement israélien actuel entrave la reprise du processus de paix, en posant des conditions qu'aucun dirigeant palestinien ne pourrait accepter, aussi accommodant soit-il. Pendant ce temps, l'occupation oppressive à laquelle sont soumis les Palestiniens se poursuit. Les manifestations suscitent des réactions brutales. Gaza demeure une prison virtuelle. Les conditions en Cisjordanie sont de plus en plus placées

sous le signe du chaos et de la violence. La communauté internationale ne peut pas continuer à se dérober à la responsabilité qui est la sienne de promouvoir une solution juste au problème. Le Conseil de sécurité ne peut pas continuer à se soustraire à ses obligations, découlant de la résolution 242 (1967) et des résolutions ultérieures, de faire appliquer une solution juste à ce conflit, qui est au cœur des problèmes auxquels le Moyen-Orient est confronté aujourd'hui.

Alors que le monde s'est montré incapable de régler le problème israélo-palestinien, la violence et la guerre se sont propagées et ont englouti toute la région du Moyen-Orient et au-delà. La violence et les souffrances subies par le peuple iraquien ont commencé sous une dictature cruelle, se sont intensifiées durant la période de l'intervention extérieure et persistent aujourd'hui dans le contexte d'une lutte âpre contre le terrorisme et les violences interconfessionnelles. Le peuple syrien a fini par connaître le même sort tragique que l'Iraq, et des centaines de milliers de personnes ont trouvé la mort dans une guerre brutale et complexe, tandis que des millions de personnes sont devenues des déplacés dans leur propre pays, ont trouvé refuge dans les pays voisins ou ont fui en masse vers les frontières apparemment plus sûres de l'Europe, souvent avec des conséquences tragiques.

En Iraq comme en Syrie, l'EIIL s'avère le principal adversaire. Le caractère extrêmement violent de son idéologie et la terreur qu'il fait régner doivent être vaincus. Des avancées ont été enregistrées sur le terrain face à ce mouvement monstrueux et elles sont les bienvenues. Le Pakistan appuie les mesures que prend actuellement la communauté internationale pour déloger l'EIIL de ses bastions et rétablir la paix dans les grandes zones de la Syrie et de l'Iraq qu'il continue d'occuper.

Tandis qu'il bat en retraite sur le champ de bataille, l'EIIL a modifié sa stratégie pour mener des attaques terroristes contre des cibles civiles ou liées à la sécurité dans la région et au-delà. Le Pakistan condamne les attentats odieux qui ont tué tant d'innocents en Iraq, en Syrie, en Turquie, au Liban et en Arabie saoudite. Pour vaincre l'EIIL, il est primordial en premier lieu que les États frontaliers de la Syrie et de l'Iraq ainsi que les puissances extérieures impliquées dans ces conflits réconcilient leurs priorités et objectifs divergents et prennent des mesures concertées pour aplanir les divisions politiques, religieuses et ethniques dans les pays touchés. Ce n'est qu'après que toutes les parties concernées pourront s'employer à venir à bout de l'EIIL et de la menace qu'il représente pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et l'encourageons dans ses tentatives d'obtenir une cessation des hostilités qui permettrait d'atténuer les souffrances humanitaires et de faire évoluer les structures politiques en vue d'une transition vers la paix. Les grandes puissances ainsi que les puissances régionales ont la lourde responsabilité de promouvoir et de faire adopter un plan d'action viable pour réaliser ces objectifs.

Le Yémen subit lui aussi les affres de la guerre, dont les causes sont internes mais qui a été exacerbée par un armement extérieur et les incitations de certains groupes. Restaurer la légitimité, la paix et asseoir la réconciliation n'est pas chose facile au Yémen. Des groupes terroristes, dont Al-Qaida et l'EIIL, profitent de la guerre pour renforcer leur présence dans ce pays. Le rétablissement de la paix par la réconciliation politique et le respect du droit international est vital pour le peuple yéménite, l'ensemble de ses voisins et la communauté internationale. Mon pays appuie tous les efforts sincères en ce sens.

L'histoire, y compris l'histoire récente, nous enseigne que les conflits prolongés peuvent être résolus. Le cas récent de la Colombie est un exemple et une source d'inspiration à cet égard. Cela requiert une ferme détermination, une action concertée et, surtout, une forte volonté politique de bâtir une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. AlJarallah (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous vous souhaitons plein succès.

La présente séance intervient dans un contexte de nette détérioration des conditions de vie des Palestiniens en raison des pratiques hostiles et destructrices d'Israël et de ses violations systématiques du droit international face à ce peuple et à son territoire. Elle coïncide également avec l'initiative française dont nous nous sommes vivement félicités. Nous appuyons les efforts de la France pour mettre en place un groupe international d'appui et organiser une conférence de paix internationale qui réunirait toutes les parties internationales concernées et définirait une voie claire et crédible pour répondre les

négociations en vue de mettre fin au conflit et parvenir à une paix globale, juste et durable.

En ce qui concerne le rapport du Quatuor sur le Moyen-Orient publié le 1er juillet, nous trouvons injuste qu'il mette sur le même plan les responsabilités d'un peuple sous occupation et celles d'une puissance militaire occupante. En outre, la manière dont est formulé le rapport, qui est à la fois déséquilibrée et injuste, a servi d'excuse à Israël pour décider, deux jours après sa parution, de construire plusieurs centaines de nouveaux logements dans différentes parties des territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. C'est une preuve supplémentaire que nous devons agir de manière plus énergique pour mettre fin, par tous les moyens possibles, à ce conflit et à l'occupation. L'Organisation de la coopération islamique rappelle les obligations particulières qui incombent au Conseil, en vertu de la Charte des Nations Unies et de nombre de ses résolutions qui lui confèrent la responsabilité de s'attaquer sérieusement et de manière urgente à cette tragédie de longue date.

Israël, la Puissance occupante, continue de tuer de manière systématique des Palestiniens non armés dans les territoires occupés, et de procéder à des exécutions extrajudiciaires, et cela dure depuis bientôt cinq décennies. Le nombre de personnes tuées par les soldats de la Puissance occupante ces derniers mois s'élève à 216 civils, dont 50 enfants, y compris des nouveau-nés. Outre le terrorisme d'État pratiqué par la machine de guerre israélienne, des gangs de colons terroristes continuent de s'en prendre aux civils palestiniens, y compris en les brûlant vifs et en incendiant leurs maisons et leurs récoltes. Cela ressemble beaucoup à ce que fait Daech, à ceci près que cela se passe sous les yeux de la Puissance occupante et avec son assentiment.

Tous ces actes sont susceptibles de constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, pour lesquels il n'y a pas de prescription. Aucune génération n'oubliera ces actes. Tous les auteurs de ces crimes doivent comparaître devant la justice internationale. À cet égard, l'OCI renouvelle son appel au Conseil de sécurité pour qu'il inscrive les dirigeants des factions extrémistes israéliennes, notamment les gangs appelés Hilltop Youth Movement et Make Them Pay, sur la liste des terroristes recherchés par les États et la communauté internationale.

Nous sommes profondément inquiets par le fait qu'Israël continue à altérer la réalité historique en confisquant de manière illégitime la terre palestinienne et en imposant des politiques et des mesures qui reviennent à un nettoyage ethnique contre les Palestiniens, en plus de poursuivre ses attaques contre les lieux de prière de différentes congrégations, chrétiennes et musulmanes, notamment la mosquée Al-Aqsa et plusieurs églises de Jérusalem. Cela a entraîné une situation désastreuse et tragique qui nécessite que le Conseil intervienne pour mettre fin à ces attaques, lesquelles ne font qu'alimenter l'extrémisme et le racisme et créer un conflit religieux en Terre sainte.

Nous réaffirmons qu'Israël doit lever son siège sur Gaza. Nous saluons le Secrétaire général pour avoir déclaré durant sa visite en terre palestinienne en juin que le siège israélien de Gaza devait être levé immédiatement.

Je saisis cette occasion pour renouveler une fois de plus l'appui de l'OCI au peuple palestinien dans sa quête pour réaliser ses droits inaliénables, notamment son droit au retour et à l'autodétermination et son droit à établir un État indépendant sur la terre palestinienne occupée depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne est un membre actif du Groupe international de soutien pour la Syrie, et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que les résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016) du Conseil ainsi que les dispositions du Communiqué de Genève (voir S/2012/522, annexe) soient pleinement mises en œuvre.

Une transition politique dirigée et assumée par les Syriens, conformément aux documents que j'ai cités, est nécessaire si l'on veut ramener dans le pays une paix durable, vaincre Daech et toutes les organisations terroristes qui sévissent en Syrie et permettre aux Syriens de rentrer dans leurs foyers en toute sécurité et de contribuer à la reconstruction de leur pays.

Il faut mettre d'urgence en place les conditions de pourparlers directs sérieux visant à trouver un accord

sur un organe de gouvernance de transition à base large, ouvert à tous et non sectaire, doté des pleins pouvoirs exécutifs, comme il est envisagé dans la déclaration du Groupe international de soutien pour la Syrie en date du 17 mai. À cette fin, toutes les parties au conflit doivent respecter l'accord de cessation des hostilités, accomplir des progrès sur la question des personnes faisant l'objet d'une détention arbitraire et œuvrer à un accès immédiat et sûr, à long terme, des organisations humanitaires à tous ceux qui ont besoin d'aide dans l'ensemble du pays. Il convient de relever notablement le niveau de l'aide humanitaire, y compris le matériel médical et les fournitures médicales, si l'on veut répondre aux besoins de toutes les personnes vulnérables, y compris les personnes déplacées et les communautés d'accueil, sur tout le territoire syrien. Faute d'une amélioration réelle, importante, des conditions propres à permettre des négociations sérieuses, le processus politique et le cessez-le-feu sont en danger.

L'Union européenne condamne toutes les violations du droit international humanitaire et les attaques perpétrées contre les populations et infrastructures civiles, en particulier les structures médicales, écoles, marchés et camps de déplacés. Elle condamne fermement les attaques excessives et disproportionnées commises par le régime syrien contre son propre peuple, y compris l'affamement de civils par le siège de zones peuplées.

L'Union européenne réitère son ferme appui à la justice transitionnelle et à l'établissement des responsabilités pour toutes les atteintes graves aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire, y compris toutes celles pouvant être constitutives de crimes de guerre commis en Syrie par une partie, quelle qu'elle soit, y compris Daech. L'UE renouvelle son appel au Conseil de sécurité afin qu'il saisisse la Cour pénale internationale de cette situation. Elle se félicite du renouvellement du mandat de la Commission d'enquête et appelle toutes les parties, en particulier le régime syrien, à coopérer aux fins de permettre l'accès humanitaire nécessaire.

Des négociations sérieuses sont nécessaires si l'on veut parvenir d'ici au 1er août à un accord sur une transition politique. Seul un engagement réel de part et d'autre de l'échiquier politique peut permettre d'aboutir à un accord. L'UE intensifie son soutien à l'opposition syrienne, et en particulier au Haut Comité des négociations, en sa qualité de délégation de l'opposition aux pourparlers de Genève menés sous les auspices des Nations Unies. L'UE engage les groupes de l'opposition à s'unir et se félicite de ce que l'opposition ait intensifié sa coordination ainsi que ses préparatifs en vue de la négociation d'un règlement pacifique du conflit syrien.

L'UE exhorte la délégation du Gouvernement à énoncer enfin son plan pour une mise en œuvre effective d'une transition politique véritable. Les discours tels que celui prononcé le 7 juin par Bachar el-Assad, qui rejettent le processus politique, rejettent la légitimité de la délégation de l'opposition et prônent une solution militaire, semblent calculés pour mettre à mal le processus engagé par le Groupe de soutien, et avec lui, le meilleur espoir de paix existant pour la Syrie. Il ne peut y avoir de paix durable en Syrie sous la direction actuelle du pays, et tant que les doléances et aspirations légitimes de toutes les composantes de la société syrienne n'auront pas trouvé une réponse.

L'Union européenne est prête à accroître encore son soutien au travail humanitaire comme aux négociations politiques, en pleine coordination avec l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura. Nous sommes prêts à apporter rapidement un appui à la stabilisation, à la reconstruction et au retour en sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers une fois engagée la transition politique.

L'Union européenne voudrait rendre hommage aux victimes des récents attentats terroristes en Iraq. La recrudescence des activités terroristes à laquelle nous assistons depuis quelque temps est le signe que Daech est en train de perdre du terrain sur le plan militaire. Toutefois, chaque attentat entraînant des pertes humaines fait le lit de nouvelles tensions sectaires, dans un pays et une région qui ont besoin de cohésion et d'unité face à une crise complexe.

L'UE maintient son ferme soutien aux efforts que déploie le Premier Ministre, M. Al Abadi, en vue de former un gouvernement d'unité, ainsi qu'à son programme de réformes. L'Union salue les progrès de l'Iraq, sur le plan, en particulier, de la stabilisation du pays. Seul un gouvernement capable d'assurer la sécurité, la prestation des services ainsi que des débouchés pour tous ses concitoyens peut être en mesure de bâtir un Iraq fort, unifié. L'Union européenne entend continuer à appuyer le Gouvernement iraquien dans cet objectif.

En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, nous sommes peut-être parvenus à un tournant critique. Il est temps que les initiatives prises au plan international se traduisent en effort collectif cohérent

pour relancer la solution des deux États. Pour l'Union européenne, ainsi qu'elle l'a exposé dans de précédentes conclusions au Conseil, il n'y a pas d'autre solution qu'un solution à deux États négociée qui réponde aux besoins des Israéliens et des Palestiniens sur le plan de la sécurité et aux aspirations palestiniennes à un État et à la souveraineté, mette fin à l'occupation commencée en 1967 et règle toutes les questions relatives au statut permanent afin de mettre fin au conflit. Cette solution reste la seule façon réaliste de mettre un terme une fois pour toutes au conflit. Elle offre la perspective d'un État d'Israël vivant, en sûreté, côte à côte avec un État de Palestine indépendant, démocratique, contigu, souverain et viable, en paix et en sécurité, dans une reconnaissance mutuelle.

Toutefois, nous sommes actuellement préoccupés de ce que la solution des deux États finisse par nous échapper irrémédiablement. C'est pourquoi l'Union européenne est unie dans sa détermination de travailler aux côtés des partenaires internationaux et de la région à la relance du processus de paix au Moyen-Orient. C'est précisément la raison pour laquelle le Quatuor pour le Moyen-Orient, dans le rapport qu'il a publié le 1er juillet, a exposé les tendances dangereuses qui, sur le terrain, mettent en péril la solution des deux États. L'UE se félicite de la parution du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient. Elle fait siennes les recommandations qui y sont énoncées afin de contribuer à la mise en place des conditions d'une solution à deux États, et demande au Secrétaire général de rendre compte de leur mise en œuvre.

L'Union européenne exprime sa préoccupation face aux tendances constatées sur le terrain et appelle les parties à prendre langue au plus vite avec le Quatuor et les autres parties prenantes en question et à mettre en œuvre intégralement ces recommandations. Ce serait la preuve d'un engagement réel de leur part en faveur d'une solution pacifique, puisque cela permettrait de rétablir la confiance mutuelle et de mettre en place les conditions de négociations directes et probantes en vue du règlement de toutes les questions relatives au statut final. L'UE se tient prête à appuyer les parties dans ce processus.

L'Union européenne accueille également avec satisfaction le communiqué conjoint adopté à la réunion ministérielle de Paris le 3 juin sur l'initiative de paix au Moyen-Orient. La participation de tous est maintenant nécessaire pour la suite à donner à la réunion de Paris et au rapport du Quatuor. Ces initiatives internationales de premier plan doivent se poursuivre de concert, ainsi qu'en bonne coordination et en bon ordre, afin de constituer un effort collectif cohérent en vue de préserver la solution des deux États, tout en préparant la voie aux pourparlers directs. L'Union européenne encourage également les discussions dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, qui renferme un espoir de règlement régional permanent.

Nous sommes profondément préoccupés de voir se poursuivre l'engrenage de la violence. La violence coûte des vies. Elle est cause de souffrances et de ressentiment et exacerbe la méfiance et les récriminations mutuelles, sapant par là même les chances d'une solution pacifique. Nos pensées vont aux familles des victimes et nous exhortons les parties à œuvrer à la désescalade des tensions, à s'abstenir d'actions sous forme d'incitation et de provocation qui ne font que susciter davantage de tensions, à se conformer au droit international humanitaire et à adhérer au principes de la nécessaire proportionnalité dans l'emploi de la force.

Nous rappelons aussi que seuls le rétablissement d'un horizon politique et la reprise du dialogue peuvent stopper la violence. Les mesures de sécurité ne peuvent, à elles seules, stopper le cycle de la violence. Il faut s'attaquer aux causes sous-jacentes du conflit. La politique de peuplement que poursuit Israël, qui est illégale au regard du droit international, et les décisions qu'il a prises dans ce contexte, telles que l'expulsion et les transferts forcés de populations, les démolitions et les confiscations, y compris la démolition de projets de l'UE, constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre la solution des deux États impossible.

L'unité palestinienne est essentielle pour un État palestinien viable. Le Président Abbas doit appuyer pleinement les efforts visant à atteindre à la réconciliation, qui est essentielle pour aller de l'avant vers un règlement permanent et pour renforcer la sécurité des Palestiniens comme des Israéliens. L'activité militante et la difficile situation humanitaire à Gaza nourrissent l'instabilité générale et entravent les efforts visant à parvenir à une solution négociée.

Il nous faut un leadership hardi sur le terrain pour inverser ces tendances. Cela requiert la fin de l'expansion des colonies et de la violence. C'est pourquoi l'UE regrette que la réponse d'Israël ait été d'approuver la construction de centaines d'autres logements dans les territoires palestiniens occupés. Un changement fondamental de la politique israélienne s'agissant des territoires palestiniens occupés, en particulier de la zone

C, accroîtrait sensiblement les possibilités économiques, autonomiserait les institutions palestiniennes et renforcerait la stabilité et la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens.

Les dirigeants palestiniens doivent constamment et clairement condamner les attaques terroristes spécifiques. Nous encourageons les dirigeants palestiniens à montrer qu'ils sont opposés à l'incitation à la violence et à se distancer clairement de ces actions. Aux fins de répondre aux besoins de la population palestinienne, l'UE demande instamment aux factions palestiniennes de s'engager de bonne foi dans le processus de réconciliation, sur la base de la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine, de la démocratie et de l'état de droit. L'UE demande aux parties d'agir sans délai pour changer radicalement la situation aux plans politique, sécuritaire et économique à Gaza, notamment en levant le blocus et en ouvrant complètement les points de passage, tout en répondant aux préoccupations légitimes de sécurité d'Israël.

En conclusion, l'UE continuera d'œuvrer avec ses homologues israéliens et palestiniens, ainsi qu'avec le Quatuor et les autres parties prenantes, dans la région et au-delà, pour aller de l'avant vers une paix juste et durable basée sur la solution des deux États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (*République arabe syrienne*) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

L'Assemblée générale adopte chaque année des dizaines de résolutions sur la question palestinienne et avait déjà adopté un certain nombre de résolutions fondamentales, telles la résolution 194 (III) sur le droit au retour des réfugiés dans leur pays, la résolution 242 (1967), la résolution 338 (1973) et la résolution 478 (1980) qui, toutes, rejettent l'occupation et réaffirment les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, son droit à l'édification d'un État indépendant et son droit de disposer souverainement de ses ressources naturelles. Toutes ces résolutions considèrent aussi la décision d'annexer Al-Qods occupé nulle et non avenue et illégale, réaffirment le caractère illégal de la construction de colonies, condamnent les violations par Israël du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et exigent qu'il y soit mis fin.

Après l'adoption de toutes de ces résolutions et après que près de 50 années se sont écoulées depuis l'occupation par Israël de territoires arabes, nous nous interrogeons légitimement sur la crédibilité de séances comme celle d'aujourd'hui, consacrée à l'examen de ce dossier important, maintenant que ce dernier est passé des mains du Conseil de sécurité à celles du Quatuor, ainsi que sur le sérieux de certains États influents s'agissant du règlement juste, durable et global de la question palestinienne, conformément aux résolutions des Nations Unies que je viens de mentionner.

La question que se pose est la suivante : quand le peuple palestinien va-t-il pouvoir vivre dignement dans l'État indépendant auquel il aspire? Question que nous ne cessons de poser depuis 70 ans, soit à peu près depuis la création de l'ONU. Et quand nos populations dans le Golan syrien occupé vont-elles pouvoir retourner à leur mère-patrie, la Syrie, après qu'il sera fin à l'occupation israélienne du Golan qui dure depuis 1967? Question que nous ne cessons de poser depuis près de 50 ans. Et Israël va-t-il se retirer des autres territoires libanais occupés? Question que nous ne cessons de poser depuis des dizaines d'années. Le moment n'est-il pas venu que toutes les puissances internationales influentes trouvent la formule idoine pour mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies concernant le conflit arabo-israélien? Ces questions sont adressées aux gouvernements des pays qui prônent la primauté du droit international et veillent à la crédibilité des Nations Unies.

Je prends aujourd'hui la parole au Conseil en tant que partie principale concernée par ce point de l'ordre du jour, étant donné qu'une partie du territoire de mon pays, le Golan notamment, se trouve sous occupation israélienne. À cet égard, Israël continue de faire fi de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies concernant le Golan occupé, en premier lieu la résolution 497 (1981) par laquelle le Conseil de sécurité a décidé que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le Golan syrien est nulle et non avenue et sans effet juridique. Les autorités d'occupation poursuivent leurs violations systématiques des droits de l'homme, leurs activités de peuplement et leurs politiques oppressives contre les ressortissants syriens et pillent les ressources naturelles du Golan, notamment l'eau et le pétrole. En effet, la firme américaine Afek Oil and Gas a commencé ses forages de

pétrole dans le Golan syrien occupé, à proximité de la colonie appelée Nator.

En outre, les autorités israéliennes ont procédé dernièrement à la confiscation de milliers de dounoum dans le territoire occupé du Golan en vue de les distribuer à des colons aux fins de projets agricoles. C'est à ce titre que les forces d'occupation israéliennes ont créé 750 nouvelles exploitations agricoles dans le Golan syrien occupé et fait venir 90 familles, cette année seulement, pour s'y installer. Les autorités israéliennes prévoient de faire venir 150 familles chaque année jusqu'à atteindre le nombre total de 750 familles. Toutes ces mesures israéliennes constituent des violations flagrantes du droit international, des Conventions de Genève et de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et il faut y mettre fin immédiatement, car le seul moyen qui nous reste pour résister à cette occupation, c'est de recourir à tous les moyens juridiques garantis par la Charte des Nations Unies.

J'ajouterai à cela qu'Israël incarcère de nombreux Syriens pliant sous le poids de l'occupation, et a notamment de nouveau arrêté le Mandela syrien, le militant Sedqi al-Maqt, emprisonné par Israël pendant 27 ans, la même période que Nelson Mandela a passée en prison sous l'apartheid. Certains représentants ici présents ignorent peut-être qu'Israël a de nouveau incarcéré le militant Sedqi al-Maqt car il s'employait à réunir des informations sur l'appui apporté par Israël au Front el-Nosra, lié à Al-Qaida, et à ce qu'on appelle la Brigade de Yarmouk, affiliée à Daech, dans la zone de séparation dans le Golan syrien occupé, et à le démasquer, avec le son et l'image. Toutes ces informations, ainsi que la réunion organisée par le Gouvernement israélien dans le Golan syrien occupé, n'ont pas suffi à inquiéter le Secrétariat, le Département des affaires politiques et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

La Syrie souligne que la stabilité dans la région du Moyen-Orient et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies exigent que l'ONU et le Conseil de sécurité prennent l'initiative d'adopter les mesures nécessaires à l'application des résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 497 (1981), et ce, en obligeant l'occupant israélien à cesser ses actes d'agression et à se retirer totalement du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

Israël ne s'est pas contenté de toutes ces politiques agressives que je viens de mentionner, mais la situation est arrivée au point qu'il traite maintenant avec les terroristes, y compris des groupes affiliés à Al-Qaida dans la zone de séparation, tel le Front el-Nosra. Il leur apporte en effet différentes formes d'appui, soigne les blessés parmi ces terroristes dans les hôpitaux israéliens, les Qatariens s'occupant de payer les factures, comme cela est affirmé dans les derniers rapports en date du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), en violation de l'Accord sur le dégagement de 1974, mettant ainsi en danger la vie des effectifs de la FNUOD et renforçant la liberté de circulation des groupes terroristes dans la zone de séparation dans le Golan. Ces groupes ont réussi à enlever plus d'une fois des soldats de la paix déployés dans le cadre de la FNUOD originaires des Fidji et des Philippines. C'est pourquoi je lance de nouveau un appel concernant la nécessité de s'attaquer à cette situation dangereuse avec le sérieux et l'attention voulus, et sans tarder.

Enfin, je me dois de répondre à certains commentaires inappropriés faits par certains orateurs à l'encontre de mon pays, la Syrie, notamment par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et le Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'objectif essentiel de ces commentaires est de détourner l'attention du fond de la question en vue d'alléger la pression sur Israël, de se livrer à des exposés donquichottesques et de se battre contre des moulins à vent plutôt que de s'employer, avec sérieux et de manière responsable, à parvenir à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien et de la question palestinienne.

Il a échappé au délégué de l'Union européenne que la question à l'examen a trait exclusivement et essentiellement au conflit arabo-israélien et à la question palestinienne, et non à la situation en Syrie. Certains États européens ont participé dès le début à la création de cette situation et ont été impliqués dès le départ dans l'effusion de sang des Syriens en exportant le terrorisme takfiri européen dans mon pays, la Syrie. Ces terroristes ont été nommés par certains États européens « les jihadistes » et « les opposants modérés », quand ils prenaient pour cible notre peuple en Syrie.

Ils s'appelaient jihadistes et opposants modérés quand ils prenaient pour cibles les Syriens. Mais quand ce terrorisme s'est étendu aux capitales européennes, il a été qualifié de terrorisme. Chacun sait que le précédent Ministre français des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, a prononcé ce terme en 2012 au sommet de Marrakech, qui a alors prétendu former une entité

d'opposition syrienne. Le même terme a été employé par le Ministre de l'intérieur de l'époque, qui est maintenant le Premier Ministre de la France. Ils ont tous deux déclaré, le 12 décembre 2012, que le terrorisme européen, qui nous a été envoyé de France, avait pour nom les « jihadistes français ». Ils ont employé le terme « jihadistes français ». Ces jihadistes que la France a envoyés y sont retournés, ont porté atteinte à sa sécurité et tué des Français innocents en raison de la négligence du Gouvernement français et du fait qu'il parrainait le terrorisme au début de la crise syrienne. D'autres États européens ont malheureusement fait la même chose, et le terrorisme s'est abattu sur eux, à l'instar du terrorisme que ces pays ont exporté dans mon pays tout au long des années de crise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Sætre (Norvège) (*parle en anglais*) : Comme de nombreux autres pays, la Norvège se félicite de la publication du rapport du Quatuor et tient à remercier la France d'avoir convoqué la conférence qui s'est tenue à Paris. Qu'il s'agisse du rapport ou de la réunion, le message essentiel est qu'il faut prendre d'urgence des mesures résolues pour sauver la solution des deux États. Il n'y a pas d'autre moyen crédible de parvenir à une paix durable. Toutefois, les tendances sur le terrain pointent très clairement vers la réalité d'un État unique, qui n'est pas compatible avec ce projet ni avec les intérêts déclarés des parties.

La Norvège exhorte les parties à s'attaquer aux menaces imminentes qui pèsent sur la solution des deux États en donnant suite aux recommandations figurant dans le rapport du Quatuor. Les parties doivent démontrer leur engagement sérieux et faire preuve d'esprit d'initiative pour inverser les tendances les plus inquiétantes telles que l'expansion des colonies et la poursuite de la violence. L'expansion des colonies et les activités connexes doivent cesser. Elles constituent des obstacles majeurs à la paix et réduisent les chances de parvenir à une solution à deux États. Il faut mettre un frein à la violence et au règne de la terreur.

La communauté internationale ne peut assumer à leur place la responsabilité des parties pour le règlement du conflit. Nous devons toutefois jouer un rôle actif dans l'élaboration d'un cadre crédible, fondé sur les accords existants et les résolutions de l'ONU, afin de régler toutes les questions relatives au statut final. Tout en continuant d'appeler à la reprise des négociations, le monde doit se mobiliser sans tarder à l'appui de la construction de la réalité des deux États.

Dans le cadre de notre présidence du groupe de donateurs internationaux pour la Palestine, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège continue de participer activement à préparer les institutions palestiniennes à l'accession de la Palestine au statut d'État et s'attache également à faire en sorte que l'économie palestinienne se dirige vers une autonomie et une indépendance plus grandes. Ces efforts contribuent à ouvrir la voie à une réalité à deux États et sont essentiels pour que ce projet demeure réalisable. Des mécanismes effectifs de coopération économique directe entre les parties, associés à une capacité internationale de suivi régulier et de communication de l'information relative à l'économie palestinienne, élément essentiel du travail du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, se sont avérés bénéfiques. Ils restent un modèle exceptionnel dans la région.

À la dernière réunion dudit Comité spécial à Bruxelles, les parties ont arrêté d'un commun accord – conjointement avec les donateurs – une stratégie sur deux ans visant notamment à consolider le budget en comblant le déficit budgétaire et à faciliter le développement économique à long terme, y compris l'investissement dans le secteur privé. La prochaine réunion ministérielle du Comité est prévue le 19 septembre, en marge du débat général de l'Assemblée générale à New York.

Il est plus que jamais urgent de trouver une solution politique au conflit en Syrie. La Norvège appuie pleinement les efforts déployés à cet égard par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura. Toutes les parties portent la lourde responsabilité de faire des pourparlers un processus de négociation crédible permettant d'aboutir à une véritable transition politique. Les parties doivent commencer à s'attaquer aux questions difficiles présentées dans la résolution 2254 (2015).

En Libye également, une solution politique est essentielle pour venir à bout de l'État islamique d'Iraq et du Levant et mettre en place une défense durable contre ce fléau et ses futures mutations possibles. Il est temps que toutes les parties se rassemblent sous un gouvernement légitime d'entente nationale, conformément à l'Accord politique libyen.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je ne prononcerai qu'une version abrégée de ma déclaration, dont la version complète sera distribuée. Au nom du Mouvement, je remercie la présidence japonaise d'avoir organisé le présent débat public en cette conjoncture critique pour le peuple palestinien et le Moyen-Orient. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, de son exposé.

Chaque fois que le Conseil tient un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, le Mouvement appelle la communauté internationale à se consacrer d'urgence à la prise de mesures visant à lutter contre l'occupation israélienne brutale et illégale qui inflige une si grande angoisse au peuple palestinien et qui attise dangereusement les tensions dans un contexte déjà explosif. Comment le Conseil peut-il rester silencieux alors qu'Israël continue délibérément et systématiquement de réprimer le peuple palestinien, de nier ses droits et de coloniser et – de fait – annexer les terres palestiniennes?

Lors du dernier débat public (voir S/PV.7673), nous – ainsi que l'ensemble de la communauté internationale – avions condamné le fait qu'Israël a déclaré qu'il allait désigner « terre domaniale » 148 hectares de terres en Cisjordanie dans le cadre de sa campagne persistante de colonisation illégale. Israël vient désormais de prendre une autre décision : celle de mettre en route les projets de construction d'au moins 800 nouveaux logements à Jérusalem-Est occupée et dans les environs, en violation flagrante du droit international et au mépris total des résolutions du Conseil de sécurité et des appels de la communauté internationale à mettre un terme à ces violations. Il convient de noter que cette annonce a été faite dans les jours qui ont immédiatement suivi la publication du rapport du Quatuor, ce qui souligne encore une fois l'insuffisance des efforts déployés pour obliger Israël à mettre fin à cette pratique illégale.

Enhardi par cette impunité et par l'inaction du Conseil de sécurité, Israël, Puissance occupante, a intensifié ses mesures illégales et répressives contre la population civile palestinienne sans défense, notamment son recours à un usage excessif de la force contre les civils palestiniens, y compris les enfants et les femmes, faisant toujours plus de morts et de blessés et les privant de leur droit à une protection. Ces violations commises par Israël ont un effet destructif considérable sur le terrain, comme en témoignent la montée des tensions et la dégradation de la situation socioéconomique, et cet effet s'aggrave parmi la population civile palestinienne qui vit sous occupation israélienne depuis près de 50 ans. Toute tentative de justifier un comportement aussi criminel doit être rejetée et des mesures auraient dû être prises il y a longtemps déjà sur la question, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et à notre responsabilité morale au regard de la question de Palestine.

Une fois de plus, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour demander instamment à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, de prendre des mesures décisives, historiques et attendues depuis trop longtemps en vue de mettre fin à l'occupation des terres palestiniennes et arabes et pour ouvrir la voie à la concrétisation des droits et de l'indépendance du peuple palestinien, ainsi qu'à un règlement équitable et pacifique du conflit, notamment en trouvant une issue juste à la difficile situation des réfugiés palestiniens, dans le respect des résolutions pertinentes de l'ONU. Sur ce point, nous devons mettre en garde une nouvelle fois contre le statu quo, qui ne saurait durer éternellement.

À cet égard, nous prenons acte des efforts régionaux et internationaux en cours et dont l'objectif est d'engendrer la volonté politique et l'élan nécessaires au règlement du conflit, notamment de la réunion ministérielle organisée le 3 juin à Paris à l'appui de la paix palestino-israélienne, ainsi que de la promesse de convoquer une conférence internationale de paix dans ce but dans les mois à venir. Nous demandons au Conseil de sécurité de s'acquitter du rôle qui est le sien.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien, rendant hommage à la résilience dont il fait preuve depuis des décennies en dépit d'immenses souffrances et injustices. Le Mouvement réitère son appui à la concrétisation des aspirations nationales légitimes et des droits inaliénables des Palestiniens, notamment de leur droit à l'autodétermination et à la liberté au sein d'un État de Palestine indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à un règlement juste du sort des réfugiés

palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Liban continue de pâtir des violations répétées de ses frontières que commet Israël pour faire des incursions sur son territoire, auxquelles s'ajoutent des années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais, en intensifiant ses incursions au-dessus du Liban. Ces activités sont une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, en particulier de la résolution 1701 (2006). Les dispositions de cette résolution doivent être appliquées de manière à garantir la consolidation des fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et à empêcher Israël de se livrer à des violations quotidiennes de la souveraineté libanaise.

Concernant le Golan syrien occupé, le Mouvement condamne toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique de ce territoire occupé, lesquelles mesures se sont intensifiées depuis l'éclatement de la crise syrienne. Le Mouvement des pays non alignés exige encore une fois qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire entièrement du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé, et prendre acte des interventions du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

Le conflit en cours en Syrie continue de provoquer des souffrances civiles atroces et qui pourraient être évitées. Les informations faisant état d'un regain d'offensives et contre-offensives militaires par la quasi-totalité des parties au conflit, en violation de l'accord de cessation des hostilités qui est toujours en vigueur, sont profondément préoccupantes.

Le Brésil défend depuis longtemps la position qu'il est nécessaire – et aussi bien d'un point de vue éthique – de régler cette guerre par le biais d'un processus politique dirigé et pris en main par le peuple de Syrie. Tout en réaffirmant notre solide appui aux efforts de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura, nous ne pouvons nous empêcher de dire notre inquiétude face à la stagnation apparente des pourparlers intra-syriens qui se sont récemment tenus à Genève. Toutes les parties et leurs partisans doivent se montrer prêts à agir dans un esprit constructif lors des cycles à venir et à avancer vers une transition politique fondée sur une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire, ainsi que vers l'élaboration d'une nouvelle constitution, comme le prévoit la résolution 2254 (2015).

Le Brésil condamne avec force tous les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les actes de terrorisme et les autres violations graves qui sont commis en Syrie et insiste sur le fait qu'il faudra que les responsables répondent de leurs actes. À cet égard, je tiens à mettre en relief le dernier rapport publié par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, dirigée par M. Paulo Sergio Pinheiro, qui brosse un tableau terrifiant des atrocités perpétrées par Daech contre la communauté yézidie à Sinjar – atrocités qui sont susceptibles de répondre à la définition du génocide. Nous exhortons également toutes les parties et leurs partisans à honorer leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, notamment l'interdiction de prendre délibérément des civils pour cible. La résolution 2286 (2016) a marqué une avancée importante vers le renforcement du cadre juridique pour la protection des installations et du personnel médicaux et humanitaires en période de conflit armé. Cela revêt une importance capitale en Syrie.

La récente publication du rapport de l'Enquête sur l'Iraq, un rapport détaillé sur les circonstances qui ont entouré l'intervention militaire de 2003 en Iraq et les suites de cette intervention, est un rappel brutal des dangers que pose une intervention militaire en l'absence d'un mandat clair du Conseil de sécurité. Les répercussions des choix erronés et malavisés faits il y a 13 ans continuent de menacer la sécurité et la stabilité de l'Iraq et de la région du Moyen-Orient en particulier, et leurs incidences néfastes sur d'autres parties du monde ne peuvent être ignorées.

Le Brésil condamne, dans les termes les plus forts, l'attaque terroriste perpétrée le 3 juillet, qui a fait plus de 200 morts en Iraq – l'attaque la plus meurtrière commise dans le pays depuis l'invasion de 2003 – et les récentes attaques commises en Arabie saoudite, en Israël, en Jordanie, au Liban, en Turquie et au Yémen. Il présente ses condoléances à toutes les personnes touchées par ces attaques terroristes et réaffirme que rien ne peut justifier le terrorisme. Le terrorisme, qui

est contraire à tous les principes et à toutes les valeurs que défend l'ONU, exige une réaction coordonnée. À cet égard, nous saluons l'adoption de la résolution 70/291 de l'Assemblée générale durant le cinquième examen de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, tenu le 1er juillet, et nous espérons que cette résolution jouera un rôle important dans la direction future de nos efforts collectifs.

Nous avons pris bonne note du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui examine de près les principaux obstacles à un règlement durable du différend israélo-palestinien et présente des recommandations concrètes à cet égard. Le Brésil estime que le rapport aurait dû souligner le caractère illégal des colonies israéliennes dans les territoires occupés et les problèmes que cela pose aux fins d'un règlement pacifique du différend. Nous reconnaissons que des mesures doivent être prises d'urgence pour inverser les tendances négatives actuelles et avancer vers la réalisation de la solution des deux États. Nous appelons également l'attention sur deux événements importants organisés le mois dernier pour examiner des stratégies de revitalisation du processus de paix : une réunion ministérielle à Paris, organisée par le Gouvernement français, et une conférence multilatérale organisée à Genève par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Brésil espère que ces faits nouveaux pousseront le Conseil de sécurité à s'acquitter pleinement de ses responsabilités et à prendre activement la tête des efforts internationaux déployés en vue de parvenir dans les plus brefs délais à la création d'un État libre, indépendant, souverain et viable pour le peuple palestinien, à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant dans la paix et l'harmonie avec Israël. Malheureusement, il y a plus de sept ans que le Conseil n'a pas adopté de résolution sur cette question capitale.

Pendant ce temps, la situation humanitaire à Gaza reste dramatique, et des actes de violence, que le Brésil rejette sans équivoque, continuent d'être commis par les deux parties. Le Brésil condamne fermement la récente vague d'attaques commises ces dernières semaines en Israël et dans les territoires occupés, dont les principales cibles sont des civils innocents. Au même titre que le Secrétaire général, nous sommes déçus par l'annonce récente par Israël de son intention d'étendre la construction de logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, et nous la condamnons. Au cours des dernières années, la communauté internationale a reçu des preuves indéniables que ces cycles négatifs de violence et de représailles contre des innocents ne contribueront pas à réaliser l'aspiration de la majorité des peuples palestinien et israélien à une paix durable.

En Libye, le Gouvernement d'entente nationale continue d'éprouver des difficultés à consolider son autorité politique et son contrôle du territoire. Le Brésil exhorte toutes les parties qui n'appliquent toujours pas l'Accord politique libyen à le faire au plus vite pour favoriser le rétablissement de l'unité nationale en Libye. Nous réaffirmons notre appui au Représentant spécial, Martin Kobler, dans ces circonstances complexes, et nous espérons que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye sera bientôt en mesure de rétablir sa présence à Tripoli.

Si la situation humanitaire au Yémen reste désespérée, nous espérons que les négociations en cours entre les parties yéménites au Koweït, facilitées par l'ONU, mèneront bientôt à un résultat positif. Le Brésil a pris note avec intérêt de la feuille de route pour la paix présentée par l'Envoyé spécial, Cheikh Ahmed, ainsi que de sa proposition de renforcer le Bureau de l'Envoyé spécial pour avancer vers un règlement global du conflit. Nous encourageons toutes les parties et leurs appuis extérieurs à coopérer et à s'associer aux efforts visant à rétablir la paix et la stabilité au Yémen, conduisant ainsi à rédiger un projet de constitution, mener une réforme électorale et organiser des élections générales en temps opportun, conformément à la résolution 2201 (2015).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : La situation dans la région du Moyen-Orient demeure une source de profonde préoccupation et devient de plus en plus fragile et imprévisible. La menace croissante du terrorisme et du radicalisme s'ajoute aux complexités de la situation dans la région, qui est enlisée dans des conflits prolongés. Le plus long de ces conflits concerne Israël et la Palestine et reste tendu, les pourparlers de paix étant suspendus depuis plus de deux ans sans qu'aucun signe ne laisse espérer une reprise, tout du moins pas dans un avenir proche. La situation semble s'aggraver, et elle est marquée par l'escalade de la violence dans les deux camps et l'absence de retenue et de modération. La situation humanitaire désespérée dans les territoires palestiniens et la violence en Israël exigent que la communauté mondiale déploie des efforts urgents et soutenus aux fins de la reprise des pourparlers de paix.

Nous nous félicitons de la visite récente effectuée par le Secrétaire général en Israël et en Palestine. Comme il l'a affirmé, il faut prendre des mesures courageuses pour négocier une solution à deux États qui permettra de rétablir une paix durable, la sécurité et la dignité pour les peuples israélien et palestinien. La solution des deux États est la seule option viable pour une paix durable dans la région. Il est de la responsabilité des deux parties de faire en sorte d'avancer vers un règlement de la situation plutôt que de s'en éloigner. À cet égard, nous nous tenons aux côtés des autres délégations qui ont souligné la nécessité que la communauté internationale soit ferme dans sa détermination à aider les deux peuples, sur quelque point qu'on lui demande. Le Conseil de sécurité doit prendre la tête de ces efforts.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la présentation du premier rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient sur les entraves à un règlement durable et de ses recommandations en vue de réaliser la solution des deux États sur la base de négociations. Nous nous félicitons également de l'initiative de paix française et de la conférence internationale tenue le mois dernier à Paris en vue de relancer les pourparlers de paix. Nous espérons que les efforts de la communauté internationale permettront de trouver un terrain d'entente, de générer une confiance mutuelle et d'ouvrir un horizon politique commun sur la base duquel les deux parties pourront reprendre les pourparlers. Nous sommes fermement convaincus que seul un règlement politique négocié de cette question permettra de rétablir une paix durable.

L'Inde a une longue histoire de solidarité avec le peuple palestinien, d'appui à la cause palestinienne et d'assistance à l'édification de la nation palestinienne, au développement des ressources humaines et au renforcement des capacités. Un règlement juste de cette question doit aboutir à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et dans la paix avec Israël, conformément à la feuille de route du Quatuor et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Notre attachement constant à la cause palestinienne et notre amitié avec le peuple palestinien se reflètent dans notre collaboration continue avec les dirigeants palestiniens et les récents échanges de haut niveau, notamment les visites effectuées en Palestine par des dirigeants indiens, en particulier le Président et la Ministre des affaires étrangères.

En ce qui concerne le Yémen, nous saluons l'annonce faite la semaine dernière par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, concernant un accord sur les principes directeurs des pourparlers de paix au Yémen. Nous espérons que les pourparlers soutenus par l'ONU, qui entreront dans une nouvelle phase dans les semaines à venir, aboutiront à une solution de consensus.

S'agissant de la Syrie, l'Inde accueille avec satisfaction l'exposé présenté par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous comptons sur un règlement politique global du conflit avec la participation de toutes les parties. Nous espérons également que les pourparlers entre Syriens menés sous les auspices de l'ONU favoriseront une transition politique sans exclusive dirigée et prise en main par les Syriens, mettant fin à la violence en Syrie, et contribueront à stabiliser le pays et la région. La situation humanitaire en Syrie demeure une source de profonde préoccupation et nécessite une mobilisation efficace. L'Inde demeure déterminée à fournir une assistance humanitaire bilatérale à la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence japonaise d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient.

Étant donné que ma délégation prend la parole pour la première fois au Conseil de sécurité après son élection en tant que membre non permanent du Conseil en 2017 et 2018, je tiens à remercier les délégations d'avoir soutenu la candidature du Kazakhstan et à souligner que mon pays estime s'être vu confier une responsabilité solennelle et sérieuse. Il est significatif que l'une des premières déclarations que nous prononçons devant le Conseil après les élections porte sur ce point sensible de l'ordre du jour.

Nous attachons une importance particulière à la région du Moyen-Orient et au règlement de la question israélo-palestinienne. Dans son dernier rapport sur l'assistance au peuple palestinien (A/71/87-E/2016/67), le Secrétaire général a indiqué que la situation sur le terrain avait continué de se détériorer, ce qui, selon lui, a rendu de moins en moins plausible la perspective d'une solution à deux États. Nous partageons ses préoccupations et celles exprimées dans le rapport publié au début du mois par le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Par conséquent, ma délégation exhorte le Quatuor à poursuivre ses efforts de médiation avec encore plus de détermination afin de lancer des négociations, en vue de garantir la stabilité dans la région, aussi difficile que cette tâche puisse apparaître.

Ma délégation partage également l'opinion des autres États Membres selon laquelle la solution des deux États, la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant coexistant en paix avec Israël à l'intérieur des frontières de 1967 sont les seuls moyens de parvenir à une paix durable. Nous sommes également favorables à l'adhésion de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière et nous encourageons les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de l'engagement politique nécessaire pour parvenir à un accord de paix historique.

Le Gouvernement kazakh appuie pleinement la proposition de longue date visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La création d'une telle zone est motivée par le rôle central qu'elle serait appelée à jouer dans le maintien de la sécurité régionale et mondiale. Une fois de plus, nous demandons à toutes les parties intéressées de faire preuve de compréhension et de confiance pour contrer les différents points de vue qui militent contre la création d'une telle zone.

Le Kazakhstan appuie pleinement le processus de paix syrien dans le cadre des pourparlers de paix de Genève III et la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015). Nous appelons les États Membres à entériner les mesures proposées par le Secrétaire général, la Ligue arabe et le Groupe international de soutien pour la Syrie pour trouver des solutions viables. Afin d'apporter sa contribution, le Kazakhstan a organisé deux cycles de consultations syriennes à Astana en 2015, auxquels ont participé les dirigeants des différents groupes d'opposition et des représentants des minorités ethniques et religieuses en Syrie.

Compte tenu des tendances actuelles, notre monde, et le Moyen-Orient en particulier, est à nouveau en danger. On ne saurait sous-estimer ces risques. C'est dans cette perspective qu'en avril 2016, le Président Nursultan Nazarbayev du Kazakhstan a publié un nouveau document intitulé « Manifeste : Le Monde. Le XXIe siècle », qui présente un modèle de sécurité. Le Manifeste est un document essentiel, car il énonce une position très importante sur les questions relatives à la guerre et à la paix. Pour concrétiser cette position, le Président Nazarbaïev a proposé de mettre sur pied une coalition mondiale d'États en faveur de la paix, de la stabilité, de la confiance et de la sécurité sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la prochaine décennie, cette coalition aurait pour tâche collective de mettre fin aux guerres et aux conflits qui sévissent en Afghanistan, en Iraq, au Yémen, en Libye, en Syrie et dans l'est de l'Ukraine, ainsi qu'au conflit israélo-palestinien.

Le Président kazakh a également souligné qu'en vue de l'avènement d'un monde exempt de conflits, il fallait éliminer les injustices découlant des politiques mondiales, qui provoquent des tensions et entravent le développement. Dans le même temps, il faut réaffirmer les principes du droit international, qui doivent être respectés par tous les pays et accompagnés de mesures résolues visant à la démilitarisation. Tous ces aspects sont très pertinents à la situation au Moyen-Orient.

Pour promouvoir l'unité religieuse, lors du treizième Sommet de l'Organisation de la coopération islamique tenu récemment en avril à Istanbul, les dirigeants du Kazakhstan, de concert avec la Turquie en sa qualité de pays hôte, ont lancé un processus de réconciliation islamique en tant que nouveau modèle des relations dans le monde musulman. Ce processus vise à parvenir à un règlement pacifique des différends et à renforcer l'unité de l'Oumma islamique. Par conséquent, nous appelons les gouvernements de tous les pays de la région à prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'exacerbation des tensions interconfessionnelles grâce au dialogue avec les chefs religieux et entre les chefs religieux.

Pour terminer, nous réitérons l'engagement du Kazakhstan à participer aux efforts multilatéraux visant à assurer la paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Sevilla Borja (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous prenons la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion de cet important débat public pour renouveler l'attachement de longue date de l'Équateur à la cause de la paix au Moyen-Orient et son engagement en faveur des efforts de la communauté internationale visant à régler les conflits qui persistent dans la région, par des moyens pacifiques de règlement des différends prévus par le droit international.

Le fait que, dans la deuxième décennie du XXIe siècle, un État indépendant de Palestine n'a pas encore vu

le jour et que la Palestine n'a pas encore adhéré à l'ONU en tant que membre à part entière comme le prévoit le plan de partition figurant dans la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, fait du règlement de cette question un devoir fondamental et prioritaire de l'Organisation. Par conséquent, nous sommes préoccupés par l'absence de mesures efficaces de la part du Conseil de sécurité, l'indifférence des puissances directement impliquées, l'obstination des secteurs extrémistes au sein de l'État d'Israël, qui sont encouragés par des soutiens externes.

Dans le même temps, nous notons avec satisfaction que dans son dernier rapport, le Quatuor a réitéré « qu'une solution négociée à deux États est le seul moyen de parvenir à une paix durable tenant compte des besoins d'Israël en matière de sécurité et des aspirations des Palestiniens à la souveraineté et à l'indépendance et permettant de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967. »

Le rapport suscite également de l'optimisme en évoquant les efforts louables déployés par la France en prenant l'initiative d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Enfin, nous voudrions réitérer l'appui indéfectible du Gouvernement et du peuple équatoriens au droit légitime du peuple palestinien à créer un État indépendant sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Le règlement de cette question en temps voulu par la communauté internationale nous aurait épargné beaucoup en termes de terribles souffrances humaines et aurait prévenu l'émergence d'actes terroristes répréhensibles qui portent atteinte à la paix mondiale. Nous sommes confrontés à un problème profondément politique qui appelle des solutions politiques, même s'il a été caractérisé par des violations flagrantes du droit international, des violations graves des droits de l'homme et des conséquences humanitaires déplorables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège félicite la présidence japonaise d'avoir appelé de nouveau l'attention de la communauté internationale sur la situation difficile qui règne au Moyen-Orient, suite à la publication, le 1er juillet, du rapport du Quatuor sur le Moyen-Orient et dans le contexte des violences qui se poursuivent en Syrie, des violence interconfessionnelles meurtrières en Iraq et des pourparlers de paix israélo-palestiniens qui se trouvent dans l'impasse.

La question palestinienne reste sans réponse satisfaisante, aussi bien pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Près de 69 ans après son adoption par l'Assemblée générale, la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 n'a été que partiellement mise en œuvre. Des décennies de négociations n'ont pas abouti à la création d'un État palestinien. Il est grand temps de mettre un terme au conflit israélo-palestinien, qui est devenu de plus en plus inacceptable, car de plus en plus inextricable.

Ma délégation tient à saisir cette occasion pour souligner une fois de plus que, pour le Saint-Siège, la solution des deux États est la meilleure option. Une paix durable restera hors de portée et la sécurité restera une illusion si Israël et la Palestine n'acceptent pas de coexister, réconciliés et souverains, à l'intérieur des frontières établies d'un commun accord et internationalement reconnues. Il faut qu'il y ait dès maintenant deux États dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens qui, au fond de leur cœur, ne désirent rien tant que la paix et la sécurité. Le moment est venu d'agir sur la base des recommandations du rapport du Quatuor publié le 1er juillet et d'apporter la paix et la sécurité aux citoyens d'Israël et de l'État de Palestine et à tous les peuples du monde.

La situation en Syrie continue de se traduire par des souffrances indicibles pour le peuple syrien, qui est tué, forcé de survivre sous les bombes ou de fuir vers des zones moins ravagées. Ma délégation estime de son devoir d'appeler une fois de plus l'attention du Conseil de sécurité sur les persécutions dont les chrétiens, les Yézidis et d'autres minorités ethniques et religieuses continuent d'être victimes aux mains d'acteurs non étatiques dans certaines régions de Syrie et d'Iraq.

Le pape François a dénoncé dans les termes les forts tous les responsables, quel que soit leur camp dans le conflit en Syrie, du massacre insensé dont sont victimes les civils. Le pape a également dénoncé ceux qui fournissent des fonds et des armes en grande quantité aux combattants qui tuent et mutilent la population innocente et détruisent les institutions et infrastructures civiles. On ne peut que déplorer la duplicité de ceux qui d'un côté parlent de paix et de l'autre fournissent des armes à ceux qui tuent, toutes parties au conflit confondues. Et le pape de demander : « Comment peut-on croire en ceux qui, avec la main droite, vous caressent et avec la gauche, vous frappent? »

Ma délégation saisit cette occasion pour demander une fois de plus aux États qui fabriquent des armes de limiter leurs ventes strictement aux États clients et de surveiller l'utilisation qui en est faite. Ma délégation demande en particulier à la communauté internationale d'arrêter les livraisons d'armes illégales aux acteurs non étatiques qui, ces derniers temps, ont commis des crimes contre l'humanité, d'autres formes d'atrocités de masse et des violations inacceptables des droits de l'homme.

Les statistiques montrent clairement que les populations civiles sont de plus en plus les principales victimes d'armes sans cesse plus sophistiquées du point de vue technologique. Les assassinats commandés à distance au mépris des procédures régulières et ce qu'on appelle les « dommages collatéraux » infligés aux civils par des systèmes d'armes létales autonomes soulèvent des questions d'ordre éthique et juridique qui doivent être examinées attentivement et ces pratiques pourraient même être remises en question sur la base du droit international humanitaire.

Le Saint-Siège estime que les processus de paix ne dépendent pas uniquement des négociations formelles, aussi indispensables soient-elles. En tant que berceau de grandes civilisations et lieu de naissance des trois grandes religions monothéistes – le judaïsme, le christianisme et l'islam – le Moyen-Orient possède des ressources culturelles, intellectuelles et religieuses qui en font un terreau fertile pour que la société civile et la diplomatie parallèle, notamment la diplomatie confessionnelle officieuse, jouent leur rôle et promeuvent des valeurs de rapprochement et d'acceptation mutuelle, donnant ainsi la possibilité à tous les citoyens de devenir des protagonistes actifs du rétablissement et de la consolidation de la paix dans la région. Les religions et les croyants, en particulier, doivent se montrer à la hauteur de la place qui leur revient de droit dans tout le processus de pacification de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter, ainsi que votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et pour l'attention soutenue que vous portez, à travers le présent débat, à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

L'Afrique du Sud appuie pleinement la tenue régulière de débats publics du Conseil de sécurité sur cette question, car cela permet à tous les États Membres d'exprimer leurs vues et d'insuffler un plus grand élan aux négociations, étant donné qu'il s'agit d'une des plus anciennes questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous tenons également à remercier la République française, qui a précédé le Japon à la tête du Conseil, pour la manière dont elle a dirigé les travaux pendant le mois juin, et pour sa volonté constante de trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien.

Tout en rappelant que c'est avant tout aux Palestiniens et aux Israéliens qu'il incombe de parvenir à la paix, nous estimons que la communauté internationale a la responsabilité d'appuyer et d'encourager les parties dans cette direction. L'Afrique du Sud considère que le fondement des négociations, à savoir la solution des deux États, est menacé par l'intensification de la construction de colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés, de même que par l'aggravation des tensions et les actes de violences sporadiques entre Palestiniens et Israéliens.

La réunion tenue à Paris en juin, à l'initiative de la France, avec le soutien de la communauté internationale, est un effort bienvenu pour ressusciter le processus de paix et éviter que la solution des deux États ne disparaisse. Comme la Ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération l'a déclaré à la réunion de Paris, « cette initiative est comme la première goutte de pluie après une longue sécheresse, et nous espérons qu'elle va raviver le processus de paix ».

L'Afrique du Sud voudrait souligner les vues exprimées par les participants à la réunion de Paris, qui ont insisté sur l'importance que les deux parties démontrent leur réel engagement envers la solution des deux États, et résolvent toutes les questions touchant au statut final à travers des négociations directes sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973). Nous nous félicitons également que le communiqué de Paris, rappelant les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, souligne l'importance de la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe, ainsi que le rôle clef du Quatuor, et salue l'offre faite par la France de coordonner l'organisation d'une conférence internationale, d'ici à la fin de l'année. Il est fondamental que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor forment le cadre juridique international de tels efforts.

Le rapport du Quatuor publié la semaine dernière était vivement attendu afin de fournir une impulsion et

une direction aux efforts pour faire avancer le processus de paix. Le rapport appelle à juste titre les parties à

> « démontrer, chacune indépendamment, par des politiques et des actions, leur réel attachement à la solution des deux États et à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui préjugerait de l'issue des négociations sur le statut final ».

Toutefois, la réaction des parties, notamment des Palestiniens, témoigne d'une certaine désillusion vis-à-vis du Quatuor.

Pendant longtemps, nous avons délégué notre autorité au Quatuor, auquel l'ONU apporte une certaine légitimité morale. Au vu du récent rapport du Quatuor, la communauté internationale doit affirmer son poids moral et juridique et insister pour que le processus de paix israélo-palestinien se déroule conformément au cadre juridique international existant, conférant ainsi à l'ONU un rôle d'arbitre neutre. La conférence internationale proposée à Paris est l'occasion pour la communauté internationale de jouer ce rôle.

Quant au Conseil de sécurité, il doit faire sa part et appuyer les efforts internationaux. On sait que le Conseil a appuyé d'autres processus de paix en adoptant des résolutions qui exigeaient le respect des obligations internationales. Cette démarche a permis de mettre fin à plusieurs conflits, les parties impliquées ayant pris conscience que ne pas respecter ces injonctions conduirait à des sanctions. Il faut faire pareil dans le contexte israélo-palestinien.

Nous déplorons le fait que quatre jours après la parution du rapport du Quatuor, les autorités israéliennes aient annoncé leur intention de construire de nouveaux logements en Cisjordanie. Cette politique empêche tout progrès dans le règlement du conflit. Comme le Secrétaire général l'a dit, la poursuite de la construction des colonies de peuplement

> « soulève des interrogations légitimes quant aux intentions à long terme d'Israël, interrogations confortées par les déclarations persistantes de certains ministres israéliens appelant à l'annexion de la Cisjordanie ».

Le fait qu'Israël ait pu faire cette annonce immédiatement après l'appel du Quatuor à l'arrêt de la colonisation compromet un peu plus l'efficacité du Quatuor.

Le message qui ressort de la réunion de Paris est que le moment est venu pour les parties de reprendre les négociations avec le plein appui de la communauté internationale, en se fondant sur le cadre juridique international existant, et d'œuvrer à une solution à deux États. Le Conseil doit prendre ses responsabilités afin de dissuader les parties de toute mesure unilatérale qui compromette la réalisation de la solution des deux États que les peuples de la région attendent depuis si longtemps. Il est grand temps que le Conseil assume pleinement ses responsabilités en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous avons toute confiance dans votre capacité à promouvoir les principes de paix et d'harmonie, et saluons l'initiative que vous avez prise d'organiser sous votre présidence un débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. C'est clairement la preuve de l'intérêt et de l'attention témoignés par votre pays à cette question et d'une volonté de mettre l'accent voulu sur ce problème. C'est un sujet auquel mon propre pays accorde une grande importance, de par son appartenance au monde arabe et musulman.

Force est de faire le constat, une fois de plus, avec tristesse et préoccupation, que la situation en Palestine, en général, et à Jérusalem en particulier, continue de se dégrader et qu'elle vient à bout de la patience du peuple palestinien, dont les droits sont continuellement érodés. En parallèle, nous constatons, en revanche, que l'attention de la communauté internationale est absorbée par d'autres événements. Pourtant, malgré l'importance de ces derniers, nous ne pouvons pas nous laisser détourner de la recherche d'une solution sérieuse à une question fondamentale qui occupe nos populations depuis de nombreuses années, à savoir la cause palestinienne, qui reste au cœur même de la question du Moyen-Orient et la clef du règlement des crises qui y sévissent.

Nous prenons acte avec grand plaisir, cependant, des efforts acharnés que déploie la France – et que nous approuvons – pour résoudre la situation et pousser la communauté internationale à trouver une voie permettant de ramener les Palestiniens et les Israéliens à la table de négociation afin de trouver un règlement fondé sur la solution des deux États. Le Royaume du Maroc, dont le souverain, S. M. le Roi Mohammed VI, préside le Comité de Jérusalem, soutient l'initiative française en faveur de la paix au Moyen-Orient, soutien que le roi a réitéré à maintes reprises. Le Ministre des affaires

étrangères et de la coopération du Maroc a également participé, avec ses homologues étrangers les ministres du Royaume hachémite de Jordanie, de l'Arabie saoudite et de la République arabe d'Égypte, représentant la partie arabe, aux travaux de la Conférence ministérielle organisée à Paris le 3 juin dernier, qui a débouché sur une importante déclaration de soutien à la solution des deux États, qui met l'accent sur la nécessité d'un retour à la table de négociation. Le Maroc se réjouit de poursuivre son soutien à l'initiative française dans le cadre, notamment, d'une conférence internationale prévue dans les prochains mois, afin d'injecter du sang neuf dans le processus et de lancer des négociations sérieuses en vue de la réalisation de la solution des deux États et de l'indépendance de l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967.

Il est à noter que S. M. le Roi Mohammed VI a, au treizième sommet de l'Organisation de la coopération islamique organisé dernièrement par la Turquie, apporté son soutien à l'appel lancé par S. E. le Président Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, en vue de la convocation d'une conférence internationale de paix visant à mettre fin à l'occupation israélienne, la considérant comme une étape clef pour mettre fin à la situation tragique et explosive que connaît la Palestine et faire renaître l'espoir d'un règlement pacifique, juste et global fondé sur la solution des deux États.

Le Maroc a pris note du rapport élaboré par le Quatuor, paru au mois de juillet. Nos espoirs continuent de reposer en grande partie sur le rôle du Quatuor s'agissant de surmonter la situation de blocage actuelle et de mettre un terme à l'engrenage de la violence, qui ne fait qu'engendrer toujours plus de violence, et qui a mis à mal la solution des deux États et continue de jeter les jeunes de toute la région dans les bras de l'extrémisme et du terrorisme. Dans ce contexte, nous demandons au Quatuor de poursuivre à marche forcée ses efforts concertés avec les parties palestinienne et israélienne, ainsi que toutes les parties prenantes concernées, dans le but de faire avancer le processus de paix et d'aboutir à une solution à deux États sur la base des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Royaume du Maroc, dont le souverain, S. M. le Roi Mohammed VI, préside le Comité de Jérusalem, a lancé plus d'une fois des mises en garde sur les conséquences qu'auraient une judaïsation de Jérusalem et la violation du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa, ainsi que la poursuite de la construction des colonies de peuplement, qui resserrent l'étau sur les Palestiniens. Cette politique ne servirait pas la paix dans la région, mais accentuerait au contraire les complications. Le Maroc souligne également que l'Initiative de paix arabe, conforme aux principes et au mandat sur lesquels repose le processus de paix, sur la base d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est, créé sur les frontières du 4 juin 1967, est la seule issue à la situation de tension actuelle.

Enfin, nous insistons sur le fait que la communauté internationale est appelée plus que jamais à travailler pour faire avancer le processus de paix, conformément à un calendrier précis et aux fondements et principes de légitimité internationale. Le Maroc, quant à lui, reste prêt, comme il l'a toujours fait, à prendre une part active à toutes les initiatives visant à faire avancer le processus de paix afin de trouver un règlement permettant d'assurer la sécurité et la stabilité de la région et de créer un État de Palestine sur la base des frontières de juin 1967, vivant côte à côte avec Israël en paix, en harmonie et en sécurité, dans une coexistence basée sur la coopération. C'est la seule façon de résoudre la question palestinienne et d'instaurer la sécurité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la convocation du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Japon de son accession ce mois à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que votre direction avisée permettra de guider le Conseil dans la bonne direction afin qu'il s'acquitte de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je félicite également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé complet et informatif de ce matin.

Je tiens également à transmettre les sincères condoléances de la République de Corée aux victimes des attentats terroristes récents d'Istanbul, Dhaka, Médine, Djedda, Qatif et Bagdad, ainsi que nos meilleurs vœux de prompt rétablissement aux blessés. La République de Corée condamne dans les termes les plus forts ces attentats terroristes aussi odieux que lâches et continuera de prendre part aux efforts que déploie la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme.

La République de Corée salue la série d'efforts entrepris par la communauté internationale afin de

faciliter la reprise du processus de paix entre Israël et la Palestine, dont la conférence de Paris du 3 juin, la visite effectuée dans la région par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à la fin du mois de juin et le rapport publié par le Quatuor pour le Moyen-Orient, paru le 1er juillet. Tous ces efforts ont en commun le même objectif, à savoir la revitalisation du processus visant une solution à deux États. Malheureusement, les réactions des parties au rapport du Quatuor conduisent à se poser des questions sur leur intention réelle d'engager des négociations sérieuses en vue de parvenir à la solution des deux États. Nous sommes vivement préoccupés, en particulier, par la décision récente du Gouvernement israélien de poursuivre les projets de construction de nouveaux logements de colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La République de Corée estime que des mesures de confiance, dont l'arrêt de l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires occupés, s'imposent d'urgence si l'on veut préserver la solution des deux États. Nous en appelons aux directions des deux parties afin qu'elles fassent la preuve de la sincérité de leur attachement à la solution des deux États par leur politique comme par leurs actions, selon les termes du rapport du Quatuor.

S'agissant de la Syrie, la République de Corée félicite de ses efforts l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et convient avec lui qu'un cessez-le-feu à l'échelle du pays, un accès humanitaire sans entrave et permanent, et un processus politique parallèle sont des objectifs étroitement interdépendants et synergiques. À cet égard, l'accord conclu récemment sur un cessez-le-feu à l'échelle nationale pour la fête de l'Eid al-Fitr et l'amélioration de l'accès humanitaire représentent des avancées à saluer. Toutefois, la situation sur le terrain, y compris les violations fréquentes du cessez-le-feu, l'accès humanitaire « à éclipses » et la poursuite du recours à la tactique du siège, montre que les efforts des parties au conflit laissent encore à désirer s'agissant du respect des engagements qu'elles ont pris comme des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Outre la lettre conjointe adressée en date du 14 juin au Secrétaire général et aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, signée par 59 États Membres, dont la République de Corée, nous demandons instamment, une fois de plus, à toutes les parties de se conformer strictement à l'accord de cessation des hostilités, et au Gouvernement syrien de garantir en permanence aux organisations humanitaires un accès sans entrave et intégral aux populations. Ces mesures concrètes permettront de préparer la voie à une transition politique négociée, seul moyen de mettre un terme à cette guerre.

Concernant le Yémen, la République de Corée espère que les pourparlers de paix, qui doivent reprendre au Koweït le 15 juillet, déboucheront sur des résultats concrets, comme le règlement des différends entre les parties au sujet de questions clefs de la feuille de route proposée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Ismail Ould Cheikh Ahmed. Nous demandons aussi aux parties et aux principaux acteurs régionaux de redoubler d'efforts en vue d'empêcher la reprise des hostilités durant les négociations, et au-delà.

La situation au Moyen-Orient reste certes chaotique et elle a causé d'immenses souffrances humaines, mais la communauté internationale doit continuer de s'efforcer de mettre fin aux conflits prolongés et d'instaurer une paix durable. L'expérience nous a appris que ce qui importe le plus, ce n'est pas la réitération de déclarations, mais la prise de mesures concrètes pour changer réellement les choses sur le terrain.

La République de Corée exhorte toutes les parties au conflit à prendre les mesures nécessaires pour régler ces conflits et instaurer la paix. Elle continuera de jouer un rôle constructif à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence japonaise d'avoir organisé le présent débat public.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran et par le représentant du Koweït, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique respectivement.

Le Bangladesh se félicite du fait que la question palestinienne est examinée à intervalles réguliers au Conseil de sécurité, même si dans le contexte plus large du Moyen-Orient. Cela devrait aider à donner de l'élan à la reprise des négociations en vue de régler toutes les questions liées au statut final, comme envisage aussi de le faire la conférence internationale qui doit être convoquée dans les mois à venir.

Nous insistons pour dire qu'il importe de respecter l'esprit du communiqué commun publié à l'issue de la réunion ministérielle tenue à Paris le 3 juin. Le message

dominant est que le monde attend du Conseil qu'il agisse de façon déterminée, visible et soutenue pour trouver une solution juste et durable à la question palestinienne. L'occupation continue des territoires palestiniens, les violations systématiques des droits de l'homme, les attaques aveugles contre les civils et l'extension des colonies de peuplement illégales par Israël, Puissance occupante, constituent un affront aux valeurs et aux principes que l'Organisation défend. Le Conseil doit se montrer déterminé à régler de toute urgence la question palestinienne.

Les violations continues du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés ont donné lieu à une abominable culture d'impunité. En l'absence de toutes sanctions internationales ou de reddition de comptes, la puissance occupante continue de tuer des citoyens palestiniens, en particulier des enfants et des jeunes, d'emprisonner et violenter des foules de Palestiniens dans ses centres de détention et de blesser et déplacer des milliers de familles palestiniennes du fait de la construction et de l'extension illégales de colonies de peuplement. Il est clair que la politique de peuplement et la construction du mur à et autour de Jérusalem-Est sont menées délibérément en vue de modifier fondamentalement le caractère, le statut et la démographie des territoires palestiniens occupés. Cela ne fera que retarder indéfiniment le processus de paix au Moyen-Orient, et d'assombrir ainsi les perspectives d'une solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Le Conseil a l'obligation morale d'exiger d'Israël qu'il cesse immédiatement son régime illégal de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, lève le blocus qu'il impose à la bande de Gaza et mette fin à toutes les formes d'occupation. La priorité immédiate doit être de fournir une protection internationale au peuple palestinien, qui souffre depuis des décennies de la politique de châtiment collectif suivie par Israël.

Le rapport du Quatuor qui vient d'être publié fait une évaluation plutôt sombre de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. Pourtant, il ne couvre probablement qu'une partie des soucis qui continuent de caractériser la vie des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza. Comme cela a été noté, Israël continue d'annoncer et de mettre en œuvre ses plans d'expansion des colonies dans les territoires occupés, y compris dans et autour de Jérusalem-Est, au lendemain même de la publication du rapport du Quatuor, ce qui jette une ombre sur la possibilité de progresser dans l'application des recommandations du rapport.

Nous avons affirmé à maintes reprises ici – et nous continuerons de le faire – que l'injustice qui continue de prévaloir s'agissant de la question palestinienne reste à l'origine de nombre de fléaux qui minent la paix et la sécurité internationales. Entre autres scénarios possibles, le règlement de la question palestinienne permettra de tarir le réservoir idéologique dans lequel de nombreux groupes terroristes et extrémistes internationaux violents ont tendance à puiser. Il faut défendre sans équivoque les considérations d'ordre moral et éthique qui entrent en compte dans la question palestinienne afin de pouvoir contrer la propagande retorse et corrosive diffusée par les extrémistes violents pour servir leurs propres desseins.

Cela nous a été rappelé de la plus terrible façon dernièrement au Bangladesh, où nous avons constaté une expansion démographique de terroristes grandis sur place, issus maintenant des rangs d'une jeunesse cosmopolite et éduquée. L'enquête initiale montre que certains de ces jeunes ont été exposés à une rhétorique tendant à monter un dossier en faveur de l'extrémisme sous couleur de religion, sur la base d'injustices réelles ou perçues subies par les populations du Moyen-Orient et ailleurs, en particulier en Palestine. C'est un défi que nous ne sommes pas en mesure de relever par nos seuls moyens. Si nous voulons qu'aboutisse l'action que nous menons pour traiter les causes profondes de l'extrémisme violent et du terrorisme, internes et locales, l'appui et l'engagement forts de la communauté internationale sont nécessaires pour lutter contre les facteurs externes, notamment l'occupation étrangère et les conflits prolongés.

Conformément à notre engagement constitutionnel, le Gouvernement et le peuple bangladais apportent un soutien sans faille à la juste et légitime lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant, viable, d'un seul tenant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël. Notre Premier Ministre, Cheika Hasina, a constamment réaffirmé ce message dans les allocutions qu'elles prononce chaque année devant l'Assemblée générale. Nous continuons de demander instamment à tous les acteurs clefs de rester saisis de la question et de s'efforcer de trouver un règlement global de la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil

de sécurité, à l'Initiative de paix arabe, à la feuille de route du Quatuor et au principe de la terre contre la paix.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui à une résolution du Conseil tendant à relancer les efforts qui visent à atteindre la solution souhaitée des deux États et à convoquer une conférence internationale pour examiner les aspects multidimensionnels de la question palestinienne de façon ciblée, structurée et globale..

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Gunnarson (Islande) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La région du Moyen-Orient reste engluée dans les conflits et les crises. En dépit des efforts déterminés de la communauté internationale, des millions de civils continuent d'en pâtir et les pays voisins d'en être gravement affectés. De tous les problèmes insolubles que connaît la région, le conflit israélo-palestinien est celui qu'il doit être possible de régler, mais les mesures prises par les deux parties continuent de saper la seule voie viable vers la paix, à savoir la solution des deux États.

Nous nous félicitons du rapport du Quatuor, qui décrit clairement les principales menaces à la réalisation d'une paix négociée sous la forme d'une solution à deux États. La violence et l'incitation à la violence de part et d'autre reçoivent l'attention voulue. La vague d'actes de violence contre des citoyens israéliens ordinaires, la violence des colons à l'égard des Palestiniens, les tirs de roquettes depuis Gaza et l'intervention disproportionnée des forces israéliennes de sécurité contribuent tous à élargir la fracture, au lieu de la réduire.

Le rapport décrit aussi les effets nocifs de l'expansion des colonies, de la désignation de terres pour l'usage exclusif d'Israël, le refus du développement des Palestiniens et les démolitions de structures palestiniennes, et demande instamment à Israël de changer de façon positive et significative sa politique, et notamment de procéder au transfert des pouvoirs et des responsabilités dans la zone C.

Nous saluons l'initiative prise par la France d'aider les parties au conflit israélo-palestinien à trouver un moyen de parvenir à la paix, ainsi que son offre de coordonner une conférence internationale avant la fin de l'année.

Le rapport du Quatuor fournit une base pour une action de toutes les parties au conflit, d'abord. Les 10 recommandations qu'il contient s'adressent essentiellement à elles. Mais le rapport fournit également une base pour une action concertée du Conseil de sécurité. Le rapport appelle chacune des parties à montrer de façon indépendante, par ses politiques et ses actions, qu'elle est réellement attachée à la solution des deux États.

Cependant, les cas de non-respect des engagements continuent. Le Conseil de sécurité a une occasion d'appuyer les recommandations du Quatuor en donnant des instructions claires aux parties. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de peser de tout son poids à l'appui des conclusions du Quatuor selon lesquelles la voie actuelle éloignera de plus en plus la solution des deux États. L'alternative, d'après le Quatuor, est l'enracinement d'une réalité d'un seul État, et d'une occupation et d'un conflit perpétuels, incompatibles avec la réalisation des aspirations nationales des deux peuples.

Nous encourageons le Conseil de sécurité à agir et à appuyer les recommandations du Quatuor par un projet de résolution. Nous encourageons nous aussi les deux parties à favoriser un climat de tolérance à même de renforcer les fondements de la paix et de lutter contre l'extrémisme violent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wilfried I. Emvula, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Emvula (*parle en anglais*) : Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien salue les récents efforts faits pour sortir de l'impasse politique. Il s'agit là des premières lueurs d'espoir depuis que les négociations bilatérales ont été interrompues au printemps de l'année dernière. À Paris, en juin, le Gouvernement français a réuni des parties prenantes internationales clefs, qui sont convenues de déployer des efforts multilatéraux pour promouvoir les perspectives de paix, y compris en proposant aux parties des mesures d'incitation appréciables pour instaurer la paix.

Il y a deux semaines, le Quatuor pour le Moyen-Orient a publié son rapport longtemps attendu, dans lequel il met l'accent sur les grandes menaces posées à la solution des deux États et propose des recommandations sur les moyens de mettre en place des conditions propices à des négociations de paix sérieuses. Le Comité souligne

que des mesures solides et résolues doivent être prises pour faire reculer immédiatement ces menaces. Dans le cadre de tous ces efforts, la communauté internationale considère unanimement que le seul moyen d'assurer une paix durable sera de s'appuyer sur les résolutions pertinentes, y compris celles du Conseil, et une solution à deux États négociée qui réponde aux aspirations palestiniennes à l'édification d'un État souverain et aux besoins israéliens de sécurité, mette fin à l'occupation commencée en 1967 et règle toutes les questions relatives au statut final.

Le Comité appuie pleinement et clairement les efforts de paix. Les 29 et 30 juin, nous avons organisé à Genève une conférence internationale à l'appui de la paix israélo-palestinienne, intitulée « La paix est possible : définir des orientations pour aller de l'avant ». Elle a réuni des négociateurs de paix expérimentés et des experts internationaux, y compris de l'État de Palestine et d'Israël, pour discuter des enseignements tirés et des initiatives passées et examiner de nouvelles idées.

Afin de faciliter un échange d'idées similaire, début mai, le Comité a également organisé une conférence sur Jérusalem, qui est au cœur d'un règlement pacifique de la question de Palestine. J'ai décrit ces récents efforts internationaux comme étant les premières lueurs d'espoir. Trop souvent, nous avons vu de telles lueurs s'évanouir car nous, la communauté internationale, l'ONU et le Conseil, n'avons pas assez œuvré pour appuyer et renforcer les efforts menés précedemment, ou parce que la communauté internationale avait accordé la priorité à d'autres questions qui apparaissaient plus urgentes. Ce faisant, nous n'avons pas accordé l'attention voulue à un problème clef, à savoir que l'incapacité de longue date à parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien est une des raisons de la radicalisation au Moyen-Orient et au-delà.

Dans le même ordre d'idées, il est illusoire d'envisager la sécurité pour Israël sans une paix juste et durable avec la Palestine. Les peines collectives, telles que le blocus de Gaza, les démolitions des maisons de terroristes présumés et le refus de permis de travail n'entraînent pas un consentement, mais le ressentiment et la résistance. De même, le fait d'entraver le développement palestinien dans la zone C de la Cisjordanie occupée, de construire des colonies illégales et de saisir des terres aux fins de l'usage exclusif d'Israël ne fait que renforcer le sentiment de frustration et de désespoir et remet en question l'attachement d'Israël à une solution à deux États.

C'est ce qu'illustre la décision récente du Gouvernement israélien de construire de nouvelles colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, deux jours seulement après la publication du rapport du Quatuor. Les mesures de sécurité unilatérales ne peuvent jamais suffire à éliminer les causes profondes de la violence. Il faut qu'un leadership se fasse jour, afin d'offrir un horizon politique et d'assurer des changements immédiats sur le terrain pour que les Palestiniens puissent commencer à reprendre espoir. Un retour essentiel aux principes de négociation et aux paramètres convenus, tels que réaffirmés dans l'Initiative de paix arabe, à la conférence ministérielle tenue à Paris et dans les différents rapports du Quatuor, s'impose. À cet égard, l'État de Palestine est un partenaire pour la paix. Néanmoins, sa capacité d'obtenir des résultats est sérieusement entravée par l'occupation qui se poursuit et par la destruction de ses infrastructures matérielle et sociale.

En mai, le Comité a organisé un colloque sur l'aide au peuple palestinien à Stockholm, durant lequel des spécialistes ont fait le bilan des difficultés et des contraintes qui font obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable pour l'État de Palestine sous l'occupation israélienne, et ont envisagé des moyens d'obtenir une croissance économique résiliente et durable tout en répondant aux besoins humanitaires. Le colloque était principalement axé sur l'investissement dans la jeunesse et les femmes, facteur clef de l'édification d'une une société pacifique et inclusive. Il était encourageant d'entendre les voix de la jeunesse palestinienne, ainsi que le témoignage de Mme Hanan Al-Hroub, originaire de Cisjordanie et lauréate du « Global Teachers Prize 2016 », qui enseigne à des enfants palestiniens traumatisés par la violence constante dont ils sont la cible que dire non à la violence est la voie à suivre pour un bel avenir.

La division politique de fait de Gaza et de la Cisjordanie continue de peser sur la société palestinienne et sur les efforts visant un règlement pacifique du conflit. Le Comité se félicite de la tenue récente de pourparlers relatifs à la réconciliation et espère qu'ils donneront bientôt des résultats. Néanmoins, cette division ne saurait justifier une inaction de la communauté internationale ou un retard dans l'appui des donateurs à la reconstruction de Gaza. La population de Gaza mérite mieux.

Le Comité salue également l'appel à l'organisation d'élections aux conseils locaux en octobre de cette année

et espère qu'elles se dérouleront sur tout le territoire palestinien occupé, y compris à Gaza. Une bonne gouvernance et des structures politiques transparentes sont essentielles pour que la Palestine et les Palestiniens mettent en place leur État et ses institutions et occupent la place qui lui revient parmi les nations du monde. Pour concrétiser ces efforts, il faut l'appui constant et accru de la communauté internationale. La conception selon laquelle le développement doit attendre la fin de la crise humanitaire ou un règlement politique est une vue étriquée, tout comme l'idée que le lancement de projets de développement est le signe qu'une aide humanitaire n'est plus nécessaire. Il n'existe aucune loi qui empêche de commencer des programmes d'éducation, des soins de santé et la création de moyens de subsistance avant que les gravats aient été entièrement déblayés.

Aujourd'hui, j'ai délibérément mis l'accent sur les rayons d'espoir qui se dessinent au tableau de la violence et du désespoir dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem et dans son arrière-pays. Il est très tentant de céder à une perspective pessimiste et morose, mais nous devons lutter contre cette tentation. Comme cela a été dit à la conférence du Comité le mois dernier, à Genève, la paix est possible, mais il faut que tout le monde, dirigeants compris, consente des efforts. Les deux peuples, Palestiniens et Israéliens, attendent cette paix et comptent sur leurs dirigeants et sur nous tous pour y parvenir. Ne les décevons pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Alors que nous approchons de la cinquantième année de l'occupation des territoires palestiniens, les perspectives d'une paix durable restent sombres. Non seulement la revitalisation du processus de paix est nécessaire pour permettre au peuple palestinien de vivre une vie digne, mais elle représente aussi une exigence impérative si nous voulons instaurer la stabilité dans la région. Nous sommes très inquiets de la détérioration de la situation sur le terrain. L'extension des colonies de peuplement illégales, la confiscation de terres, le déplacement des communautés locales, le fait que les Palestiniens sont spoliés de leur droit à utiliser leurs ressources naturelles et la culture de l'impunité qui prévaut – tout cela érode la viabilité de la solution des deux États.

La superficie totale allouée aux colonies a doublé depuis les Accords de paix d'Oslo, du fait de la politique d'Israël qui veut maintenir Jérusalem-Est coupée de la Cisjordanie et de Gaza. Aussi récemment qu'au début de juillet, le Gouvernement israélien a formulé de nouveaux plans visant la construction de 800 logements supplémentaires dans des colonies illégales. En outre, 10 % de la Cisjordanie est isolée du reste du territoire par le mur de séparation. La situation actuelle n'est ni acceptable ni viable. Les pratiques du Gouvernement israélien, qui contreviennent au droit international, doivent cesser. Par ailleurs, il est essentiel, pour la stabilité et l'harmonie future, de préserver le statut et le caractère sacré d'Al-Haram Al-Charif.

L'injustice historique que subit le peuple palestinien attise le ressentiment, le sens d'aliénation et la radicalisation dans la région et au-delà. La seule manière de sortir de cette impasse est de convaincre les Palestiniens que leur avenir sera meilleur que leur présent. Or cela ne peut être obtenu que si les Palestiniens rejoignent la table des négociations en tant qu'État de Palestine, sur un pied d'égalité avec Israël. À cet égard, la reconnaissance de l'État de Palestine par plus de 137 pays et son intégration pleine et entière dans des organismes internationaux soulèvent l'espoir que la solution des deux États est possible, sur la base de l'Initiative de paix arabe. En outre, des initiatives comme la Conférence ministérielle de Paris, à laquelle nous avons également participé, ouvrent des possibilités importantes à une époque où il est devenu nécessaire et urgent de revitaliser le processus de paix. Dernier point – mais non des moindres –, pour atteindre une paix durable, il est également impératif que les Palestiniens fassent entendre leurs exigences légitimes d'unité. La Turquie poursuivra ses efforts en faveur de la réconciliation palestinienne.

Il est plus urgent que jamais d'accorder une aide au développement et de procéder à des investissements qui permettront d'autonomiser le peuple palestinien et d'améliorer ses conditions de vie. C'est sur la base de cette conviction que les 200 millions de dollars que la Turquie a promis pour la période 2014-2017 sont affectés à divers projets, comme la construction d'une zone industrielle à Jénine, en Cisjordanie, d'un hôpital à Toubas et d'un dortoir pour filles à l'université d'Al-Qods. L'accord de normalisation de nos relations bilatérales avec Israël a été conclu le 26 juin à Rome, conformément aux paramètres proposés après l'incident du *Mavi Marmara*.

Cela sera indispensable pour continuer à intensifier nos efforts visant à atténuer la gravité de la situation humanitaire dans les territoires occupés, en particulier à Gaza. Dans cette perspective, notre premier

envoi d’aide humanitaire est parvenu à Gaza le 4 juillet, par le port d’Ashdod. En outre, l’Hôpital de l’amitié turco-palestinienne, qui compte 200 lits, sera prêt à fournir ses services dès que l’équipement médical y aura été installé. Le projet de construction de 320 logements à Gaza sera lui aussi finalisé bientôt.

La mise en place d’un État palestinien souverain et indépendant, à l’intérieur des frontières d’avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est toujours la seule solution viable. La détermination de la Turquie à appuyer le peuple palestinien dans ce but ne faiblira jamais.

La gravité de la situation qui persiste en Syrie, notamment les conditions humanitaires désastreuses, continue de contrebattre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La Turquie assume toujours une grande partie du fardeau que génère la destruction en cours. Les répercussions de la crise sur la situation humanitaire et les conditions de sécurité font peser une menace directe sur notre sécurité nationale. Le chaos qui règne dans la partie septentrionale de la Syrie a fait le jeu des terroristes, qui prennent aussi nos citoyens pour cible. Nous avons un intérêt commun à restaurer la paix et la stabilité en Syrie, par le biais d’une transition politique véritable. Pourtant, aucun progrès substantiel n’a été fait sur les fronts ci-après, sur lesquels la communauté internationale concentre ses efforts.

La cessation des hostilités, qui est systématiquement violée par le régime et ses partisans, n’a plus, de fait, aucune réalité. Les pourparlers visant à mettre en place un cessez-le-feu à Alep vont de concert avec les tentatives du régime d’assiéger la ville. Voilà ce que le terme « cessez-le-feu » signifie pour le régime. C’est exactement la même chose s’agissant de la situation humanitaire. La couverture des besoins fondamentaux continue d’être interrompue. Le calendrier, les articles autorisés et l’extension géographique sont presque complètement laissés à la merci du régime – ce même régime qui continue d’utiliser des barils d’explosifs et d’attaquer les populations civiles et les infrastructures civiles telles que les hôpitaux, les mosquées, les marchés et les camps de déplacés. Le Conseil de sécurité doit veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures prévues par les résolutions qu’il a lui-même adoptées.

Si la situation sur le terrain ne devait connaître aucune évolution, le prochain cycle de pourparlers prévu à Genève serait voué à l’échec. L’on ne peut attendre de l’opposition représentée par le Haut Comité des négociations qu’elle négocie sous le feu des canons. De plus, les tentatives de diminuer et d’affaiblir l’opposition ne feront que nuire au processus. Sans plus attendre, il faut faire pression sur le régime pour le contraindre d’aborder la transition politique avec un calendrier concret, l’élaboration d’une nouvelle constitution et la tenue d’élections. Une autorité de transition dotée des pleins pouvoirs exécutifs doit être mise en place. Au terme de six années de brutalité et de crimes, le peuple syrien ne saurait accepter rien de moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Missaoui (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens pour commencer à vous féliciter, Monsieur, de la sagesse avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois, et à vous remercier d’avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je voudrais associer ma délégation aux déclarations qui ont été prononcées au nom de l’Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Je ne saurais poursuivre sans condamner les récentes attaques terroristes perpétrées dans le Royaume d’Arabie saoudite, en Iraq, en Turquie et au Bangladesh. Je tiens à présenter nos condoléances à ces pays frères et amis.

Le premier rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient, publié au début du mois, affirme que les politiques d’occupation en vigueur, la poursuite des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Gaza, et la confiscation des biens palestiniens par les Israéliens mettent en péril la recherche d’un règlement en cours. Israël continue de s’arroger unilatéralement des territoires. Quelque 370 000 colons vivent dans la Zone C, en Cisjordanie. Le rapport confirme que ces pratiques portent atteinte au potentiel que recèle la solution des deux États, souhaitée par la communauté internationale, ce qui conduit à s’interroger quant aux intentions d’Israël et à son attachement à la solution des deux États, en particulier à la lumière de la position de certains ministres israéliens qui rejettent la création d’un État palestinien.

Bien que le rapport du Quatuor appelle à mettre fin aux activités de colonisation, les autorités d’occupation ont déclaré, quelques jours seulement après la publication du rapport, qu’elles avaient l’intention de construire 560 unités de logement en sus des 240 unités dont la construction avait été annoncée préalablement à Jérusalem-Est, décision qui a été critiquée ce matin

par le Secrétaire général dans son exposé. Ces pratiques violent toutes les lois et conventions internationales et confirment sans l'ombre d'un doute qu'Israël continue d'appliquer une politique du fait accompli pour gagner du temps, annexer davantage de territoires palestiniens et expulser les populations concernées. Cette politique compromet toute tentative d'ouvrir de nouvelles perspectives de paix conformes à la vision des deux États. Cette vision s'éloigne, et avec elle les perspectives de paix.

Malheureusement, toutes ces pratiques se poursuivent sans relâche alors que la communauté internationale – le Conseil de sécurité notamment – garde le silence. Cependant, ma délégation estime qu'il n'est plus acceptable de garder le silence face à ces faits accomplis. L'heure est venue pour la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, d'assumer ses responsabilités et de mettre un terme à cette occupation sans précédent et aux activités de colonisation. Nous convenons tous que les colonies sont illégales et illégitimes. Nous convenons également qu'elles constituent le nœud du problème et sont la véritable raison des tensions dans les territoires et dans la région.

L'heure est venue de changer véritablement la manière dont le Conseil de sécurité traite de la question de Palestine. Il est temps que le Conseil rende justice au peuple palestinien et lui donne les moyens de se relever et d'exercer ses droits légitimes. La situation actuelle menace clairement de faire apparaître de nouvelles tensions dans une région qui n'en connaît que trop. Les sentiments persistants de rancœur et de désespoir face à des injustices historiques sont à l'origine de l'extrémisme et de la violence.

Il n'y a aucun espoir si nous ne trouvons pas une solution juste à cette situation. En premier lieu, nous devons déployer des efforts sérieux et responsables pour mettre fin au colonialisme, condition préalable à un règlement juste et global. Seule cette initiative permettra au peuple palestinien de créer un État d'un seul tenant sur son territoire, occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe et au mandat de la Conférence de Madrid.

Ma délégation appuie tout effort international qui peut contribuer à la réalisation de cet objectif. Nous saluons l'appel lancé par la France le 3 juin, à l'occasion de la réunion de Paris, à la convocation d'une conférence internationale sur la question. Le communiqué final de la réunion de Paris souligne la nécessité de mettre fin à l'occupation et l'importance du rôle que joue l'Initiative de paix arabe dans la réalisation d'une paix conforme à la vision des deux États. La Tunisie appuie l'appel des autorités palestiniennes à la protection de leurs citoyens dans les territoires occupés, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au droit international et au droit international humanitaire, notamment aux Conventions de Genève et autres conventions internationales pertinentes. En outre, ma délégation se félicite de l'intention du Rapporteur spécial de se rendre dans la région pour élaborer un rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale en octobre.

Pour conclure, je tiens à souligner que le processus de paix global dans la région du Moyen-Orient doit porter sur tous les aspects de la question. La paix ne peut être réalisée sans le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens, notamment le Golan arabe syrien et les territoires qui sont toujours occupés dans le sud du Liban.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Moumani (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à féliciter le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté ce matin.

Notre région est confrontée à d'importants problèmes intellectuels et politiques qui sont liés à une réalité incroyablement amère. Nos paroles ne parviendront jamais à décrire la souffrance et la dévastation causées à notre région, que ce soit en Syrie, dans les territoires palestiniens ou au Yémen. Ces problèmes nous contraignent à nous demander si la communauté internationale fait suffisamment pour régler ces conflits, conformément au droit et aux accords internationaux. De fait, faisons-nous tout ce qui est possible pour instaurer la paix et la stabilité?

Dans le cadre de son récent mandat au Conseil de sécurité, la Jordanie a déployé des efforts considérables et est parvenue à mettre cette question sur le devant de la scène dans une tentative de régler tous les conflits au Moyen-Orient. Nous avons exprimé nos pensées sur la manière de régler les conflits dans la région et avons souvent réaffirmé que le problème principal reste la question palestinienne, qui est marquée par l'absence de paix et d'une solution juste et durable. Ce conflit frustre tous les autres efforts visant à instaurer la paix ailleurs au Moyen-Orient.

Le lien entre la paix dans la région et la question palestinienne est clair. Ce dont nous avons besoin est une approche globale en vue de régler cette question, et la communauté internationale doit déployer des efforts véritables pour trouver une solution permanente. Nous ne pouvons permettre à des groupes extrémistes violents de tirer parti du conflit et d'exploiter les failles qu'il entraîne pour élargir leur influence dans la région et dans le reste du monde.

Chaque jour, les Israéliens violent le droit international, détruisent des maisons et expulsent des populations. Leur objectif est de modifier la réalité sur le terrain. Ils rejettent catégoriquement tous les efforts visant à réaliser un règlement global. Nous sommes donc contraints de demander au Conseil de se montrer à la hauteur de ses responsabilités et de mettre immédiatement fin aux activités de colonisation. Les colonies à Jérusalem-Est et en Cisjordanie constituent des violations du droit international, et les agissements d'Israël sur le terrain contredisent ses déclarations publiques. Il place sur la voie de la reprise des négociations entre les deux parties des obstacles qui éliminent toute perspective de réussite.

Néanmoins, dans ce contexte, la Jordanie réaffirme l'importance de la reprise de négociations sérieuses sur la base de la solution des deux États, en fixant toutefois une échéance, afin de créer un État palestinien souverain sur le sol palestinien et à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international et à l'Initiative de paix arabe. Cet objectif est conforme aux intérêts de la Jordanie, car mon pays est étroitement lié à tous les aspects de la question palestinienne.

S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein a toujours prêté attention et continuera de prêter attention à une question connexe qui est une source de grave préoccupation, à savoir les attaques contre les lieux saints palestiniens et musulmans. Sa Majesté utilise toute son influence, qui est considérable, pour s'opposer aux attaques israéliennes contre nos sanctuaires. De fait, la Jordanie, conformément à son rôle de gardienne historique de la région, résistera à quiconque tente de commettre des actes de transgression contre des lieux saints. Nous prendrons toutes les mesures possibles, qu'elles soient diplomatiques ou juridiques, pour lutter contre les violations israéliennes à Jérusalem. Tous les actes israéliens dans cette zone sont nuls et non avenus et n'ont aucune conséquence juridique car ils ont été autorisés par une puissance occupante illégitime.

Les initiatives régionales ou internationales visant à régler la question palestinienne ne seront pas réalisées en l'absence d'une volonté politique véritable de faire avancer ces initiatives. Plus important encore, leur réussite dépendra du sérieux d'Israël et de la sincérité – ou du manque de sincérité – de son intention de réaliser une paix durable.

Il faut mettre fin aux pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens occupés. Il ne s'agit pas seulement d'une exigence des Palestiniens, mais également de la communauté internationale, afin de garantir au peuple palestinien son droit de vivre dans la paix et d'exercer sa souveraineté sur son propre territoire. Face à cette situation, toutes les parties doivent intensifier leurs efforts pour donner un nouvel élan aux négociations en vue de parvenir à un règlement politique, en se basant notamment sur la résolution 2254 (2015).

La Jordanie continue d'appuyer l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et le Groupe international de soutien pour la Syrie. Nous espérons que les négociations seront couronnées de succès et que l'on parviendra à un accord sur la transition en Syrie pour rétablir la paix et la stabilité dans ce pays et permettre aux réfugiés syriens de retourner dans leur patrie et de contribuer à sa reconstruction. Il ne fait aucun doute que le nombre croissant de réfugiés et leur flux continu de la Syrie vers les pays voisins et l'Europe révèle l'ampleur de la crise humanitaire en Syrie, qui touche toute la région. La Jordanie continue d'agir sur la base de ses obligations morales envers les réfugiés syriens, ce qui représente un grand fardeau pour nos ressources limitées. Notre pays est soumis à une forte pression. Par conséquent, la communauté internationale doit s'acquitter de ses obligations et accroître son appui, conformément aux promesses faites à Londres le mois dernier. Les réfugiés syriens sont confrontés à de grandes difficultés.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que des organisations terroristes continuent d'occuper des zones en Syrie, en Iraq et en Libye. Ces groupes continuent de baser leurs agissements sur des idéologies extrémistes et de perpétrer des attentats en Arabie saoudite, en Iraq, en Belgique, en Turquie et le long des frontières de la Jordanie et de la Syrie. Ces évolutions confirment que la guerre contre ces factions déviantes est devenue, comme l'a dit S. M. le Roi Abdullah II, une troisième guerre mondiale menée par différents moyens, ce qui exige une coordination internationale entre tous les pays du monde. Ces organisations

terroristes dénaturent l'Islam – ce qui, encore une fois, exige la coordination et la coopération de tous les pays pour faire face au terrorisme. Nous devons faire preuve de détermination pour joindre nos efforts et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de lutter contre ces groupes, en particulier l'État islamique d'Iraq et du Cham.

Nous espérons que la paix, la sécurité et la stabilité pourront être rétablies au Moyen-Orient. La Jordanie est déterminée à contribuer à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

Mme Naeem (Maldives) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient.

Le Moyen-Orient reste l'une des régions les plus instables du monde et demeure un défi de taille pour la paix et la sécurité internationales. Alors que les efforts de lutte contre le terrorisme se poursuivent, l'extrémisme violent continue de se propager dans toute la région, comme en témoignent les récents attentats à Istanbul, à Bagdad, à Médine et ailleurs, attentats particulièrement odieux, car ils ont été perpétrés pendant le mois sacré du Ramadan. Les Maldives condamnent fermement ces attentats et présentent leurs condoléances aux victimes et à tous ceux qui ont été touchés par ces actes terroristes.

C'est également avec une vive préoccupation que nous prenons note de la répression continue des droits des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés et de l'escalade de la violence à l'encontre des Palestiniens, notamment les agressions, le vandalisme et la destruction de biens. Même si le Gouvernement israélien exprime son appui à une solution amiable des deux États, il continue de violer ses engagements au titre des Accords d'Oslo et de prétendre que la Cisjordanie fait partie intégrante de l'État d'Israël dans ses lois, dans ses déclarations officielles et dans les médias. De nombreux politiciens israéliens ont même exprimé leur appui à une annexion officielle totale de la Cisjordanie. Par conséquent, il est évident que dans la pratique, Israël ne reconnaît pas le droit à l'existence d'un État palestinien souverain.

En outre, Israël continue d'appliquer des politiques d'expansion des colonies de peuplement en violation du droit international. Nous assistons à une délégitimation complète et totale des griefs et des aspirations du peuple palestinien, alors qu'il se voit progressivement refuser ses droits suite à l'expansion de ces colonies illégales de peuplement. Le déni du droit au développement de la Palestine va clairement à l'encontre des aspirations énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui a été adopté par le monde entier l'an dernier. En ne remédiant pas à cette situation, on crée un précédent dangereux pour l'avenir. Par conséquent, les Maldives demandent au Conseil de sécurité de trouver sans plus tarder une solution concrète et durable à ce conflit et de prendre immédiatement des mesures à cette fin. La solution n'est pas de tenir des débats sans fin au Conseil sur l'inefficacité des mesures actuelles, mais plutôt d'élaborer une nouvelle stratégie susceptible d' aboutir à des résultats concrets.

Les Maldives, à l'instar de la majorité des membres de la communauté internationale, réaffirment leur engagement en faveur de la création d'un État palestinien indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à ce que la Palestine occupe la place qui lui revient en tant que membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

En plus des violations graves commises à l'encontre des Palestiniens, les Maldives condamnent également les violations par Israël des droits territoriaux et souverains du Liban et du Golan syrien occupé. Nous demandons à Israël de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de mettre immédiatement fin à ces actes, qui ne font que porter davantage atteinte à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et qui constituent des violations du droit international.

Dans une large mesure, l'instabilité actuelle au Moyen-Orient trouve son origine dans des différends politiques, sociaux, ethniques et religieux de longue date pour lesquels il n'existe pas de solutions faciles. Suite à l'évolution des conditions géopolitiques, divers peuples sont devenus parties à ce conflit, et en fin de compte, ils devront apprendre ou réapprendre à tolérer leurs différences et à coexister en paix, conformément aux principes du droit international, la pierre angulaire de la paix mondiale. Nous ne pouvons donc permettre à aucun État de continuer à fouler aux pieds de façon flagrante les solutions viables visant à instaurer une paix durable, et de perpétuer cette situation de conflit au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient demeure une source de préoccupation pour la communauté internationale, tel que cela a été reflété dans de nombreux débats organisés précédemment par le Conseil de sécurité. Toutefois, en dépit des débats publics que le Conseil ne cesse d'organiser sur cette question, durant lesquels un appui écrasant a été exprimé en faveur de la cause palestinienne, cet organe s'est montré incapable d'adopter une résolution exigeant d'Israël qu'il mette fin à ses politiques d'agression et à ses pratiques de colonisation.

L'inaction du Conseil face à ces actes est alarmante. Il est inacceptable que le Conseil de sécurité continue d'être otage du veto ou de la menace du veto de la part des États-Unis, ce qui l'empêche de s'acquitter de son mandat et de protéger les droits inaliénables du peuple palestinien.

Cuba appelle de nouveau le Conseil de sécurité à s'acquitter de la responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui est la sienne au titre de la Charte et à prendre les décisions qui s'imposent pour exiger d'Israël qu'il mette immédiatement fin à son occupation des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes, au blocus imposé a la bande de Gaza, à la construction et à l'expansion des colonies de peuplement et du mur de séparation dans le territoire palestinien, à la destruction et à la confiscation des terres et des biens palestiniens occupés, au déplacement forcé de centaines de milliers de familles palestiniennes, au transfert de colons dans les territoires palestiniens occupés, entre autres violations du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions de l'ONU.

Le Conseil doit également exiger d'Israël qu'il rende des comptes pour les agressions et les violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme qu'il commet contre le peuple palestinien, ainsi que pour les crimes de guerre et les châtiments collectifs qu'il lui fait subir. La campagne de colonisation que mène Israël et l'impunité prolongée dont il jouit mettent en péril la viabilité de l'État palestinien et sapent les chances d'un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit.

Cuba salue les efforts régionaux et internationaux qui sont déployés actuellement en faveur de la reprise des pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens, notamment l'initiative française de convoquer une conférence de paix multilatérale, ainsi que l'Initiative de paix arabe. Nous prenons note du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient. À cet égard, nous regrettons qu'il tente de mettre sur le même plan les responsabilités d'un peuple sous occupation et celles de la Puissance occupante. Nous rappelons que le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son obligation d'encourager une solution négociée qui garantisse la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien.

La seule solution possible à la question palestinienne est la coexistence pacifique de deux États indépendants, avec la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable, sis dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, un État dans lequel le peuple palestinien pourra exercer tous ses droits, y compris son droit à disposer de lui-même. Nous sommes convaincus que le règlement de ce conflit de longue date contribuerait à diminuer fortement les tensions qui agitent actuellement la région du Moyen-Orient.

En ce qui concerne la demande d'adhésion à l'ONU déposée par la Palestine en 2011, Cuba réaffirme son appui total à l'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation et appelle le Conseil de sécurité à se prononcer sur cette demande et à l'accepter, sans autre délai. C'est ce que souhaite l'immense majorité des États Membres. Faute de quoi, l'Assemblée générale devra agir avec toute la détermination requise pour trancher cette question.

Pour ce qui est de la situation en Syrie, Cuba réaffirme qu'on ne parviendra à la paix dans ce pays qu'en respectant le droit du peuple syrien de décider de son avenir. La solution politique, par le dialogue et la négociation et sans condition préalable, est la seule issue viable au conflit en Syrie. Cuba accueille avec satisfaction la prolongation de la cessation des hostilités et les nouvelles possibilités qui se présentent en vue de parvenir à un règlement politique, pacifique et négocié du conflit.

Nous appuyons les aspirations du peuple syrien à vivre en paix et à décider de son avenir sans ingérence extérieure. Ceux qui ont alimenté le conflit depuis l'extérieur, dans le but déclaré d'imposer un changement de régime, portent la responsabilité des milliers de victimes civiles du conflit. Nous déplorons les pertes de vies innocentes résultant de cette situation

et condamnons tous les actes de violence en cours dans ce pays contre la population civile.

La menace que représentent les groupes extrémistes en Syrie, dont certains emploient des méthodes terroristes, est le principal défi auquel est confrontée la nation arabe. La lutte contre ce fléau requiert le concours de la communauté internationale. Toutefois Cuba réaffirme que la promotion d'un ordre du jour interventionniste ne doit pas être autorisée sous le prétexte de lutter contre le terrorisme. Nous demandons qu'il soit mis fin aux violations de la souveraineté de la Syrie et à la présence militaire étrangère qui n'a pas le consentement du Gouvernement syrien et ne coordonne pas ses opérations avec lui. Le Gouvernement syrien est la seule autorité légitimement élue du pays. Nous saluons les efforts et la coopération du Gouvernement syrien pour faciliter l'accès de l'aide humanitaire et rappelons que la fourniture de l'assistance humanitaire doit s'effectuer dans le strict respect de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Le Conseil est appelé à promouvoir un règlement global, juste et durable des conflits et différends au Moyen-Orient, ce qui permettrait de préserver la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de tous les États de la région. L'instauration de la paix, de la sécurité, du bien-être et du développement que sont en droit d'attendre tous les peuples, y compris ceux du Moyen-Orient, est tributaire d'une action énergique de cet organe, conformément aux prérogatives que lui confère la Charte des Nations Unies. Mais l'Assemblée générale doit elle aussi user de tous les pouvoirs que lui confère la Charte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence japonaise du Conseil d'avoir convoqué ce débat public et remercier le Secrétaire général de son exposé.

L'Indonésie s'associe aux déclarations qui ont été faites par les représentants de l'Iran et du Koweït, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique, respectivement.

L'ONU a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en autres choses. Elle a enregistré de grands succès dans ces domaines, notamment en aidant des peuples qui vivaient sous occupation étrangère à se libérer. Mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Régler les conflits prolongés et mettre fin à l'occupation étrangère demeure le plus grand défi auquel est confrontée l'ONU, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le conflit israélo-palestinien en fait résolument partie.

Voilà trop longtemps que la communauté internationale est le témoin d'incohérences, et parfois même d'actes de trahison, dans les efforts pour régler le conflit entre la Palestine et Israël. Le Conseil de sécurité à lui seul a adopté quelque 89 résolutions sur ce conflit, plusieurs réclamant le retrait des forces israéliennes d'occupation. Malheureusement, aucune de ces résolutions n'a été respectée, y compris par l'institution qui les a adoptées. L'Indonésie a déclaré à d'innombrables reprises ici au Conseil et dans d'autres instances compétentes que la fin de l'occupation israélienne était indispensable pour régler le conflit entre la Palestine et Israël. Le peuple palestinien doit avoir la possibilité d'exercer son droit inaliénable de créer un État de Palestine indépendant, conformément à la vision dite « des deux États ».

Dans ce contexte, l'Indonésie souligne l'importance de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Paris le mois dernier et a reflété l'engagement résolu de la communauté internationale en faveur de la paix entre Israël et la Palestine. Ayant participé à la conférence ministérielle de Paris, l'Indonésie est prête à travailler avec toutes les parties prenantes concernées afin de lui donner suite, notamment en définissant un ensemble de mesures incitatives pour la reprise du processus de paix. Nous allons également nous employer à faire en sorte qu'une conférence de paix internationale soit convoquée d'ici à la fin de l'année.

L'Indonésie prend note du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient concernant le processus de paix entre la Palestine et Israël. Bien que nous appréciions à sa juste valeur le rôle que le Quatuor joue dans la recherche de la paix, nous jugeons ce rapport décevant, car il omet d'évoquer la cause même du conflit entre la Palestine et Israël, qui n'est autre que l'occupation israélienne. Nous devons appeler un chat un chat. Depuis plus de 60 ans, le peuple palestinien n'a pas de patrie. Il a été dépouillé de sa dignité et forcé à vivre dans la sujétion. Nous n'excusons pas la violence, mais cette incapacité à reconnaître le lien qui existe entre violence et occupation prolongée revient à nier les désillusions du peuple palestinien. Si l'on veut raviver un processus de

paix crédible, il faut prendre acte du mécontentement, de la colère et du sentiment de désespoir du peuple palestinien. Je répète que la violence ne saurait être tolérée, mais plus l'occupation se prolonge, plus il est probable que le monde assistera à une multiplication des actes de violence.

Nous sommes également déçus de voir que le rapport blâme tout autant la Palestine qu'Israël, ignorant le fait que la Palestine est sous occupation. Cette notion de responsabilité égale entre la Palestine et Israël est de plus contraire aux Conventions de Genève et à diverses résolutions de l'ONU, y compris du Conseil, qui attribuent à Israël les responsabilités d'une puissance occupante.

Il est regrettable de voir tirer de telles conclusions dans le rapport du Quatuor. Elles sont, à notre avis, contraires à tous les efforts de paix entre la Palestine et Israël. Hormis notre déception à cet égard, cependant, l'Indonésie convient avec le Quatuor que davantage d'efforts doivent être faits en faveur de la solution des deux États. Il faut continuer d'œuvrer pour instaurer un climat de confiance. L'expansion des colonies doit cesser : non seulement elle est illégale, mais elle complique les efforts faits pour restaurer la confiance. Sur le même plan, il est particulièrement désolant de voir que le rapport ne dit rien sur le caractère illégal des colonies de peuplement.

Sur une question différente, il faut œuvrer en faveur de toutes les actions de nature à contribuer à l'instauration et au renforcement de relations cordiales entre communautés palestinienne et israélienne. Le désir de paix doit provenir de l'intérieur des deux communautés si l'on veut que cette paix soit durable. Il va sans dire qu'il faut également prévenir la violence. Le Conseil de sécurité doit œuvrer de façon plus énergique en faveur de la paix. En continuant de ne pas intervenir, le Conseil laisse s'amenuiser toujours plus la possibilité d'une solution à deux États. Pis encore, l'inaction du Conseil ne fait qu'ajouter au sentiment de douleur et de colère du peuple palestinien et entamer encore plus sa foi dans le règlement pacifique du conflit. Nous ne pouvons certainement pas laisser cela se produire, car nous devons aux enfants de Palestine une promesse fondamentale : celle de la paix et de la dignité humaine, fondements de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

Mme Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, certains des orateurs qui sont intervenus dans cette salle aujourd'hui ont fait la preuve qu'ils n'entendent pas se laisser démonter par les faits lorsqu'ils décident de proférer des attaques fallacieuses contre Israël, plutôt que d'établir une conversation sincère, probante autour de la situation. Les observations entendues au Conseil aujourd'hui ne peuvent qu'être interprétées comme un manque caractérisé de connaissances ou le choix exprès de continuer de perpétuer l'attitude partiale adoptée à l'égard d'Israël dans cette maison.

Dans notre déclaration, ce matin, nous avons dit que certains pourraient chercher à contrebalancer les critiques visant le terrorisme palestinien en condamnant la construction israélienne, et que d'aucuns pourraient même critiquer cette construction tout en passant sous silence le terrorisme palestinien. Malheureusement, cette prédiction s'est réalisée trop de fois. Israël dénonce avec force toute velléité de mettre sur le même plan moral la construction et le terrorisme. Non seulement cela est moralement faux, mais cela a en outre permis de fournir une justification au terrorisme.

Le représentant iranien, de son siège, ici, a rejeté sur Israël la faute de tout ce qui ne va pas au Moyen-Orient, quand, en fait, c'est l'Iran qui est la véritable force de déstabilisation dans la région. Non seulement l'Iran est le premier commanditaire mondial du terrorisme, mais il ne fait pas mystère de son intention de chercher à détruire un autre État Membre. Je n'ai pas besoin de rappeler aux représentants présents dans cette salle aujourd'hui que c'est le même pays, l'Iran, qui a lancé un missile balistique portant sur son flanc l'inscription « Il faut rayer Israël de la surface de la Terre ». Il y a juste une semaine, l'Iran tenait sa manifestation de haine annuelle contre Israël. Parmi les foules de ceux qui brûlaient des drapeaux israéliens et américains en scandant la formule « À mort Israël », le commandant en second des Gardiens de la révolution islamique a brandi la menace des 100 000 roquettes et plus que possède au Liban son supplétif, le Hezbollah, prêtes à être lancées sur Israël.

Hassan Nasrallah, chef du groupe terroriste de notoriété internationale qu'est le Hezbollah, ne perd aucune occasion de remercier son principal bienfaiteur, l'Iran. Nasrallah avoue que les fonds et les roquettes du Hezbollah proviennent de la même source, c'est-à-dire le généreux Ayatollah de Téhéran. À la délégation libanaise, je voudrais dire que lorsqu'on vit dans une maison de verre, on doit s'abstenir de jeter des pierres.

Et ceux qui ont, au sein de leur gouvernement, des organisations terroristes ne devraient pas critiquer la démocratie la plus progressiste et la plus libérale du Moyen-Orient.

Le représentant du Koweït, qui parlait au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), la même organisation qui, il y a juste huit jours, a essayé d'arguer que les attaques dont fait l'objet Israël n'étaient pas du terrorisme, a eu l'audace aujourd'hui de comparer Israël à Daech. N'y a-t-il pas de bornes à ce que l'OCI est prête à dire?

Enfin, à mes collègues palestiniens présents dans cette salle, je voudrais dire que la seule façon de traiter le problème en souffrance entre les deux parties est de se joindre à nous pour des négociations directes. C'est la seule façon de faire de la vision de deux États pour deux peuples une réalité. Israël veut la paix, et prie pour la paix, mais nous ne pouvons pas enregistrer le moindre progrès tant que nous n'aurons pas mis fin à la terreur et à l'incitation et que nous ne nous serons pas entendus, enfin, sur des négociations directes, en face à face. La paix ne se fera pas en éludant les décisions difficiles ou les compromis.

La séance est levée à 15 h 55.